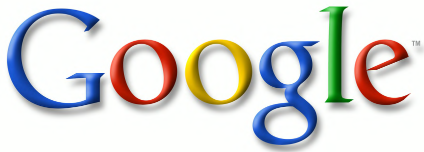
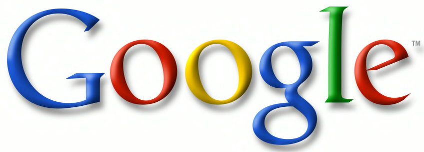
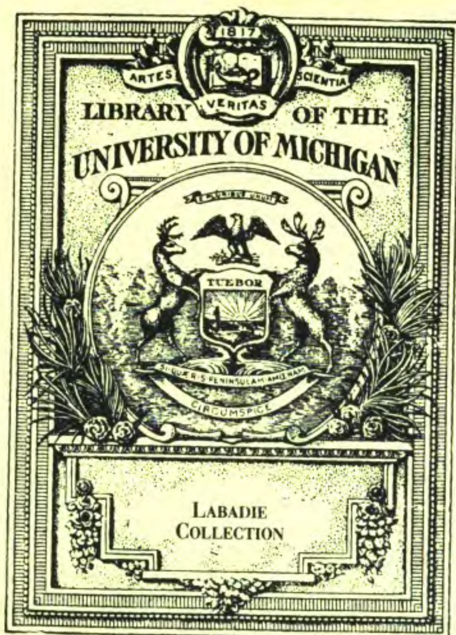





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE
LABADIE
COLLECTION



LES HOMMES DE LA RÉVOLUTION
DE 1871

CHARLES DELESCLUZE

1830-1848-1871

PAR

CHARLES PROLÈS

AVEC

UNE LETTRE-PRÉFACE

DE

A. MILLERAND

DÉPUTÉ DE LA SEINE



PARIS

CHAMUEL, ÉDITEUR

5, RUE DE SAVOIE, 5

1898

HOMMAGE

AU

CITOYEN

A. MILLERAND

DÉPUTÉ DE LA SEINE

LETTRE-PRÉFACE

MON CHER PROLÈS,

Vous me faites l'honneur d'inscrire mon nom au seuil de l'étude ou revit la pure figure d'un des paladins de la République sociale. Je vous en remercie

Après vingt-sept ans écoulés, il est permis d'espérer que l'heure enfin a sonné de la Vérité et de la Justice. Les mensonges, les calomnies, les haines ont pu altérer un instant la physionomie si noble, toute illuminée de la foi en l'Idéal et du sentiment du Devoir, que fut celle de Delescluze. Ils ont été impuissants à l'effacer. Votre œuvre lui rend son relief et la remet à sa place, en pleine lumière.

Les socialistes ne seront pas les seuls à vous louer. Il n'est pas un républicain sincère qui ne lise avec passion, avec une émotion mêlée d'un légitime orgueil, ces pages brûlantes où palpite l'âme même de notre parti.

Du cloître St-Merry à la barricade du boulevard Voltaire, c'est l'histoire des temps héroïques, la

légende dorée du parti républicain qui se déroule avec ses gloires et ses faiblesses, avec ses grandeurs et ses fautes.

Il est bon, il est salutaire d'évoquer les unes et de méditer les autres. Les temps ont changé. Quels que soient les devoirs nouveaux que nous imposent des situations nouvelles, ce sera toujours et pour tous un utile et réconfortant spectacle, fait pour exalter les cœurs et hausser les esprits, que celui de l'existence d'un grand honnête homme qui, lié d'un attachement désintéressé et inflexible à la cause de la démocratie, vécut et mourut pour elle.

A vous cordialement.

A. MILLERAND,
Député de la Seine.

Paris, le 5 décembre 1897.



DELESCLUZE

Ma bonne sœur

Je ne veux ni ne peux survivre
de victime en des fonctions à la
réaction victorieuse

Pardonne-moi de partir
avant toi que n'as sacrifié
ta vie

Mais je ne me sens plus
le courage de subir une nouvelle
défaite après tant d'autres

Je t'embrasse mille fois
comme je t'aime. Ton souvenir
sera le dernier qui viendra
ma pensée avant d'aller au repos

Je te bénis, ma bien aimée
sœur, toi qui as été ma seule
famille depuis la mort de
notre pauvre mère.

Adieu, adieu, je
t'embrasse encore.

Ton frère qui t'aimera
jusqu'à son dernier moment.

Ch. Delescluze

Lettre de Delescluze à sa sœur, le 25 mai 1871.

(Voir page 121)

Il a été tiré de cet Ouvrage deux Exemplaires sur Chine numérotés de 1 à 2, et vingt-huit Exemplaires sur Hollande, numérotés à la presse de 3 à 30.

Je n'attends plus de jugement que de la postérité et de l'Histoire

(Lettre de Delescluze, le 25 mai 1871

Il est des hommes sur lesquels, en tout temps, la calomnie ou la haine semble s'acharner. Regardant comme inutile ou nuisible à la Révolution tout ce qui n'est que satisfaction d'une ambition mesquine, ces hommes sont isolés, en butte à toutes les attaques, frappés par les incapables qui les calomnient sans les atteindre, par les roués qui, plus intelligents que les autres, cherchent plutôt à les réduire au silence.

Un de ces hommes fut Delescluze.

Nous prenons la plume à notre heure, pour écrire la vie de ce martyr de la liberté, sans autre but que la recherche de la vérité, sans autre passion que la justice, sans autre guide que la tolérance.

Maintenant que les aboyeurs, les spadassins de la plume, ont poussé l'impudeur jusqu'au cynisme, semblant avoir pour mission de relever parmi nous les tristes autels de l'apostasie, maintenant, peut-être, l'heure de la vérité est venue. Plus longtemps se taire serait une grave imprudence, voire même une faute.

On ne peut laisser à Delescluze, un de ces athlètes que tout parti politique aurait tenu à honneur de compter dans ses rangs, le portrait suivant que nous relevons dans le *Pilori des commumeux :*

« *Un caïman, ce Delescluze, à la mâchoire aiguë, aux dents formidables, aux ongles terribles, mais aux*

instincts plus terribles encore, traînant son corps écailleux et cuirassé au milieu des roseaux, à la recherche de chair fraîche ou de charogne indistinctement. »

« *Hôte familier des prisons, bagnes et maisons cellulaires.* »

« *Chassé par sa famille pour inconduite, Delescluze fréquenta alors les bas fonds de la politique.* » (Henry Morel, 1871.

Ni cet autre; de Maxime Du Camp :

... « *Ainsi a fini Delescluze que l'insurrection a essayé de grandir et qui, après avoir été un vulgaire voleur, laissera dans l'histoire le nom de l'un des plus exécrables assassins. C'est l'Erostrate moderne.*

(Les Convulsions de Paris, 1er volume, p. 393.)

Après vingt-cinq années de silence, imposé par les uns avec une hauteur d'arrogance, un dédain outrageant, qui ne furent dépassés que par leur inconscience absolue ; silence accepté par les autres par une de ces lâches complaisances, une de ces capitulations de conscience que l'on rencontre à chaque pas dans les sentiers boueux de l'histoire, il est permis d'en appeler au sentiment de la justice et de la vérité.

Tel est le but que nous avons eu pour objectif, en écrivant la vie de Delescluze, dont l'existence fut en si grande partie consacrée à la défense de la liberté et de la République.

Ch. P.

CHAPITRE I

Enfance de Delescluze. — Révolution de 1830. — Journées des 5 et 6 juin 1832. — Journées d'avril 1834. — Delescluze et les sociétés en 1835. — Sa fuite en Belgique — Le *journal de Charleroi. — L'impartial du Nord* — **La Révolution de 1848.**

Delescluze (Louis Charles), est né à Dreux, dans le département d'Eure-et-Loir, le 2 octobre 1809. Il fut élevé à Paris, où son père, ancien sergent des armées de la République et de l'Empire, était pensionnaire à l'Hôtel des Invalides.

Il fit ses études au collège Bourbon, puis il suivit les cours de l'école de Droit à une époque où la jeunesse des écoles était imbue des principes républicains, pour la défense desquels elle n'hésita pas à prendre plusieurs fois les armes.

Il ne lui fut pas loisible de mener ses études jusqu'au bout. Il se plaça alors clerc d'avoué chez Me Berthier, rue Gaillon.

Les commencements de la vie politique de Charles Delescluze sont assez obscurs. Très vivement épris des théories sociales et d'idées de réformes démocratiques, il se jeta dans l'agitation populaire et figura dans les émeutes de 1830, entrant ainsi par la grande voie d'une révolution, dans cette carrière de luttes et de sacrifices qu'il ne devait plus quitter. Mais ce n'est qu'après la Révolution de Juillet qu'il se mêla activement aux sociétés politiques et s'associa à toutes les tentatives du parti républicain.

La mort du général Lamarque, 2 juin 1832, devint le signal d'une prise d'armes pour le parti républicain. Ses funérailles eurent lieu le 5 juin, avec le concours d'une foule immense, manifestation qui prit bientôt un caractère révolutionnaire. A des luttes isolées d'abord succéda

une insurrection qui parcourut une partie de la ville.

La journée du 6 juin fut des plus meurtrières, surtout aux abords du cloître Saint-Merry. Les insurgés, parmi lesquels était Delescluze, s'y défendirent avec le courage du désespoir, et le combat coûta la vie à un millier de personnes, tant d'un côté que de l'autre. Le nom de barricade du cloître Saint-Merry est resté, dans l'histoire, à ces deux journées de juin 1832.

En 1834, nous retrouvons Delescluze dans les journées d'Avril. La loi contre les associations avait amené des troubles insurrectionnels à Saint-Etienne, à Marseille, surtout à Lyon et à Paris.

A Paris, les républicains annoncèrent trop bruyamment et avec trop de confiance leur prise d'armes. Leurs chefs, dès le premier mouvement, furent arrêtés. La rue Maubuée s'emplit de barricades ; la *rue Transnonain* en avait une formidable, que les troupes enlevèrent dans la matinée du 14 avril.

Delescluze qui avait combattu pendant les journées du 13 et du 14 fut arrêté puis relâché quelque temps après. Il s'affilia alors à la société les *Amis du peuple*, composée surtout de ces héroïques jeunes gens qui avaient guidé en Juillet 1830 les coups du peuple, et qui fit revivre un instant les traditions des Jacobins. Hardie, bruyante, pleine d'une fièvreuse initiative, c'est là qu'accouraient pour s'aguerrir aux délibérations tumultueuses, ceux qu'entraînait l'élan d'une conviction sincère. En feuilletant les annales de cette société, on retrouve toutes les sommités républicaines de cette époque.

En 1835 Delescluze fut impliqué dans un complot contre la personne de Louis-Philippe et poursuivi pour délit de société secrète, délit qui devait valoir bien des condamnations au jeune conspirateur. Il quitta la France et se réfugia en Belgique, où il fit, comme journaliste,

ses débuts dans l'*Observateur*, l'*Emancipation*, puis reçut la direction du *Journal de Charleroi* qu'il garda jusqu'en 1840.

En 1841, Charles Delescluze obtient l'autorisation de rentrer en France et prend la direction de l'*Impartial du Nord*, journal de Valenciennes, dont il fut le rédacteur en chef jusqu'en 1848.

Il fit, dans cette petite feuille quotidienne, une guerre extrêmement vive au gouvernement de Louis Philippe et s'efforça de propager les principes démocratiques et républicains qui ont été la grande passion de sa vie, la règle et le mobile de toutes ses actions. Entre ses mains, l'*Impartial du Nord* devint un des journaux les plus importants de la presse départementale.

Delescluze y réclama, l'un des premiers, la réforme électorale, et se jeta dans l'agitation politique qui se termina par les fameux banquets de 1848. Il fut l'un des organisateurs du banquet de Lille.

Comme rédacteur en chef de l'*Impartial* de Valenciennes il subit une première condamnation d'**un mois de prison** et **deux mille francs d'amende**.

La Révolution de 1848 ayant amené au pouvoir ses coreligionnaires politiques et ses amis, parmi lesquels Ledru-Rollin, Delescluze fut nommé commissaire général de la République pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Il quitta alors la rédaction de la feuille de Valenciennes, et adressa un manifeste aux lecteurs de son journal, le 29 février 1848, duquel nous extrayons le passage suivant :

« Une ère nouvelle a commencé pour la France !

« L'atmosphère empestée qui, trop longtemps, pesa de tout son poids sur nous, s'est dissipée au souffle puissant du peuple, et les rayons régénérateurs du soleil républicain ont réchauffé tous les cœurs. Une transformation

morale, en un mot, s'est opérée comme par enchantement.

« Paris a donné le signal! Paris a accueilli avec bonheur, salué avec enthousiasme l'aurore qui vient de naître et bientôt des millions de voix, parties des provinces, sanctionneront par leurs acclamations les décisions de la grande cité. »

Le 1er mars 1848, Delescluze prenait possession du poste auquel venait de l'appeler le gouvernement provisoire. Ces fonctions de commissaire général de la République qu'il était loin d'ambitionner, il les acceptait, parce que son patriotisme lui en faisait un devoir ; mais il entendait ne les garder que le temps strictement nécessaire pendant lequel son concours serait jugé indispensable par le gouvernemeut républicain. Il ne voulait pas briser sa plume de journaliste. Il restait ce qu'il était avant les glorieux événements qui venaient de rendre la liberté à la France et d'assurer l'établissement du gouvernement de la République.

CHAPITRE II

Delescluze commissaire général de la République à Lille. — Affaire de *Risquons-Tout*, mars 1848. — La Légion belge de Paris et Ledru-Rollin. — Delescluze et le président Dubois à Lille. — Impopularité de Delescluze. — Le 15 mai 1848. — Démission de Delescluze.

Commissaire général de la République, Delescluze s'installe à Lille. Il y inaugure le système nouveau et se conduit avec autant de fermeté que de modération.

C'est à cette époque que se place la fameuse affaire de de *Risquons-Tout* qu'on lui a tant et si souvent reprochée.

Les Belges qui se trouvaient à Paris au moment de la Révolution de février 1818 voulurent tenter un mou-

vement analogue dans leur pays. Ils pensaient qu'il suffirait de leur présence en Belgique pour donner le signal impatiemment attendu et renverser le trône de Léopold.

Organisés en légion, sous la présidence d'un négociant en vins, Blervacq, et d'un ancien officier belge, nommé Fosses, ils promenaient leurs drapeaux à travers Paris et affichaient hautement leurs vues et leurs prétentions. Le 21 mars 1848, ils se présentèrent en députation à l'Hôtel de ville, et réclamèrent l'intervention de la France.

Ledru-Rollin répliqua officiellement que le gouvernement français ne s'engagerait dans aucune démarche de nature à inquiéter la Belgique, avec laquelle nous étions en bonne relation. Il accorda seulement le transport gratuit aux Belges qui voudraient rentrer dans leur pays, mais sans intervenir autrement dans leurs affaires. Et il ajouta à ceux qui devaient accompagner la colonne :

« Si, comme homme, j'approuve cette expédition, comme ministre je ne puis y prendre part. »

Il remit quinze cents francs aux chefs et une lettre pour Delescluze, commissaire de la République.

Le 25 mars, 1200 hommes partent de Paris en trois convois sous la direction de Blervacq, Graux, Fosses et plusieurs élèves de l'Ecole polytechnique. Arrivés à Douai pendant la nuit, ils sont cantonnés à Séclin et dans les villages environnants. Delescluze leur fit distribuer des provisions.

On a prétendu dès lors que Delescluze avait prêté les mains à cette expédition. Et d'un autre côté, par une injustice d'une autre nature et qui dût lui être plus amère, quelques démocrates abusés ou aigris l'accusèrent, sinon d'avoir livré les patriotes belges, du moins de ne pas les avoir soustraits au sort qui les attendait. Ces deux assertions sont également fausses.

La vérité est que le gouvernement désapprouvait cette entreprise aventureuse et que Delescluze n'eut à la favoriser ni ouvertement, ni de quelque manière que ce fût.

Seulement il arriva que le gouvernement, sollicité par Delescluze qui réclamait des fusils pour la garde nationale, envoya l'ordre d'armer les citoyens le 26 mars; que le commissaire de la République chargea Deron, élève à l'école polytechnique, de remettre cet ordre au général Négrier. Mais Deron distribua armes et munitions aux Belges et l'expédition se mit en marche dans la nuit du 26, échappant à la surveillance de Négrier, qui avait des ordres ministériels pour essayer de dissuader les volontaires de leur téméraire entreprise.

La colonne pénétra au petit jour sur le territoire belge et se trouva tout à coup en présence des troupes régulières, qui dispersèrent les envahisseurs. C'était près du petit village de *Risquons-Tout*. La lutte s'engagea. Durant deux heures, les envahisseurs, postés derrière les haies, les murs et les maisons du village, échangèrent résolument le coup de feu avec les soldats éparpillés en tirailleurs. Faisant un suprême effort, ils se rassemblent, sortent du village, et s'avancent au pas de charge et aux cris de : « Vive la République belge ! » Mais des renforts accourent, l'artillerie tonne contre eux à mitraille. Ils finissent par se disperser et cherchent un refuge sur le territoire français.

Cette déplorable échauffourée servit de texte à toutes sortes d'accusations contre le gouvernement de la République Française. Les uns lui reprochaient d'avoir favorisé cet essai de propagande par les armes et regardaient cette expédition comme une tentative annexionniste.

Les autres, et parmi eux, la plupart des Belges qui avaient pris part à ce coup de main, accusaient Ledru-Rollin, Delescluze et leurs chefs de trahison. « On avait voulu, disaient-ils, se débarrasser d'eux, les sacrifier. »

Après la déroute, le président du tribunal de Lille, Dubois, imagina d'ouvrir une instruction contre les auteurs de l'expédition.

Delescluze, furieux, courut à la salle des séances et là, cria aux juges :

« C'est un acte anti-social, anti-démocratique ; j'ai mis les prévenus en liberté. J'ai le droit de vous suspendre, et la révocation suivra la suspression. »

Le tribunal n'en continua pas moins l'instruction. Delescluze tint parole et destitua le président Dubois qui n'accepta pas cette décision. Cette fois grand scandale dont Delescluze supporta seul toutes les conséquences. Les ennemis du gouvernement républicain dénoncèrent la conduite du commissaire de la République à l'indignation publique. Mais le ministre de la justice, Crémieux, malgré ses ménagements envers la magistrature, approuva l'acte de vigueur de Delescluze.

La ridicule expédition de *Risquons Tout* rendit Delescluze très impopulaire. Malgré l'avis de Ledru-Rollin, il se présenta aux élections pour l'Assemblée Constituante et n'obtint qu'un nombre de voix dérisoire. Cet échec lui fut très pénible et, après le 15 mai 1848, il donna sa démission de commissaire général de la République pour s'attacher à la fortune politique de Ledru-Rollin, son ami, et vint reprendre, à Valenciennes, la direction de son journal.

CHAPITRE III

Delescluze fonde le journal la « *Révolution démocratique et sociale* » — La Solidarité républicaine. — Programme politique et social du parti montagnard en 1848. — Polémique entre Proudhon et Delescluze. — Duel d'Alton Shée-Delescluze.

Les progrès de la réaction, la décadence rapide de la République, le désir de combattre l'ennemi de plus près

déterminent Delescluze à quitter l'*Impartial du Nord*, et, vers la fin de mai 1848, il vient se fixer à Paris. A partir de cet époque on le trouve mêlé à toutes les agitations politiques. Il fonde, au mois de novembre de la même année, le journal la *Révolution démocratique et sociale*, dans lequel il mène une campagne des plus violentes contre Godefroy Cavaignac et Louis Napoléon.

L'apparitîon de cette feuille à Paris, le 7 novembre 1848, marque l'évolution du groupe politique qui reconnaissait Ledru-Rollin comme chef, sa conversion aux idées socialistes, son abandon de la tradition jacobine et montagnarde.

« Comme idéal, dit Delescluze dans son premier numéro, nous poursuivons la réalisation d'une constitution sociale dans laquelle tous les intérêts seront également respectés et favorisés, dans laquelle il n'y aura plus de parias d'aucune espèce, dans laquelle le travail sera un devoir pour tous, le dévouement une nécessité, l'égoïsme une sottise. Quant aux moyens, ils nous sont indiqués par le bon sens. La société ne procède pas par bonds irréguliers, elle ne franchit pas les obstacles en un jour ; sa marche est lente et continue. Diminuer la lenteur de ses évolutions sans leur enlever leur caractère progressif, enfin réaliser immédiatement les améliorations qui ont obtenu droit de cité, pour ensuite marcher à une nouvelle conquête, sans s'arrêter jamais, telle est la mission de la politique, telle aussi sera notre règle de conduite. La démocratie est le chemin qui doit nous conduire aux réformes sociales: Soyons donc républicains et démocrates pour être socialistes. »

Longtemps, Ledru-Rollin et Delescluze, démocrates aussi sincères qu'énergiques et dévoués, avaient montré un certain dédain pour les recherches des écoles socialistes, préoccupés surtout de pratiques révolutionnaires plutôt que de solutions scientifiques. Mais se voyant enlever la tête du parti, ils entrèrent dans le mouvement

avec la plupart des députés montagnards. *La Révolution démocratique et sociale*, dont Ledru-Rollin était l'inspirateur et le bailleur de fonds, devint leur organe et sa publication coïncida avec la fondation de la *Solidarité républicaine*, vaste société formée par les amis de Ledru-Rollin et dont Charles Delescluze était le secrétaire général.

Voici un résumé succinct des réformes que demandaient Delescluze et les députés de la Montagne en 1848.

Education gratuite commune et obligatoire;
Abolitions des contributions indirectes ;
Reprise par l'Etat des banques, des chemins de fer, des canaux et des mines.
Substitution de l'impôt direct et progressif à tous les impôts légués par la royauté;
Abolition de tous les octrois;
Révision de la Constitution pour arriver notamment à la suppression du pouvoir présidentiel, dangereuse image de la royauté;
Consécration du droit au travail avec toutes ses conséquences;
Soumission aux impôts de la dette publique ;
Révision des codes, réforme de la magistrature, réforme hypothécaire et financière; application du Jury aux affaires civiles;
Révision des lois de douanes, etc...

Delescluze demandait encore l'affranchissement de tous les peuples, l'anéantissement de tous les despotismes, sous quelque forme qu'ils se cachent.

« Bientôt, nous l'espérons, écrivait-il, et ce sera le but de nos incessants appels, les révolutionnaires de toutes les contrées se réuniront à Paris, en congrès central, pour arrêter la division et l'organisation des Etats européens. »

A la fin de 1848, une polémique est soulevée entre Proudhon et Delescluze à propos d'un article de Luc Lesage, gendre de Pierre Leroux, dans le journal le *Peuple*, et qui débutait ainsi :

« La Noël est une de ces fêtes que le socialisme, qui est la religion nouvelle, veut enlever au catholicisme. »

La Révolution démocratique et sociale s'empara du malencontreux article de Luc Lesage et Delescluze lança contre Proudhon la diatribe suivante :

« Les démocrates sont prévenus ; ils savent maintenant que l'homme, qui tant de fois a insulté la tradition révolutionnaire, qui veut confisquer le suffrage universel au profit d'un collège de savants dont il se réserve sans doute la direction, appelle au secours de son insuffisance les ressources du mysticisme. Après avoir détrôné Malthus, M. Proudhon ne pouvait que se faire jésuite. Les lauriers du diacre Pâris lui ont tourné la cervelle. A bientôt le retour des convulsionnaires. »

Proudhon a raconté M. Darimon, ne put y tenir et il riposta par une attaque terrible au filet de Delescluze :

« Nous ne savons ce qu'est la *Révolution* prétendue *démocratique et sociale* ; nous ne lui connaissons ni parti, ni volonté, ni idée. A n'en juger que d'après notre expérience, nous ne devons voir en elle qu'un agent provocateur au service du parti que représentent le *Constitutionnel*, le *Siècle* et les *Débats* ; tournant autour de Ledru-Rollin et de ses amis comme autrefois les Carlier et les Delahodde, et désignant à la bourgeoisie les têtes qu'elle doit frapper. »

Le lendemain, deux personnes se présentèrent dans les bureaux du *Peuple* pour demander à Proudhon, au nom de Delescluze, une rétractation ou une satisfaction par les armes, mais Proudhon opposa à cette provocation un refus formel et énergique.

Le journal de Delescluze lui valut ensuite un duel avec d'Alton Shée, qui le blessa à la main, et deux condamnations successives.

CHAPITRE IV

Opinion de Delescluze sur les journées de Juin 1848 — Première condamnation de Delescluze — Prisonniers et déportés de Juin. — Apologie des assassins du général Bréa — Nouvelle condamnation de Delescluze — Suspension du journal la « *Révolution démocratique et Sociale*, juin 1849.

La première condamnation du journal la *Révolution démocratique et sociale* eut lieu le 12 mars 1849 à propos d'un article de Charles Delescluze sur les journées de juin 1848, la dictature du général Cavaignac et l'amnistie, qui était demandée par les députés de la Montagne.

« Vous aurez beau crier amnistie, avait dit Delescluze dans son journal, les vaincus de juin, nos frères, qui s'étiolent dans les casemates et sur les pontons de la Contre-Révolution ne seront point amnistiés.

« Vous demandez l'amnistie ! Mais s'ils ont un regret, c'est de ne point tenir tous les patriotes sous les verrous, c'est d'en savoir un si grand nombre libres et vivant encore.

« Il n'y avait point de leur faute pourtant, ils avaient si habilement et si vaillamment travaillé dans les journées de juin 1848, tous ces hommes de la Contre-Révolution. Quelle sublime conception, quel plus admirable calcul que celui de procurer, de laisser grandir l'insurrection pour se donner le plaisir de l'étouffer sous des monceaux de cadavres !

« On avait concentré, on avait craint de compromettre les troupes de lignes, mais on avait disséminé, on n'avait pas ménagé la garde mobile, pauvres enfants du peuple tirés la veille des barricades, égarés par d'infâmes calomnies, armés contre leurs frères et lancés dans une lutte impie.

« Qu'importait à ces messieurs le sang répandu ! ajoutait Delescluze. C'était le sang du peuple ; le peuple s'était décimé lui-même, comme jadis ces captifs, gladia-

teurs improvisés, que les Romains forçaient à s'entr'égorger dans l'arène. Chaque mort nouvelle n'avait-elle pas été un nouveau gage d'ordre pour l'avenir, une garantie de sécurité pour les metteurs en scène de cet horrible drame. Comme ils sentaient bon les cadavres de ces fusillés par centaines dans les rues, dans les caves, assomés à coups de crosse, éventrés par les baïonnettes ou noyés dans la Seine ! Quel dommage que le dégoût, que l'indignation publique, trop tôt soulevée, n'aient point laissé mener à bonne fin cette profitable boucherie ! Et puis que dire des remords, de la délicatesse outrée des soldats français qui voulaient bien combattre, mais non assassiner.

« Les geôliers, les gardes chiourmes, si bien pourvus par les haines et les délations, ont parqué dans des bouges infects ce qui a échappé aux bourreaux. Et vous prétendriez, vous, qu'ils lâchassent leur proie ? Et vous voudriez que, sourds aux leçons de l'Histoire, nos seigneurs et maîtres rendissent la liberté aux plus intrépides soldats de ce peuple auquel ils ont dénié naguère le droit au travail, c'est-à-dire le droit de vivre ! Et que leur fait après tout, la désolation, la misère de tant de familles veuves de leur chef ?

« Tant mieux, si les femmes, les orphelins meurent de faim et de froid : autant d'ennemis de moins à combattre. Les enfants grandiraient et songeraient peut-être un jour à venger leurs pères. Ce seraient des luttes encore à soutenir, mieux vaut en finir... !

« Plus d'arrestations, plus d'emprisonnements, plus de transportations, plus de bagnes, plus de conseils de guerre : le fer, le feu, le plomb, la mitraille ! C'est là de la justice expéditive, sûre. Que du boyau du dernier socialiste on étrangle le dernier montagnard. Les morts ne reviendront pas.

« Triomphants alors, saoûlés de carnage et rassurés sur l'avenir, les champions de l'ordre et du trône, consen-

tiront peut-être à faire acte de clémence, et à écrire de leurs baïonnettes sur le tombeau des victimes : *Amnistie.* »

Cet article de Delescluze, qu'on aurait pu rééditer le lendemain de la Semaine sanglante de mai 1871, valut au rédacteur en chef de la *Révolution démocratique et sociale*, malgré la brillante plaidoirie de Ledru-Rollin, *un an de prison* et *mille francs* d'amende.

Quelques mois après, Delescluze est de nouveau condamné à *trois ans de prison* et *onze mille francs* d'amende pour apologie des assassins du général Bréa dans un article où il disait : « Leur condamnation les absout à nos yeux. » Il n'en continue pas moins à déployer dans son journal son énergie habituelle, sa vigueur de polémique, sa constance à suivre la ligne qu'il s'était tracée dès le début de sa vie politique. Mais le 13 juin 1849, la Révolution démocratique et sociale est suspendue par un arrêté du pouvoir exécutif, et, le même jour, les prétoriens du général Changarnier envahissent et ferment les bureaux du journal.

CHAPITRE V

Les affaires de Rome en 1849. — Interpellation de Ledru-Rollin. — Article de Delescluze. — Journée du 13 juin. — Protestation des Arts et Métiers. — Condamnation de Delescluze à la déportation. — Son exil à Londres.

Aux élections de mai 1849, les républicains avaient eu 200 représentants ; les monarchistes de diverses couleurs 400. Les premières séances de l'Assemblée législative n'offrirent qu'un médiocre intérêt, et pourtant les partis y montrèrent leur animosité. Ledru-Rollin prit la parole pour témoigner la crainte de voir ses collègues et lui menacés par les forces rassemblées pour défendre la représentation nationale.

Le 11 juin, pendant que l'armée française se battait sous les murs de Rome, Ledru-Rollin monte à la tribune de l'Assemblée et soutient les droits de la République romaine contre le ministère présidentiel, auquel il reproche « *d'avoir au front une tache de sang* » en faisant allusion à l'expédition. Il démontre que la Constitution a été violée, dépose un acte d'accusation contre Louis-Napoléon et ses ministres, et déclare que si l'armée française entre dans Rome de vive force, ce ne sera pas une victoire, mais une honte.

L'ordre du jour pur et simple demandé par le Gouvernement sur l'interpellation de Ledru-Rollin ayant été adopté par 361 voix contre 203, Delescluze lança le lendemain, dans la *Révolution démocratique et sociale*, un appel à la résistance.

« Que la Montagne ne perde pas un instant, dit-il, qu'elle prononce la mise hors la loi de Bonaparte, de ses ministres et des représentants félons de la majorité royaliste ! C'est en ses mains que résident maintenant tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Nous attendons avec confiance son énergique initiative, elle ne faiblira pas ; elle a mesuré le danger et le devoir, et ce n'est pas le danger qui l'arrêtera, quand le devoir l'appelle.....

« Il faut que l'odieux guet-apens de Rome soit payé par le châtiment des coupables ; il faut que la République se régénère par un sublime effort, et qu'elle gagne à Paris la dernière bataille de la liberté contre le despotisme.....

« Que d'un bout de la France à l'autre tous les bons citoyens se lèvent ; le Midi et l'Est, nos deux avant-gardes, n'attendent que le signal. Ils le recevront demain avec le manifeste de la Montagne. »

Dans le même numéro du journal, Delescluze retraçait avec énergie les parties les plus importantes du discours de Ledru-Rollin à l'Assemblée :

« Vous avez *une tache de sang au front*! s'était écrié le tribun en montrant du doigt le ministre Barrot, attéré. Vous avez du sang aux mains; vous en avez au visage!

« La Constitution a été violée, quoi que vous en disiez. Elle ne peut l'être impunément! La majorité de cette assemblée n'en veut plus, nous le savons; mais nous la voulons encore, nous, parce qu'elle est la seule sauvegarde de nos libertés! Quiconque y porte une main sacrilège est traître et doit être puni comme tel! Vous vous faites les insulteurs de la Constitution, nous nous faisons ses défenseurs; nous jurons de la défendre par tous les moyens possibles, et même par les armes. »

Le lendemain 13 juin 1849, la *Révolution démocratique et sociale* publiait un appel aux armes signé de 148 députés. Le journal fut saisi ainsi que plusieurs autres également.

Quelques rassemblements se formèrent autour du Château d'Eau *(aujourd'hui place de la République)*. Dans le faubourg Saint-Martin, on essaya de dresser des barricades, bientôt démolies, et à trois heures, l'émeute connue sous le nom de « Protestation des Arts et Métiers » prenait fin. Le général Changarnier occupait militairement Paris qui, pour la seconde fois depuis les journées de Février 1848, se trouvait soumis à la loi du sabre.

Deux officiers de la garde nationale, Vieyra et de Korcy, eurent pour mission de mettre les imprimeries des journaux socialistes dans un état qui ne leur permît pas de fonctionner pendant longtemps.

La journée du 13 juin 1849 mettait les républicains de principe et les socialistes en dehors de la politique parlementaire. Elle détruisait les forces révolutionnaires de la société la « *Solidarité républicaine* ». Bonaparte pouvait à son aise étrangler la République. Trente-trois représentants furent décrétés d'accusation. Delescluze, traduit devant la haute cour de Versailles, fut *condamné* par contumace *à la déportation*. De cette époque à 1853,

il vécut à Londres avec son ami Ledru-Rollin qui, lui aussi, s'était exilé.

CHAPITRE VI

La Société la « *Solidarité républicaine* ». — Son but. — Les circulaires de Delescluze. — Ses projets révolutionnaires. — Poursuite contre la *Solidarité républicaine*. — Delescluze après le coup d'État. — Son séjour à Londres.

Nous avons dit plus haut que l'apparition du journal la *Révolution démocratique et sociale* avait coïncidé avec la fondation de la société la *Solidarité républicaine*, qui avait pour secrétaire général Charles Delescluze ; il nous reste à en expliquer le but.

Cette association, fondée en octobre 1848 à Paris et dans les départements, avait pour but avoué d'amener par tous les moyens légaux le maintien du gouvernement républicain, déjà menacé par la ligue des partis monarchiques.

Dès le 15 mai 1848, Delescluze, prévoyant la chute prochaine de la Révolution donnait sa démission de commissaire de la République pour reprendre sa place de combat dans la presse.

Au banquet cammémoratif du 24 février 1849, prenant la parole au nom des démocrates fraternels de Londres, Delescluze terminait son discours par les paroles suivantes :

« Tous ces maux de la France ne proviennent que d'une cause : les vainqueurs de Février ont adopté une politique fatale de modération. De faux républicains, des intrigants, ont mis la main sur le gouvernement. Frères, que la première leçon politique donnée par vous à vos enfants soit celle renfermée dans les paroles de l'immortel Saint-Just : « Ceux qui font les révolutions à moitié creusent leur tombeau. »

Aussi donna-t-il toute l'énergie dont il était capable à l'organisation de la *Solidarité républicaine* et au groupement de toutes les forces révolutionnaires, qui seraient chargées de sauver ensuite la République que Louis-Napoléon se proposait d'étrangler.

« Notre association est créée, disait Delescluze dans une de ses premières circulaires, dans le but de réunir en faisceau tous les éléments épars de l'opinion démocratique, de leur donner une direction unitaire et de constituer sur des bases durables le grand parti de la République démocratique et sociale. »

Dans une autre circulaire qui figure dans le dossier des procès intentés à la Solidarité républicaine on lit : « Ce qui manque au parti démocratique, c'est l'organisation. Nous avons été forts, alors que l'unité et la direction nous manquaient ; quand nous agirons avec ensemble, nous serons irrésistibles. Unissons-nous, serrons nos rangs et que la réaction qui grandit et nous menace, nous trouve prêts à la terrasser. »

Dans une lettre de Delescluze, le but de l'association est plus explicite encore :

« Par elle, écrivait-il, nous organiserons le gouvernement révolutionnaire, et nous arriverons à facilement connaître les citoyens auxquels il est permis de se fier dans les départements.... »

Et plus loin il ajoutait :

.....« Voici comment nous comptons opérer. Après une révolution nouvelle, promulguer la déclaration des droits et la constitution de 1793 légèrement modifiée. Provisoirement, une dictature révolutionnaire, résumée dans un comité de salut public et s'appuyant sur un comité consultatif, composé d'un délégué de chaque département. Les listes de la *Solidarité* compléteraient l'organisation politique et des décrets suffiraient pour donner à la Révolution toute la force dont elle a besoin. Tout cela se fait ou se prépare. »

Les partis réactionnaires, coalisés derrière le prince Louis Bonaparte, comprirent l'immense danger de cette association qui pourrait arriver à rendre toute restauration monarchique impossible, et à fonder à tout jamais la République en France. Aussi le gourvernement présidentiel s'empressa-t-il de faire fermer, à Paris, le local où les membres de la *Solidarité républicaine* tenaient leurs réunions.

Des poursuites eurent lieu dans la capitale et dans plusieurs départements. Quelques tribunaux ayant jugé que l'association était publique et parfaitement légale, la Cour de Cassation, par un arrêt du 13 décembre 1849, attribua à la *Solidarité républicaine* le caractère de société secrète.

La saisie opérée dans les bureaux du journal la *Révolution démocratique et sociale* le 13 juin 1848, avait amené la découverte de la correspondance de Charles Delescluze et des projets de l'Association. Aussi fut-il condamné par la Haute Cour de Versailles autant pour sa participation à une société secrète, que pour celle qu'il avait prise à la protestation des Arts et Métiers.

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et l'anéantissement de la République frappèrent Delescluze dans ses sentiments les plus intimes. Douloureusement atteint par le triomphe de la réaction monarchique, il ne perdit cependant ni les passions viriles de la lutte, ni les mâles espérances, à un moment où tant d'autres désespéraient du triomphe et du droit de la liberté.

De 1851 à 1853, Delescluze s'occupa d'industrie en Angleterre, mais sans cesser de porter toute son attention sur les événements politiques et sur les moyens de délivrer la France de la dictature qui pesait sur elle.

CHAPITRE VII

Retour de Delescluze à Paris en 1853 — Les sociétés secrètes — La *Marianne* — La *jeune Montagne* — Arrestation de Delescluze. Nouvelle condamnation — Détention de Delescluze à Belle-Ile, à Corte, à Ajaccio et à Marseille.

Au commencement d'août 1853, Delescluze, renonçant à la sécurité de l'exil, quitte l'Angleterre et vient secrètement à Paris, pour unir ses efforts à ceux des républicains qui luttaient péniblement pour l'affranchissement national.

Dès son arrivée il s'affilia à une société secrète, la *Jeune Montagne*, alors en formation. Il en devint bientôt un des principaux chefs et se mit en correspondance avec *la Marianne* et avec Mazzini.

La *Marianne* était une société secrète républicaine des départements de l'Ouest. Son but était de renverser le gouvernement issu du crime de décembre 1851 et de proclamer la République. Elle recevait le mot d'ordre du Comité démocratique européen de Londres, dont les principaux membres étaient Ledru-Rollin et Mazzini.

Les signes consistaient à donner trois coups de pouce sur la première phalange de l'index, puis à saluer de la main gauche, à porter le pouce sur le front et à le descendre sur la poitrine en passant sur le cœur.

Les mots de reconnaissance étaient les suivants :

Demande. — Connaissez-vous Marianne ?
Réponse. — De la Montagne.
D. — L'heure ?
R. — Elle va sonner.
D. — Le droit ?
R. — Au travail.
D. — Le suffrage ?
R. — Universel.
D. — Dieu nous voit ?
R. — Du haut de la montagne.

D. — Le lion ?
R. — Le lion.

L'association de la *Marianne* comptait un grand nombre d'affiliés parmi les membres de la société secrète la *Jeune Montagne,* sur lesquels la police n'était que très imparfaitement renseignée. Cependant livré par un traître, Delescluze fut arrêté le 15 octobre 1853 et conduit à Mazas.

Le gouvernement impérial poursuivit alors, à tout hasard, les citoyens connus par leurs antécédents démocratiques et leurs opinions hostiles à l'Empire. Des perquisitions firent découvrir des fusils, des munitions, des canons construits avec des boîtes d'essieu.

A Paris, on inculpa 45 personnes, parmi lesquelles Charles Delescluze, qui comparut devant le tribunal en mars 1854. Il refusa de répondre :

« J'ai répondu à l'appel de mon nom, dit Delescluze au Président du tribunal, pour constater mon identité ; mais je n'irai pas plus loin. Libre à qui le veut de prendre rôle dans ce débat, mais je n'irai pas donner la réplique à l'accusation et me faire en quelque sorte le complice de ses réquisitions et de vos jugements. Il est bon que chacun garde entière la responsabilité de ses actes. »

Le Président. — Dites que vous ne voulez pas prendre part aux débats mais n'insultez pas la justice.

Delescluze. — Je ne puis que protester.

Le Président. — Oui, protestez, mais en termes convenables, ou par votre silence si vous aimez mieux, mais laissez la justice suivre son cours.

Delescluze fut condamné sans qu'il daignât se défendre, à *4 ans de détention* comme ayant fait partie d'une société secrète.

Alors commença pour Delescluze une vie de souffrances. Il fut d'abord euvoyé à Belle-Ile, et lors de l'évacuation de cette prison, au mois de décembre 1857, transféré à Corté, en Corse, alors qu'il n'avait plus que trois mois à

faire pour terminer son temps. Les autres condamnations dont il avait été frappé précédemment avaient été abandonnées par la raison que Delescluze était contumace, il eût fallu l'envoyer purger la plus grave de ces condamnations devant une haute cour de justice, les autres devant le Jury : or ces formes n'étaient plus compatibles avec la justice sommaire du régime dictatorial. Les vainqueurs n'avaient pas d'ailleurs à se préoccuper de ces vétilles judiciaires : les lois d'exception, qu'ils avaient eux-mêmes forgées, leur permettaient de larges compensations et leur donnaient la faculté d'écraser leurs adversaires sans publicité et sans procédures indiscrètes. C'est ce qui arriva pour des milliers de citoyens et, en particulier, pour Delescluze.

Dès le 28 février 1858, alors qu'il n'avait plus légalement que quelques jours d'emprisonnement à subir, il fut enlevé de Corté, enfermé pendant peu de temps à Ajaccio, puis à Marseille et transféré à Toulon. C'est ici que se place un des plus terribles événements qui l'aient frappé.

CHAPITRE VIII

Delescluze au bagne de Toulon 1858 — Le décret du 8 décembre 1851 — Delescluze au bagne de Brest — Son départ pour Cayenne — L'île du Diable — M. Franconie et Delescluze — Amnistie en 1859 — Retour de Delescluze — Il crée le *Panthéon de l'Industrie et des Arts.*

Le terme légal de la détention de Delescluze tombait le 8 mars 1858, mais, comme il s'en était douté, les portes de la prison ne s'ouvrirent pas devant lui. Le même jour, un ordre était arrivé ordonnant de le transférer à Toulon.

Le gouvernement impérial, en vertu du décret du 8 décembre 1851, venait de décider que Delescluze serait envoyé *dix ans à Cayenne* pour purger la peine portée contre lui par la Cour d'assises de la Seine, en vertu de la loi de 1848 sur les sociétés secrètes.

D'après l'article 1er de ce décret. « tout condamné à la surveillance pouvait, en cas de rupture de ban, être transporté en Afrique où à la Guyane pour cinq ans au moins ou dix ans au plus, par simple mesure administrative » L'article 2 étendait facultativement cette disposition aux membres des sociétés secrètes.

Or, Delescluze, créateur de la société secrète la *Solidarité républicaine*, avait été cóndamné de ce fait, en 1849, à *quatre ans de prison*. L'exil l'avait protégé contre cet arrêt, qui était tombé naturellement par son arrestation d'octobre 1853.

En supposant même que cette condamnation ne fût pas prescrite, elle pouvait être éteinte par les quatre années de prison qu'il venait de faire, la confusion des peines existant de par la loi, si ce n'est dans le cas de déclaration contraire expressément formulée par jugement.

Quant à sa condamnation à la déportation, elle avait été prononcée par la haute Cour de Versailles, par suite d'une loi émanant de l'Assemblée nationale, du chef d'avoir voulu renverser la République, et cela parce que dans son journal, il s'était associé à la protestation du 13 juin 1849 contre le siège de Rome. Il était difficile de comprendre qu'après le coup d'Etat du 2 décembre, qui n'avait pas eu précisément pour objet de consolider la République, le gouvernement impérial allait exhumer contre Delescluze ce grief. Il eut fallu réunir à grands frais une haute Cour et rappeler des choses et des noms qu'on avait intérêt à faire oublier.

On préféra faire application de l'article 2 du décret du 8 décembre 1851, et c'est en son nom qu'on transporta Delescluze à Cayenne.

Cette décision prise, Delescluze fut d'abord enfermé à Toulon, au fort Lamalgue, où il vécut près de six mois au milieu des forçats, habillé comme eux, nourri comme eux, dans la promiscuité de la gamelle, et couché comme eux sur la paille pourrie.

Transporté ensuite à Brest, il fut déposé au bagne en attendant son embarquement. Nous omettons ici une foule de détails sur la manière dont ce gouvernement, si fort et si orgueilleux de sa puissance, traitait ses adversaires vaincus, les abreuvant d'outrages et de basses persécutions, les confondant avec l'écume des malfaiteurs, leur faisant traverser les villes, enchaînés et revêtus de la livrée du crime.

Ainsi, à Marseille, Delescluze dût traverser la ville en plein jour, les mains garnies de ces horribles bracelets appelées menottes, comme s'il avait été un misérable assassin Il protesta inutilement contre un aussi cruel procédé.

Delescluze a raconté lui-même, dans un volume plein d'intérêt, *de Paris à Cayenne*, sa triste et douloureuse odyssée. Il a écrit sans amertume, sans passion, mais non sans dédain, ce qu'il a ressenti dans ce long voyage de six années, qui commença à Mazas pour finir à Cayenne.

Ce qui est arrivé à Delescluze, des centaines et des milliers de républicains l'ont souffert ; son martyr est un des mille épisodes dont l'ensemble constitue l'épouvantable exode de décembre 1851.

Le 1er septembre 1858, Delescluze fut embarqué sur la *Seine*, navire en partance pour Cayenne, avec un convoi de forçats. Il fut installé à l'île du Diable, où se trouvaient depuis longtemps nombre de transportés politiques, victimes du coup d'Etat.

Bientôt quelques personnes s'intéressèrent à lui, entre autres le commandant Plane, et l'on obtint son transférement à la ville de Cayenne. Un homme de cœur, M. Franconie, négociant, attira le transporté dans sa maison, lui offrit la plus cordiale hospitalité, lui confia l'éducation de ses enfants et s'employa pour lui procurer un modeste emploi de comptable. Il est bon de conserver précieusement le nom de ces âmes d'élite qui, au milieu de l'indifférence universelle, ont eu le courage d'accueillir et d'aider les proscrits.

Pendant sa longue captivité, Delescluze montra dans toute son énergie sa ténacité indomptable. A Cayenne, sa besogne terminée, il passait le reste de son temps à méditer, isolé, au bord de la mer, sur un rocher où chaque soir le soleil, à son coucher, le trouvait accroupi.

L'amnistie de 1859, après Solférino, vint le sauver de la mort lente, mais sûre, que lui réservait son séjour en Guyane. Delescluze rentra en France au mois de janvier 1860, avec une santé ruinée par tant d'épreuves et de misères, mais sans avoir rien perdu de ses convictions et de ses espérances.

Il resta longtemps en dehors de la politique, vivant dans l'obscurité, souvent auprès de sa mère et de sa sœur, qu'il adorait, et qui avaient une grande influence sur son caractère.

Delescluze travailla à se créer une position dans les affaires, occupa divers emplois et publia, en 1866, le le *Panthéon de l'Industrie et des Arts*, journal des expositions et des découvertes, qu'il avait créé en vue de l'Exposition universelle de 1867. Après bien des déboires et des mécomptes cette publication cessa de paraître le 1er janvier 1868. C'est alors qu'il créa le *Réveil*.

CHAPITRE IX

Fondation du *Réveil*. — Liberté, Egalité, Fraternité. — Nouvelle condamnation de Delescluze. — Manifestation du cimetière Montmartre, novembre 1868. — Souscription en faveur d'un monument à la mémoire de Baudin. — Nouvelles poursuites contre le *Réveil*.

La loi de 1868, en supprimant l'autorisation préalable, venait de rouvrir la carrière aux écrivains qui ne voulaient pas se soumettre à l'arbitraire des commis de l'Empire. Le 2 juillet, Delescluze fonde le *Réveil*, journal hebdomadaire d'abord, monté par actions de cinquante

ancs, puis quotidien, lorsque les actionnaires furent ssez nombreux.

« Liberté, Egalité, Fraternité, voilà notre programme, isait-il dans son premier numéro, et si nous y restons idèles, nous n'aurons rien à envier au bagage scientiique des plus renommés docteurs ès-politique ; car la vérité absolue, éternelle, est dans ces trois mots, et tant qu'il y aura des sociétés humaines dignes de ce nom, elles n'auront pas d'autre idéal.

« Si la France s'est toujours relevée après tant de ourmentes ; si, au milieu des fortunes contraires, en dépit de ses longues défaillances, elle a conservé le sceptre des idées, elle ne le doit qu'à la Révolution. Nourrie de ce lait généreux, elle a pu tout supporter, tout réparer.

« C'est là et non ailleurs, qu'est le secret de ces résurrections prodigieuses dont elle a souvent ébloui l'Europe et dont nous ne tarderons pas à saluer une fois encore l'aurore, sans craindre désormais le lendemain.

« Depuis le coup d'Etat du 2 décembre, ajoutait encore Delescluze, les règles fondamentales édictées par la sagesse révolutionnaire out été mises en fourrière ; la liberté a disparu sous les restrictions ; l'égalité sous les privilèges ; la solidarité n'existe plus que dans le mal, enfin le système politique du gouvernement s'exerce depuis seize ans sans la France et sur la France. »

L'apparition du *Réveil* de Delescluze fit événement par la hardiesse de sa polémique et son caractère nettement républicain. Il sonnait véritablement le réveil, la diane de la liberté. Le vieux lutteur, en rentrant dans l'arène, après son exil, ses prisons, ses bagnes, Cayenne, y rapportait ses énergies d'autrefois, son tempérament enflammé, ses ardeurs, ses audaces et l'incontestable sincérité de ses opinions radicales et démocratiques.

L'ancienne presse de l'opposition, généralement si fade et si molle, se trouva effacée du premier coup. Le *Réveil* était la première feuille qui, depuis le 2 décembre 1851, osait se déclarer franchement républicaine et reprendre le drapeau de la Révolution.

Aussi le premier numéro de ce vaillant journal coûta-t-il à Delescluze *quinze jours de prison* et *5.000 francs d'amende*. L'immortel devise révolutionnaire qui flamboyait en tête de ses colonnes avait suffi pour attirer sur le berceau de cette feuille les foudres du parquet.

Dès son début, le *Réveil* venait se heurter contre un procès, et les rigueurs ne lui étaient pas ménagées. Frappé dans son cautionnement, Delescluze l'était de plus dans sa personne. Le gouvernement de l'Empereur croyait ainsi enterrer son œuvre naissante ; en lui donnant la persécution comme baptême, il venait, au contraire, d'assurer son existence.

Quelques mois plus tard, le *Réveil* porta un coup terrible à l'empire en évoquant le spectre de Baudin. Le 5 novembre 1868, Delescluze ouvrait dans les colonnes de son journal une souscription pour élever un monument à Baudin, mort à la barricade Saint-Antoine, le 3 décembre 1851. En même temps il rendait compte de la manifestation qui venait d'avoir lieu au cimetière Montmartre, où la démocratie parisienne s'était rendue pour honorer tout à la fois la mémoire de Godefroy Cavaignac et rendre hommage à Baudin.

On connait la conduite de ce représentant du peuple dans la journée du 3 décembre. Comme il engageait des ouvriers du faubourg Saint-Antoine à défendre la loi que Bonaparte venait de violer, un de ces derniers répondit par une de ces injures que la réaction avait popularisées dans le peuple.

« Vous allez voir, riposta Baudin, comment on meurt pour vingt-cinq francs. »

Ce furent les derniers mots qui sortirent de la bouche de ce grand citoyen. Quelques minutes après, il tombait foudroyé par les balles qui avait épargné ses non moins courageux collègues et les rares citoyens groupés à l'entour.

A la suite de la manifestation du cimetière Montmartre et de l'ouverture d'une souscription en faveur de Baudin, des poursuites furent exercées contre Delescluze et Charles Quentin du *Réveil*, Peyrat de l'*Avenir National*, Duret de la *Tribune*, et Challemel-Lacour de la *Revue politique*.

Quel était donc le crime de Delescluze et de ses co-accusés ?

Dans la plénitude de leur droit d'écrivains et de citoyens, ils avaient voulu, les uns et les autres, rendre un hommage tardif et trop bien mérité, hélas! à l'héroïque et infortuné Baudin. D'un autre côté, on lui reprochait d'avoir pris l'initiative d'une souscription pour élever un monument à cette victime du crime de décembre.

Une consultation d'avocats à la cour impériale eut lieu, et, Adolphe Crémieux, Emmanuel Arago et Clément Laurier, par une délibération du 10 novembre et après avoir examiné les citations adressés aux journalistes poursuivis, furent d'avis qu'en ouvrant dans leurs journaux une liste de souscription pour élever un monument à Baudin et en publiant les noms des souscripteurs, Delescluze et ses confrères n'avaient commis ni un délit de presse, ni le délit de manœuvres à l'intérieur, ni un délit quelconque. La stricte justice aurait dû amener le Gouvernement à reconnaître, en dehors de tout esprit de parti, que Baudin avait droit à la même épitaphe que les combattants de Juillet, morts pour la défense des lois. Et comme le sacrifice de sa vie, fait volontairement et sans espoir, a été accompagné d'une parole admirable, il est incontestable que la mémoire du vaillant député doit être chère à tous ceux que touche l'honneur français.

Le 14 novembre 1868, Delescluze et les autres rédacteurs comparurent devant le tribunal de la 6e Chambre correctionnelle de Paris. Le rédacteur en chef du *Réveil* y mérita l'honneur d'une condamnation exceptionnelle qui, le séparant de ses prétendus complices, lui infligea le privilège de *six mois de prison*.

CHAPITRE X

Affaire Baudin. — Procès du *Réveil*, 14 novembre 1868. — Plaidoirie de Léon Gambetta. — Apologie de Delescluze. — Gambetta fait le procès du 2 décembre. — Nouvelle condamnation de Delescluze.

Delescluze avait confié sa défense à un membre du jeune barreau qui, la veille des débats n'était connu que de ses amis, et dont le lendemain le nom était devenu européen. Cet avocat était Léon Gambetta.

Jamais n'avait mieux éclaté la puissance de la parole quand elle est au service d'une conviction sincère, quand elle est inspirée par le sentiment du devoir et de la vérité. Pendant trois quarts d'heure, Gambetta tint tout l'auditoire frémissant, enthousiaste. Logique, bonheur d'expressions sans égal, inspirations éclatantes, rien ne lui manqua.

Les débats de ce procès désormais historique mériteraient d'être rapportés en entier, nous regrettons que l'espace nous oblige à n'en faire connaître que les parties les plus saillantes.

Interrogatoire de Delescluze.

M. le Président. — Si nous ne nous trompons, vous avez déjà été condamné à plus d'une année d'emprisonnement.

Delescluze. — C'est une erreur; l'amnistie de 1859 a annulé cette condamnation comme elle annule toutes les condamnations et les causes qui les ont produites. Après

l'amnistie, il n'y a plus de coupables, si j'en crois la doctrine émise par tous les jurisconsultes; sans cette interprétation, l'amnistie serait un vain mot.

M. le Président. — Vous ferez plaider, si vous voulez, les effets de l'amnistie, nous n'avons voulu que constater un fait.

Vous avez publié, dans le *Réveil*, un article signé Quentin, et, à la suite de cet article, une manifestation a eu lieu, le 2 novembre, au cimetière Montmartre; vous n'étiez pas ce jour-là à Montmartre?

Delescluze. — Non, Monsieur.

M. le Président. — N'avez-vous pas écrit, le 4 novembre, une lettre au journal l'*Avenir national*, annonçant une souscription dans vos bureaux pour élever un monument à la mémoire de Baudin?

Delescluze. — Parfaitement.

M. le Président. — Le 5 novembre, vous avez publié un article ayant pour titre « le 2 novembre ». Dans cet article, vous racontez les faits passés au cimetière Montmartre et vous ajoutez : « Notre ami Charles Quentin, comme représentant du *Réveil*, a été sollicité de prendre la parole... » Dans cet article, vous dites que Baudin est mort en accomplissant un devoir.

Delescluze. — Oui, certainement, et le plus saint des devoirs.

M. le Président. — Cet article est suivi d'un entrefilet qui se termine par un engagement à vos lecteurs de souscrire?

Delescluze. — Parfaitement exact encore, et j'en accepte la responsabilité.

M. le Président. — En résumé, la prévention vous reproche d'avoir employé des manœuvres pour troubler la paix publique...

Delescluze. — Qui n'a pas été troublée.

M. le Président. — Et à exciter à la haine et au mépris du gouvernement.

Delescluze. — On sait maintenant ce que sont ces manœuvres.

Plaidoirie de Léon Gambetta.

Gambetta, répondant à cette partie de l'interrogatoire de Delescluze et au réquisitoire de l'avocat impérial, s'écria :

« Delescluze, en effet, vous avez eu raison de le dire, a, ce que vous appelez, vous autres, un long casier judiciaire. Moi, je dis que c'est à son honneur, et que rien n'atteste mieux l'héroïsme de ses convictions que cette interminable liste de condamnations politiques. »

« Dès 1834, Delescluze marquait sa foi aux intérêts du peuple, et depuis lors, il n'a cessé de marcher dans cette voie, toujours frappé, jamais abattu. Et quand vous venez lui reprocher d'avoir, sous tous les gouvernements, même sous la République, combattu les réactions, vous ignorez peut-être que vous faites le plus bel éloge de son dévouement et de sa clairvoyance. »

« Voilà un homme et voilà l'homme! Voilà celui qu'on accuse d'avoir fait l'apologie de l'assassinat, en faisant l'éloge des assassins du général Bréa, souvenir, a-t-on dit, qui doit faire rougir un cœur vraiment français. Il n'a donc pas le cœur français celui qui, depuis 40 ans, a donné, en échange de sa détresse et de sa misère, sa vie et son dévouement à son pays. Celui qui a tout sacrifié pour la France n'a pas le cœur français? »

« Quand on a en main la défense d'une vie comme celle de Delescluze, on lui doit toute la vérité, on la lui doit à lui et surtout aux magistrats, parce que nous savons quelles préventions, quels préjugés singuliers se

forment sur l'homme constamment mêlé à la lutte, et parce que nous savons, quand il est vaincu, quelle légende monstrueuse on arrive à construire contre lui par l'entassement des calomnies. »

« C'est ainsi que souvent un juste, un martyr meurt avec la réputation d'un scélérat, et c'est là ce qu'on appelle former l'opinion des honnêtes gens. Eh bien, nous qui, à l'heure actuelle, tenons, pour notre part, l'occasion de faire le bien, de rétablir le vrai, d'affirmer une mémoire qui nous est chère, nous sommes heureux, nous sommes fiers de l'occasion qui nous est offerte et nous ne faillirons pas. »

Puis, Gambetta, dans une terrible et brillante apostrophe, dans un mouvement oratoire qui, d'un bond, l'élève jusqu'au premier rang du Barreau français, fait le procès du crime du 2 décembre et frappe l'Empire au cœur :

« Écoutez, Messieurs, voilà dix-sept ans que vous êtes les maîtres absolus, discrétionnaires de la France. — Nous ne rechercherons pas l'emploi que vous avez fait de ses trésors, de son sang, de son honneur, de sa gloire ; nous ne parlerons pas de son intégrité compromise, ni des catastrophes financières qui, en ce moment même, sautent comme des mines sous nos pas ; non — mais ce qui nous juge le mieux, c'est que vous n'avez jamais osé dire : nous célébrerons, nous mettrons au rang des solennités de la France, le 2 décembre, comme un anniversaire national ; et cependant, tous les régimes qui se sont succédé dans ce pays, se sont honorés du jour qui les ont vus naître ; ils ont fêté le 14 juillet, le 10 août ; les journées de juillet 1830 ont été fêtées ainsi que celles du 24 février ; il n'y a que deux anniversaires qui n'ont jamais été mis au rang des solennités d'origine : le 18 brumaire et le 2 décembre ; pourquoi ? — parce que vous savez que si vous vouliez les y mettre, la conscience universelle les repousserait. »

« Eh bien, cet anniversaire dont vous n'avez pas voulu, nous le revendiquons, nous le prenons pour nous; nous le fêterons toujours, incessamment; chaque année, ce sera l'anniversaire de nos morts jusqu'au jour où le pays redevenu le maître, vous imposera la grande expiation nationale, au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. »

S'adressant ensuite à l'avocat impérial qui levait les épaules :

« Ah! vous levez les épaules! Sachez-le, M. l'avocat impérial, je ne redoute pas plus vos dédains que vos menaces.

« En terminant, hier, votre réquisitoire, vous avez dit : *nous aviserons!* Comment! avocat impérial; magistrat, homme de loi, vous osez dire : « *Nous prendrons des mesures!* » Et quelles mesures? Ne sont-ce pas là des menaces? Eh bien! écoutez, c'est mon dernier mot : Vous pouvez nous frapper, mais vous ne pourrez jamais ni nous déshonorer, ni nous abattre! »

Malgré la plaidoirie si lumineuse de son éloquent défenseur, malgré le retranchement de l'état de récidive en raison de l'amnistie du 16 août 1859, Delescluze était condamné à **six mois de prison** et à une amende de **2.000 francs** qui fut, il est vrai, réduite à 50 francs par la Cour d'appel, mais la clause de solidarité entre les prévenus établissait une **responsabilité de 11.050 francs.**

CHAPITRE XI

Gambetta au Corps législatif. — Guerre implacable de Delescluze contre l'Empire. — Delescluze en prison à St-Pelagie — Elections de 1869. —Suspension du *Réveil*. — Arrestation de ses rédacteurs. —Amnistie de 1869. —Delescluze reprend la publication du *Réveil*.

En confiant sa défense à Léon Gambetta, Delescluze avait fait un homme, il avait donné à la jeunesse le gage

qu'elle attendait de la génération qui l'avait précédée et, dans la solitude de la prison, il pouvait se dire qu'il n'avait pas perdu sa journée.

La France à cet égard pensa comme Delescluze, car elle se disputa l'honneur d'envoyer au Corps législatif le brillant orateur qui avait fait le procès du 2 décembre, ainsi que l'avait expressément voulu le rédacteur en chef du *Réveil*; c'était la juste récompense du talent mis au service de la vérité. L'empire était frappé au cœur, la République réhabilitée : Delescluze n'avait rien à regretter.

La manifestation Baudin commença la série si nombreuse des protestations publiques contre le régime impérial. La publication du *Réveil* n'y eût pas la moindre influence. En parcourant cette feuille aujourd'hui, on est étonné de l'audacieuce énergie de ses attaques, et on a de la peine à suivre toutes les péripéties de son orageuse existence. On sait que Delescluze n'admettait ni transaction, ni compromis; ce qu'il voulait faire, avec son journal, ce n'était pas de l'opposition, mais la guerre, une guerre implacable à l'empire et à ses institutions.

C'est le 2 mai 1869 que Delescluze transforma le *Réveil* en journal quotidien, quelques jours avant l'ouverture de la période électorale pour les élections législatives. Passant par dessus ce faux libéralisme qui n'était qu'un compromis d'ambitions malsaines, il ruine l'union dite libérale qui s'était flattée d'enchaîner tous les républicains à son programme. A son appel, et grâce au concours de la presse radicale, il fondait l'*Union démocraitique* qui amenait le succès des élections de 1869.

Peu de temps après, Delescluze entrait à la prison de Sainte-Pélagie, pour purger sa condamnation à propos de la manifestation Baudin. Pendant la première partie de son séjour, des ordres précis furent donnés au directeur de la prison pour empêcher Charles Deles-

cluze de recevoir des visites, même celles de sa famille. On craignait son influence pendant la période électorale.

Il continua la lutte du fond de sa cellule, l'administration n'osant pas, vu l'état de l'opinion, arrêter au passage les articles qu'il envoyait à son journal.

C'est à Sainte-Pélagie qu'il écrivit la préface de son livre « *de Paris à Cayenne*, qui avait paru en feuilleton dans le *Réveil*. C'est de la prison qu'il lança son volume dans le public.

Malgré tant de souffrances morales et physiques, l'ancien transporté de Cayenne ne perdait rien de la sérénité de sa pensée ni de sa confiance inébranlable dans l'avenir. Il savait que le vieux monde était condamné, depuis le jour où le droit nouveau avait été proclamé au milieu de la foudre et des éclairs, et, patient, il attendait le triomphe de la vérité.

« Peut-être, disait-il alors, peut-être ne me sera-t-il pas donné d'assister à ce beau jour; mais qu'importe? Quand tant de générations se sont éteintes avant nous dans la misère et la servitude, sans même entrevoir l'espérance, la plainte est-elle permise à ceux qui tombent avant l'heure? L'honneur d'avoir combattu et souffert pour la démocratie est leur meilleure récompense. Ils peuvent s'endormir en paix, d'autres récolterons ce qu'ils ont semé. »

Du 14 juin au 10 juillet 1869, La publication du *Réveil* fut interrompue. Privé de son rédacteur en chef, enfermé dans une cellule, le journal voyait arrêter la moitié de son personnel d'un seul coup de filet. Cournet, Charles Quentin, Morel, Bocquet, étaient enlevés par lettres de cachet et jetés dans un cabanon à Mazas, sous prétexte de complot contre le gouvernement. La rédaction, décimée, était chassée d'imprimerie en imprimerie et finalement obligée de suspendre toute publication jusqu'à ce que Delescluze recouvre la liberté. Il

sortit de Sainte-Pélagie, un peu avant la fin de son temps, par suite de l'amnistie de 1869, et reprit la direction du *Réveil* avec l'aide de collaborateurs aussi intelligents que dévoués à la cause démocratique.

Plusieurs fois les républicains offrirent une candidature à ce vaillant homme, chaque fois il refusa, ne voulant pas prêter serment à l'empire. Suivant ses principes, il fit une campagne vigoureuse pour faire élire des insermentés, mais sans obtenir de résultats bien éclatants.

Il continua dans la presse, pendant la décadence de l'empire, le combat de toute sa vie, pour la cause de la République et de ses idées populaires, avec une infatigable énergie. Delescluze, à cette époque, était un des représentants les plus éminents de cette belle et forte génération de 1830 qui n'a pas été remplacée. Indifférent à tout ce que les hommes recherchent, honneurs, fortune, renommée, voué exclusivement à la cause de la justice et du droit, austère et stoïque, intrépide et inébranlable, aussi ferme dans ses convictions que le premier jour, il réalisait en lui le type de plus en plus rare de l'honnête homme public et de l'intègre citoyen.

CHAPITRE XII

Mort de Victor Noir. — Ses obsèques. — Rochefort, Delescluze et Flourens à Auteuil, le 12 janvier 1870. — Mort de la mère de Delescluze. — Affaire Mégy. — Nouvelle condamnation de Delescluze.

L'année terrible commença d'une manière sinistre.

En février 1870, à la suite d'une violente polémique de presse dans laquelle se trouvèrent mêlés Henri Rochefort, rédacteur en chef de la *Marseillaise*, Paschal Grousset de la *Revanche* et le prince Pierre Bonaparte, un très grave événement se passa dans la maison qu'habitait ce dernier à Auteuil.

Rochefort fut provoqué par le prince, dédaignant de se battre avec Paschal Grousset qui lui envoya néanmoins à Auteuil deux témoins : Victor Noir et Ulric de Fonvielle.

Une discussion excessivement vive s'engagea, à l'entrée de ces deux messieurs. Pierre Bonaparte tira plusieurs coups de revolver sur les visiteurs. Il tua raide Victor Noir.

On sait quelle fut, à la nouvelle de ce meurtre, l'émotion du public parisien, et l'on crut un instant que la fin de l'empire était venue.

Les obsèques de Victor Noir eurent un grand retentissement et déterminèrent une extrême agitation. Le 12 janvier, jour fixé pour l'enterrement de la malheureuse victime, la foule était nombreuse à Auteuil, et comptait dans ses rangs des hommes qui voulaient profiter de l'émotion populaire pour tenter contre l'empire un mouvement insurrectionnel. Les partisans de la lutte voulaient que l'on conduisît le cercueil de Victor Noir jusqu'au Père Lachaise.

Delescluze, qui était, lui aussi, venu à Auteuil, employa tout le crédit dont il disposait auprès des plus énergiques pour les faire renoncer à cette idée, afin d'éviter une collision avec la troupe. Il finit, aidé de Rochefort, par triompher des résistances de Flourens, et fit avorter ainsi une entreprise dont les résultats ne pouvaient être à l'avance calculés par personne, tant l'irritation était grande alors contre le gouvernement du 2 décembre. La voix de Delescluze avait pu retenir sur la pente des témérités folles les deux cent mille hommes qui se pressaient autour du cercueil de Victor Noir, et déjoué les projets homicides qui s'étalaient en plein jour le 12 janvier 1870. Il avait empêché la bonne saignée que les courtisans de l'empereur déclaraient indispensable.

Au mois de février, Delescluze perdait sa mère, femme très pieuse, âgée de 92 ans, qui demeurait rue

des Saints-Pères avec sa fille. On aimait Mme Delescluze, qui était bonne, charitable, et tout le quartier la regretta beaucoup. Respectant ses dernières volontés, il fit présenter le corps à l'église, mais le cercueil y entra seul. Le fils faisait son devoir en accédant à la dernière volonté de sa mère mourante; le libre-penseur faisait aussi le sien en restant à la porte de l'église avec ses amis.

En rendant un dernier hommage à cette femme vénérable, à cette mère si cruellement éprouvée depuis trente-cinq ans, les citoyens qui se pressaient en foule à son convoi, et à la tête desquels on remarquait Gambetta, Crémieux, Arago, H. Brisson, Clémenceau, voulaient montrer en quelle estime et quelle sympathie ils tenaient le rédacteur en chef du Réveil, un des hommes qui, par ses services, son caractère et son talent, faisait le plus d'honneur au parti démocratique à la fin de l'empire.

Le 16 février 1870, Delescluze se voyait de nouveau condamner pour avoir prouvé, la loi à la main, qu'à une heure donnée, on avait le droit de tuer les agents de police exerçant leurs fonctions en violant le domicile d'un citoyen.

L'empire, qui n'avait aucun respect pour la liberté individuelle, prétendait arrêter à domicile et à toute heure de nuit ou de jour qui bon lui semblait; la loi que l'empire n'avait pas faite se prêtait mal à cette prétention et un ouvrier mécanicien, Mégy, sur le compte duquel nous n'avons pas à nous expliquer ici, voyant son domicile violé pendant la nuit, s'était défendu et avait tué un inspecteur de police.

Grand émoi dans la presse républicaine qui n'osa point cependant approuver la conduite de Mégy trop ouvertement. Le *Réveil* seul, par la plume de son rédacteur en chef, fit l'apologie de l'inculpé.

Delescluze soutint que l'illégalité était manifeste, l'article 76 de la Constitution de l'an VIII défendant, en

effet, « de s'introduire pendant la nuit dans le domicile des citoyens, sauf en cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation faite de l'intérieur de la maison. » La police ne paraît pas être dans aucune de ces exceptions.

De plus, Delescluze s'appuya, pour prendre la défense de Mégy, sur le commentaire de H. Duboy, avocat à la Cour de Cassation, dans son *traité sur la Presse*, qui est ainsi conçu :

« Aucune visite domiciliaire ne peut être accomplie pendant la nuit ; c'est la disposition formelle de l'article 76 de la Constitution de l'an VIII. Les citoyens sont donc fondés à refuser absolument l'accès de leur maison, de 6 heures du soir à 8 heures du matin, en hiver, et de 9 h. du soir à 4 h. du matin, en été. »

En Angleterre, en Amérique, la résistance de Mégy aurait été approuvée par le pays tout entier. Delescluze aurait voulu que la France se montrât aussi énergique.

« Chacun sentira qu'il défend sa propre cause, écrivait-il dans le *Réveil*, en s'intéressant à celle de ce prolétaire qui a voulu se protéger contre une illégalité flagrante. Unissons-nous donc tous pour faire respecter les droits des citoyens. »

L'article de Delescluze fut considéré comme une apologie du crime, et lui attira **treize mois de prison** et **deux mille francs** d'amende, bien que toutes les notabilités du barreau de Paris et des barreaux de province aient défendu la thèse qu'il avait mise au jour. On ne pardonnait pas au *Réveil* d'avoir prouvé que le domicile des citoyens était inviolable pendant la nuit, et que la résistance à force ouverte était légale dans ce cas.

CHAPITRE XIII

Le Plébiscite du 8 mai 1870. — Attitude de Delescluze. — Delescluze s'exile à Bruxelles. — Guerre contre la Prusse. — Les articles du *Réveil* contre la guerre. — Les premières défaites. — Nouvelle condamnation de Delescluze. — Ses manifestes aux Parisiens. — Suspension et saisie du *Réveil*, 10 août 1870.

Les troubles survenus à Paris et dans les grandes villes de province dans les derniers temps de l'empire présageaient une existence difficile pour le gouvernement. Napoléon III, afin de donner une nouvelle consécration à sa dynastie, appuyée sur des apparences de libéralisme, fit de nouveau appel à la sanction du peuple. Par le moyen du plébiscite, il espérait rétablir son influence ébranlée et son prestige considérablement affaibli.

Delescluze, dans de nombreux et véhéments articles, engagea ses concitoyens à voter contre la dynastie impériale.

« Oui, écrivait-il au mois d'avril 1870, la France rejettera dédaigneusement votre constitution, si elle n'a pas perdu, sous votre trop longue domination, le sentiment de sa dignité et de ses devoirs. »

« Elle la rejettera, parce qu'elle a assez des tuteurs et des sauveurs, et qu'elle veut reprendre possession d'elle-même, ne plus être, en un mot, la chose d'un homme ni d'une famille: parce qu'elle demande un gouvernement honnête, ami de la justice, sachant respecter les droits et les intérêts du peuple, et que l'empire n'est et ne peut être rien de tout cela. »

« La France ne saurait plus vivre qu'avec la liberté républicaine, et c'est pour cela qu'elle ne devra pas vous donner le blanc-seing que vous lui demandez. »

« Les bons citoyens protesteront, chacun à sa manière, tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils soient inspirés par la haine du despotisme et le sentiment de la souveraineté populaire. »

« Le peuple est prévenu, ajoutait Delescluze. Voter *oui*, c'est donner à l'empire un bill d'indemnité et un brevet de durée. »

« Voter *non* ou s'abstenir, c'est condamner l'empire dans ses actes, dans ses institutions comme dans ses prétentions à l'éternité. »

« Entre l'empire et la République, la nation n'hésitera pas. Elle sera pour la République démocratique et sociale. »

On sait que le résultat du plébiscite fut tout autre que ne l'avait rêvé Delescluze ; 7.336.434 *oui*, contre 1.560.706 *non*, répondirent à l'appel. Cependant la majorité des électeurs parisiens et celle de la plupart des grandes villes se déclara contre l'empire, et une assez grande quantité d'abstentions surprirent les chauds partisans du régime impérial. Ce qui amena Delescluze à écrire dans les colonnes du *Réveil*, quelques jours après le vote plébiscitaire, les lignes suivantes :

« Si les campagnes appelées à choisir entre la République et l'empire ont eu le tort de se prononcer pour le gouvernement personnel d'un homme et d'une famille et d'abdiquer liberté et dignité tout à la fois, la République n'en est pas moins l'idéal obligé des sociétés modernes, le but fatal vers lequel elles s'avancent sous l'impulsion d'une nécessité inéluctable. Aujourd'hui comme hier, c'est pour tout esprit juste, la seule forme de gouvernement qui soit compatible avec la justice, la seule qui porte dans ses flancs la liberté, le bien-être et la sécurité. »

« Donc pas de découragement, mais l'action toujours et sans cesse. Nous avons la force des principes, il ne nous manque que celle du nombre. Pour la conquérir, il s'agit de la vouloir. Les Républicains la voudront. »

Le jeudi 7 juillet 1870, la condamnation de Delescluze pour l'affaire Mégy devenant définitive, il n'avait plus qu'à choisir entre l'exil et la prison, la prison hors Paris,

en maison centrale, c'est-à-dire avec tous les agréments que le ministère libéral de M. Emile Ollivier ménageait aux écrivains qui ne pardonnaient ni les trahisons ni les attentats à la liberté.

Delescluze choisit l'exil, et, pour la troisième fois, il se remit à monter l'escalier de l'étranger. Ce ne fut pas sans peine que ses amis le décidèrent à se soustraire à une condamnation dont le prétexte et la rigueur avaient frappé les esprits les plus réservés.

Il en coûtait au vieux républicain de reprendre à son âge et dans son état de santé le chemin de l'exil, en s'arrachant à ses affections de famille, aux liens qui l'unissaient à ses collaborateurs, en abandonnant le journal qu'il avait fondé ; mais si disposé qu'il ait pu être à faire bon marché de sa personne, il dût céder aux observations qui lui venaient de toutes parts.

Prisonnier, il était pour treize mois condamné à l'inaction comme à l'impuissance. Libre, dans l'exil, il ne restait pas étranger au mouvement de la vie politique ; ses conseils serviraient à maintenir le *Réveil* dans la direction qu'il avait suivie jusqu'à ce jour.

Delescluze se rendit donc à Bruxelles. C'est de la capitale de la Belgique qu'il envoya cette série d'articles remplis d'avertissements judicieux et prophétiques, pour ainsi dire, au moment de la déclaration de guerre à la Prusse.

« C'est à juste titre, disait-il le 22 juillet 1870, que la Presse fait peur à ceux que le malheur des temps a chargés des destinées de la Patrie, dans un moment aussi critique, et qui n'ont que trop de raisons pour rechercher les ténèbres et le silence. »

« Soyez persuadés qu'on ajournera les Chambres, afin que le gouvernement personnel se donne plus librement carrière, et qu'il n'ait jamais l'affront de s'entendre demander des comptes au nom du pays dont il tient l'existence dans ses mains. »

« On interdira la publication de toutes les nouvelles de la guerre, et, pour satisfaire aux justes exigences de l'opinion, la Presse devra attendre que le gouvernement consente à lancer des bulletins aussi véridiques que ceux du premier empire, de néfaste mémoire. On nous donnera des nouvelles de la santé des princes, mais de la guerre, la France ne saura rien. »

« S'il y a des succès, les journaux qui ne sont pas suspects au gouvernement leur donneront des proportions ridicules. S'il y a des fautes, des revers, ils les cacheront, et comme la Presse honnête et loyale aura depuis longtemps vécu son dernier jour, il peut arriver que l'incapacité de nos chefs d'armée, à défaut de trahison, amène quelque catastrophe que rien n'aura pu permettre de prévoir. Paris apprendrait la défaite de nos armes, en voyant les éclaireurs prussiens à ses portes. »

Le 4 août 1870, Delescluze était de nouveau condamné à **dix-huit mois de prison**, et **4000 francs d'amende**, pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement dans ses articles du *Réveil.*

Dès le début des hostilités, Delescluze avait exprimé ses patriotiques appréhensions sur l'issue de la campagne. Il avait montré l'insuffisance du chef suprême de l'armée et des favoris auxquels il avait confié le drapeau de la Patrie. On l'accusa alors de dénigrement systématique ; on lui reprocha d'ébranler la confiance de la nation et de l'armée.

Opposé à la guerre, on l'avait accusé de sacrifier l'intérêt et la gloire de la France à ses rancunes contre l'empire, on avait même été jusqu'à lui reprocher de vouloir épargner une défaite à la Prusse.

Après celle de Mac-Mahon, à Reichshoffen, la Rédaction du *Réveil* lançait, dans le numéro du 7 août, le manifeste suivant :

« L'heure des résolutions viriles est arrivée. — Songeons au salut de la patrie. »

« D'énergiques mesures ne sauraient trop tôt être prises. — La première est la mise en état de défense de Paris, la réorganisation immédiate de la garde nationale. »

« Les événements se précipitent avec une incroyable rapidité. Chaque heure de retard accroît le péril. — Des armes à tous les citoyens !

« Des armes !

Le 10 août, le *Réveil* était suspendu par le gouvernement impérial. Emile Ollivier fermait la bouche de Delescluze. Voici la proclamation, peu connue, qui motiva la suspension et la saisie de la vaillante feuille républicaine :

Aux Parisiens !

« L'étranger est en France ; encore un revers et rien ne pourra arrêter sa marche sur Paris. Le moment est donc venu des résolutions suprêmes. Paris a déjà sauvé la France en 1792, à lui de la sauver encore, il la sauvera, nous en avons la ferme assurance. »

« Pour cela que faut-il ? Danton l'a dit : « De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace. »

CHAPITRE XIV

Le 4 septembre. — Déchéance de l'empire. — Retour de Delescluze. — Réapparition du *Réveil*. — Le Gouvernement de la Défense nationale. — Attitude de Delescluze. — Son opinion sur la défense. — Vœu en faveur des élections municipales.

La capitulation de Sedan connue à Paris, le gouvernement impérial s'affaissa, tomba de lui-même ; la République fut proclamée sans résistance, sans protestation. Un *gouvernement de la Défense nationale* était établi : le général Trochu en avait la présidence. La Patrie était déclarée en danger.

Le gouvernement infâme qui avait commencé par le massacre du peuple finissait avec le massacre de notre héroïque armée. Il s'était effondré sans douleur et

sans secousses, comme un fruit trop mûr se détache sous le moindre effort. C'était le juste châtiment des mitraillades du boulevard Montmartre, des déportations, des concussions, des fortunes insolentes, faites aux dépens du travail, des détentions arbitraires, des violations du foyer domestique, que le peuple français avait dû subir pendant vingt ans, un bandeau sur les yeux et le pistolet sous la gorge. « Nous déclarons, avait dit Gambetta au Corps législatif, que Louis Napoléon Bonaparte et sa famille ont à jamais cessé de régner sur la France. » L'empire était tombé. La France était encore une fois livrée à l'invasion étrangère, sans armées, sans ressources.

Après le 4 septembre, Delescluze revint d'exil et reprit la publication du *Réveil*. Dès les premiers jours, il commença cette longue série d'avertissements, de conseils et de blâmes qu'il adressa presque quotidiennement aux membres du Gouvernement de la Défense nationale.

« Ce que nous voulons, disait-il quelques jours après la déchéance de l'empire, c'est que la patrie soit sauvée, sauvée à tout prix. Pour atteindre ce but, rien ne nous coûtera; nous publierons tout, nous ferons taire nos sentiments, et à ceux qui ont en mains les destinées du pays, quels qu'ils soient, nous disons: Arrachez la France de l'étranger et nous vous bénirons. »

L'impéritie des hommes du 4 septembre jeta très vite l'alarme chez les hommes d'avant-garde, et Delescluze exprima des doutes sur la suffisance du gouvernement nouveau. Sans méconnaître l'honorabilité, la bonne foi, le talent de la plupart de ceux qui s'étaient désignés eux-mêmes aux suffrages du peuple, il craignait que par position, par tempérament, ils ne fussent au-dessous de la situation.

La pensée de Delescluze n'était pas, comme on l'a répété, d'affaiblir le prestige dont les membres du gouvernement de la défense avaient été investis par l'accla-

mation populaire, mais il voulait qu'ils se montrent avec la force et l'énergie des grandes époques révolutionnaires, pour faire sortir la France plus forte et plus glorieuse de l'épreuve nouvelle qu'elle subissait.

« Ce que nous vous demandons, leur disait-il le 15 septembre, c'est d'avoir foi en vous, d'avoir foi dans le peuple qui n'a qu'un vœu, c'est d'obéir à votre direction, pourvu qu'elle soit ce qu'elle doit être: énergique, prompte et efficace. Il y va de la liberté de la nation, de son honneur, il y va de cette grande chose qui s'appelle la France, dont la disparition serait un irréparable désastre pour l'Europe et le monde. »

« C'est bien de nous rendre la Marseillaise, mais il est mieux d'en pratiquer les patriotiques leçons, et de donner des armes à ceux qui la chantent. »

« L'armement d'abord, le combat ensuite, et dût Paris disparaitre dans une suprême bataille, mieux pour lui vaut mille fois succomber que de s'agenouiller devant le vainqueur. Que le pouvoir fasse ce qu'il peut, et nous sauverons Paris, nous sauverons la France. »

A la fin de septembre, Delescluze demandait au gouvernement de se rendre au vœu de la population en fixant les élections pour la constitution de la municipalité parisienne. N'était-il pas temps, en effet, que Paris rentre dans le droit commun et reprenne possession de lui-même. L'ennemi était aux portes de la capitale et Paris n'était représenté que par des délégués du gouvernement du 4 septembre. Tout était à créer ou à refaire. La défense à l'intérieur, l'armement des citoyens, l'épuration de l'état-major de la garde nationale, l'organisation d'un impôt de guerre, la distribution des vivres aux ouvriers que la suspension absolue de travail privait de toutes ressources, enfin la réorganisation de l'assistance publique. Ces intérêts, qui étaient de la plus grande importance, qui étaient les siens, Paris avait seul titre et qualité pour les diriger.

« Nos concitoyens ne comprendraient pas de nouveaux retards de la part du gouvernement, disait Delescluze dans le courant du mois d'octobre. Au surplus son inaction ne saurait entraver indéfiniment l'initiative populaire. Aux citoyens de Paris d'agir, pour peu que le gouvernement reste les bras croisés. Si les élections municipales ne sont pas indiquées par l'autorité, que les citoyens se réunissent d'office dans leurs sections et nomment leurs représentants. Une fois élus, ces derniers sauront bien se faire reconnaître. »

L'attitude de Delescluze à l'égard du gouvernement de la défense a été l'objet de violentes critiques pendant le siège de Paris. Si on n'est pas allé jusqu'à l'accuser d'obéir à des rancunes personnelles, on lui a reproché au moins d'avoir préparé une désunion regrettable, presque d'avoir manqué au service de la République à laquelle il avait consacré sa vie. Cette injustice n'altéra en rien la sérénité de sa conscience ; il était malheureusement bien certain que les événements ne justifieraient que trop ses tristes prévisions. Sans ménager ses avertissements au gouvernement nouveau, il fit tous ses efforts pour le pousser dans la voie du salut, l'encourageant de toutes ses forces à oser le bien, à ne pas se jeter sur l'écueil où s'étaient brisés déjà d'autres gouvernements improvisés, eux aussi, dans l'enthousiasme d'une Révolution victorieuse.

CHAPITRE XV

Reddition de Metz. — Affaire du Bourget. — La journée du 31 octobre 1870. — Part de Delescluze. — Les arrestations.

La nouvelle de la reddition de Metz et l'indigne conduite de Bazaine mit le comble à la surexcitation des patriotes parisiens.

Delescluze les avait bien prévus ces événements qui se déroulaient avec une impitoyable logique, et son seul

regret, en présence de ce nouveau crime de lèse-patrie, c'était d'avoir mis une sourdine à sa pensée, d'avoir comprimé l'indignation qui brûlait son sang, quand il lisait à livre ouvert dans les âmes de ceux dont on avait fait les gardiens de la grande cause nationale.

Mais ce n'était plus le moment des phrases, il fallait des actes.

» Si aujourd'hui disait Delescluze dans le *Réveil* du 31 octobre, entendez-vous, aujourd'hui, le gouvernement qui siège à l'Hôtel de ville reste debout, qu'adviendra-t-il de Paris, de la France de la République, de la Liberté? Ne tombons-nous pas au-dessous de l'Irlande, au-dessous de la Pologne, et ne devons-nous pas, dès à présent, inscrire sur le fronton de nos monuments : *Finis Franciæ*, la fin de la France! »

L'affaire du Bourget (*30 octobre*) venait encore compliquer la situation. La prise de ce village par les Prussiens apparaissait comme une trahison préparée de longue main, cela était aussi clair que le soleil. Il semblait qu'on avait voulu démoraliser l'armée, abaisser les esprits au moyen d'un échec subi aux portes de Paris, pour noyer dans une certaine mesure l'affreuse nouvelle venue de Metz, et donner quelque prix aux projets de paix toujours caressés par les gouvernants, en faisant coïncider le tout avec l'arrivée de M. Thiers, venant tout exprès se repaître de l'agonie de la République.

La veille de cette affaire du Bourget, Delescluze prodiguait encore des conseils secourables au général Trochu, malgré ses fautes sans excuses; il supposait que, sous son uniforme chamaré de décorations, il y avait un cœur de citoyen. Il s'était trompé.

C'est alors qu'il s'écrie : « Halte-là, messieurs les corrompus et les traîtres! A cette trahison, à ce plan, le seul qu'ait imaginé Trochu, il manque quelque chose, la signature du peuple de Paris, et cette signature, vous ne l'aurez jamais. »

« Tout est perdu, dites-vous; le peuple répond tout est sauvé. »

Et Delescluze demandait « la destitution de Trochu et de son état-major et leur renvoi devant une cour martiale ;

« La démission du gouvernement dit de la défense nationale ;

« L'organisation de la commune révolutionnaire, la levée en masse, la défense à outrance et l'appel à tous les peuples.

« A bas les traîtres! disait-il en terminant son article : Vive la République universelle, démocratique et sociale! »

Ces désastreuses nouvelles avaient répandu une indicible émotion dans Paris; partout un seul cri, cri de douleur et de honte, et les quartiers riches ne le cédaient pas aux faubourgs dans l'énergique expression de leurs sentiments.

Les maires de Paris, convoqués le 31 octobre à l'Hôtel de Ville, avaient voté la convocation immédiate des électeurs pour la constitution de la commune, et le gouvernement l'avait annoncée du haut du balcon du palais municipal, en ajoutant que les élections auraient lieu sous la présidence des citoyens Dorian et Schœlcher.

Cette déclaration ajoutée à la promesse de la levée en masse n'avait pas calmé les esprits agités. Les sociétés populaires s'étaient réunies, les bataillons descendaient en masses profondes des quartiers éloignés aux cris mille fois répétés de « Vive la Commune! pas d'armistice ! »

A trois heures, les portes de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrirent devant les flots croissants du peuple. Les salons, les galeries et les escaliers se trouvèrent bientôt envahis.

Une réunion qui s'organisa dans la salle des Tableaux voulait la démission du Gouvernement et son remplacement. Divers noms étaient prononcés. Charles Delescluze prit la parole pour faire connaître que la nomination d'un

gouvernement par acclamation n'était pas régulière, et qu'en ce qui le concernait, il n'accepterait pas une semblable investiture; que les élections étant indiquées pour le lendemain, et le citoyen Dorian se trouvant chargé de la présidence avec le citoyen Schœlcher comme assesseur, on pouvait sans danger attendre le résultat de la volonté des électeurs.

Les raisons de Delescluze semblaient avoir réuni l'assentiment général et tout semblait terminé à la satisfaction commune. Mais l'arrivée de nouveaux bataillons avait déterminé une nouvelle invasion de l'Hôtel-de-Ville, des listes furent mises en circulation et plus ou moins acclamées dans les salles où elles purent parvenir. Grande fut la surprise de Delescluze en apprenant que son nom figurait sur ces listes.

La discussion s'étant engagée sur ce qu'il y avait à faire, sans entrer dans les détails, nous nous bornerons à dire que la réunion adopta, sur la proposition de Delescluze la motion suivante, dont nous donnons le texte exact :

« Les citoyens soussignés, désignés dans les réunions de l'Hôtel-de-Ville pour présider aux élections de la commune de Paris et pourvoir aux nécessités du présent.

« Sur la déclaration faite par le citoyen Dorian, que les formalités préliminaires de l'élection de la Commune étaient accomplies déjà, qu'elle aurait lieu demain mardi sous sa présidence, et que le jour suivant il serait également procédé à l'élection du gouvernement provisoire. »

« Dans l'intérêt de la patrie en danger et en vue d'éviter un conflit qui pourrait ensanglanter le baptême de la nouvelle République; »

« Déclarent que, réserve faite des droits du peuple, ils attendent le résultat des élections qui doivent avoir lieu demain. »

DELESCLUZE, LEDRU-ROLLIN, FÉLIX PYAT

Les citoyens Millière, Flourens et Blanqui adhérèrent à cette rédaction qui fut communiquée au citoyen Dorian, puis portée aux membres du Gouvernement qui étaient retenus à l'Hôtel de Ville et transmise à Jules Ferry qui se trouvait au dehors avec une colonne de gardes nationaux.

Delescluze se retira ensuite chez un ami où Ledru-Rollin prévenu, vint le rejoindre.

Le soir vers huit heures, accompagné de Félix Pyat et de Ledru-Rollin, Delescluze revint à l'Hôtel de Ville pour se mettre à la disposition de Dorian, qu'il regardait comme investi définitivement du titre de chef de l'intérim. L'irruption des mobiles arrivant en armes par les souterrains avait tout remis en question.

A peine entrés dans un corridor rempli de gardes nationaux très excités, Delescluze et ses compagnons sont reconnus et aussitôt ce cri étrange fut jeté ; « A nous, le 106e, nous les tenons ! » Puis les gardes, tous armés, forment deux pelotons, l'un à la porte d'entrée, l'antre à la porte de sortie. Ils étaient cernés.

Delescluze proteste et demande en vain à voir le citoyen Dorian, en disant qu'il l'attendait.

« Il n'y a pas de Dorian qui tienne. Pas de Dorian ici ! Personne ne sortira ! C'est la consigne. Que personne ne bouge ! »

Delescluze et ses amis s'asseyent alors sur une banquette, dans une embrasure de fenêtre, traqués, gardés à vue, presque en joue, en un mot prisonniers. Ce traquenard dura un quart d'heure.

Cependant des gardes nationaux du 106e (*bataillon Ibos*), sans doute moins bien pensants que l'officier qui présidait à cette arrestation, firent une poussée si forte et le remous fut si puissant que Delescluze fut séparé de ses amis et entraîné vers la porte d'entrée, tandis que Ledru-Rollin et Pyat furent poussés en sens contraire vers la porte de

sortie, le peloton la refermant sur eux. — Ils étaient libres.

Delescluze avait été entraîné dans la salle où se trouvaient quelques membres du Gouvernement et les personnalités les plus marquantes du mouvement. La lutte entre gardes nationaux et mobiles était à redouter, et il fallut tous les efforts du rédacteur du *Réveil*, unis à ceux des personnes qui se trouvaient rassemblées, pour empêcher la collision. Les gardes nationaux sentant eux-mêmes qu'ils devaient ne donner aucun prétexte à un conflit que tout le monde avait voulu conjurer, s'empressèrent, à la première observation, de remettre la baïonnette au fourreau.

Il était quatre heures du matin, lorsque se dénoua, par une entente entre Dorian et Flourens, sans effusion de sang, l'aventure du 31 octobre qui eut pu si facilement devenir terrible.

Le citoyen Dorian assura à Delescluze qu'il s'engageait à ce que les incidents de la journée n'ouvrissent la porte ni aux récriminations, ni aux représailles, ni aux recherches de quelques natures qu'elles puissent être. Quelques jours après, le Gouvernement de la Défense Nationale procédait à de nombreuses arrestations et manquait à la parole donnée.

CHAPITRE XVI

Plébiscite du Gouvernement de la Défense. — Elections des maires et adjoints. — Delescluze élu maire du XIX[e]. — Réunions hebdomadaires de la municipalité parisienne au ministère de l'Intérieur. — Attitude de Delescluze. — Sa motion du 28 décembre. — Son rejet.

Le 3 novembre, à une majorité écrasante, la population parisienne maintenait les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale par 557.996 *oui*, contre 62.638 *non*.

Le lendemain, Delescluze écrivait : « Nous ne vous envions pas votre triomphe, car quelle que fut notre opinion à votre endroit, nous aurions cru vous calomnier en vous prêtant des qualités qui ont fait de vous des victorieux. Hâtez-vous d'en jouir et rappelez-vous que le plébiscite du 3 novembre sera pour vous ce qu'a été pour Bonaparte celui du 8 mai. Les gens qui vous acclament aujourd'hui acclamaient aussi Bonaparte ; et vous savez comment ils l'ont soutenu au 4 septembre. Le même sort vous attend ; s'il a Sedan, vous avez Strasbourg et Metz, et savez-vous quel sera le dernier mot de votre règne ? »

La veille de l'élection des maires, des délégués républicains du XIX[e] arrondissement vinrent offrir la candidature au directeur du *Réveil*, et, après une vive résistance, Delescluze leur déclara que si son nom paraissait devoir réunir les suffrages du parti, il le leur abandonnait, mais sans vouloir faire aucun acte d'intervention personnelle et sous la réserve expresse de se démettre immédiatement, ou tout au moins de se retirer, aussitôt que le parti aurait pu lui trouver un remplaçant.

Ses adversaires ne manquèrent pas d'insinuer, cependant, que le citoyen Delescluze avait brigué avec ardeur l'écharpe municipale et qu'il ne la déposerait pas sans de poignants regrets.

Quoi qu'il en soit, il fut élu maire du XIX[e] arrondissement, aux élections du 5 novembre, par 4051 suffrages. En prenant possestion de la mairie, il adressa à ses administrés le manifeste suivant :

« Vous nous avez confié l'administration de votre arrondissement. Républicains, vous avez voulu pour mandataires des républicains ; vous ne vous êtes pas trompés ; ce que nous avons été jusqu'à ce jour, nous le serons jusqu'à la mort....

« Soldats de la même cause, nous défendrons ensemble la République envers et contre tous, ensemble nous

combattrons pour arracher la patrie aux périls qui la menacent, et c'est de concert que nous travaillerons à l'inauguration des réformes sociales, pour ne nous arrêter qu'aux limites que nous imposent les fatalités du moment..... »

« Devant le péril suprême qui menace la France, le premier de nos devoirs est de tout sacrifier pour la sauver. »

« Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous. »

« Vive la République démocratique et sociale!

Le maire, Ch. Delescluze.

Les adjoints, J. Miot, Ch. Quentin, E. Oudet.

Une fois nommé, Delescluze fut assailli par de nouvelles et plus pressantes sollicitations. On lui fit remarquer qu'il y avait du bien à faire, du mal a empêcher, que le XIXe arrondissement, déshérité entre tous, ne devait pas être abandonné à la réaction. On lui dit aussi, qu'aidé par des collaborateurs comme les citoyens Jules Miot, Ch. Quentin et Oudet, il pourrait, sans trop de peine, mener de front et les travaux de la mairie et ceux de la rédaction du *Réveil*. Delescluze se laissa convaincre. Il eût tort. Sa santé devait l'avertir que cette double tâche était au-dessus de ses forces.

Dans une crise comme celle de 1870, l'administration d'un arrondissement peuplé surtout d'ouvriers sans travail et sans ressources, de réfugiés des communes suburbaines, n'était rien moins qu'une sinécure.

Obligé de travailler la nuit pour le *Réveil*, Delescluze, « le maire malgré lui », n'avait pas trop de toutes ses journées, pour mettre au courant les mille détails qui venaient l'assiéger rue de Crimée, où était, en 1870, le siège de la mairie du XIXe arrondissement.

Si à cette situation, on ajoute les innombrables misères de la vie administrative, le regret que Delescluze éprouvait de ne pouvoir faire tout le bien qu'il eût voulu,

les manœuvres d'une réaction implacable, les exigences d'une population persuadée que tout ce qui lui survenait de privations était le fait du maire, enfin l'imprévoyance de l'administration centrale qui, disposant de tout, laissait aux maires toute la responsabilité du mal, on verra que, même avec des collallorateurs d'élite, et dans l'état de santé et de faiblesse où se trouvait Delescluze, il ait pu avoir le désir de quitter au plus tôt le fauteuil municipal.

Il resta néanmoins à son poste, n'ayant pas l'habitude de déserter au moment du danger.

Vers la fin de décembre, les échecs successifs subis par l'armée de Paris commencèrent à user la crédulité des Parisiens qui se plaignaient de ne pas combattre, de ne pas exécuter le « plan de sortie » que Trochu avait si souvent annoncé. Les maires de Paris continuaient à demeurer dans une coupable inaction, se contentant de figurer aux réceptions hebdomadaires de son excellence M. Jules Favre où « l'on bavardait amicalement sur la cuisine du siège » a dit Lissagaray dans son *histoire de la Commune*.

Un seul, parmi tous les maires de la capitale assiégée, résolut de faire son devoir jusqu'au bout : ce fut Delescluze.

Le jeudi 28 décembre, les maires de Paris avaient été convoqués au ministère de l'Intérieur. De graves questions y avaient été agitées, sans qu'aucune détermination ait été prises. Charles Delescluze, d'accord avec ses adjoints et après s'être entendu avec quelques-uns de ses collègues, déposa une motion dont nous donnons le texte exact :

« Considérant qu'après plus de cent jours de siège, Paris, menacé tout à la fois par la famine et par une armée allemande, n'a plus rien à attendre que de lui-même ;

« Que cette situation si pleine de périls, a été mani-

festement amenée par la direction donnée à la défense;

« Considérant d'autre part, que, privé, absolument comme sous l'empire, du droit de gérer ses propres affaires, Paris les voit abandonner à l'arbitraire d'un délégué du gouvernement qui dispose des ressources de la ville et lui mesure, à son gré, la vie morale et la vie matérielle;

« Que, fût-elle bienfaisante, cette dictature serait une insulte pour le peuple de Paris, dont l'exellent esprit s'est suffisamment affirmé par quatre mois de souffrances supportées sans mot dire;

« Mais que tous les actes de cette administration, marqués au coin de l'imprévoyance et de l'irrésolution, sont la négation systématique de la loi de solidarité qui doit, sous l'institution républicaine, présider aux réglements des intérêts municipaux, et surtout en temps de siége, alors que l'activité individuelle est confisquée au profit de la défense;

« Que la misère et le mécontentement croissent d'heure en heure, qu'avant peu le désespoir aura seul la parole dans les quartiers populeux où l'insuffisance de l'alimentation, le mauvais état des logements, le manque de vêtements et chauffage multiplient les maladies et la mortalité dans d'effroyables proportions;

« Qu'il y aurait tout à craindre et pour la tranquillité publique et même pour la défense, si une large satisfaction n'était pas immédiatement donnée aux nombreux et légitimes griefs de la population;

« Qu'on ne saurait plus se reposer, à tous égards, sur l'initiative exclusive du gouvernement ni de son délégué à la mairie centrale;

« Qu'il y a donc lieu d'aviser d'urgence, an nom de la patrie en danger et sans, bien entendu, porter atteinte aux droits supérieurs du peuple, toujours maître de faire counaître sa volonté;

« Les maires et adjoints des arrondissements de Pa-

ris, régulièremant élus par leurs concitoyens et ayant seuls, quant à présent, qualité pour les représenter ;

« Après en avoir délibéré en présence du citoyen ministre de l'Intérieur et du délégué à la mairie centrale ;

« Déclarent :

« Qu'à partir de ce jour, ils se constituent en permanence sous la sauvegarde de la population de Paris, de la garde nationale et de l'armée, à l'effet de proposer, suivant les circonstances, telles mesures qu'il appartiendra pour le salut de Paris et de la République. »

Cette proposition de Delescluze, si modeste qu'elle fût, ne devait pas trouver grâcc devant les susceptibilités personnelles de M. Jules Favre, qui refusa de la mettre en délibération. Il ajouta même que le jour où les municipalités de Paris émettraient un vote de défiance contre le gouvernement, ce dernier en appellerait à un nouveau plébiscite.

CHAPITRE XVII

Nouvelle réunion des maires, 4 janvier 1871. — Mesures proposées par Delescluze. — Il donne sa démission de Maire du XIX[e]. —Isolement de Delescluze pendant le siège de Paris.

Dans les premiers jours de janvier 1871. Paris voyait ses vivres diminuer de plus en plus ; il en était réduit aux plus dures extrémités : rationnement, communications impossibles, hiver rigoureux, manque de combustible. Tout le monde reconnaissait qu'il y avait quelque chose à faire en présence d'une aussi pénible situation, mais le choix des moyens, les avis étaient étrangement partagés.

Une nouvelle réunion des maires eut lieu le 4 janvier. Dix-sept arrondissements y étaient plus ou moins représentés. Delescluze qui n'avait pas renoncé à l'idée de constituer les municipalités en comité de permanence,

proposa, avec plusieurs de ses collègues, d'adopter immédiatement et sans réserves les mesures suivantes :

« Démission des généraux Trochu, Clément Thomas et Le Flô;

« Renouvellement des comités de la guerre et rajeunissement des états-majors ;

« Renvoi au conseil de guerre des généraux de tout grade qui prêchent le découragement dans l'armée;

« Mobilisation successive de la garde nationale parisienne;

« Institution d'un conseil suprême de défense;

« Enfin, adoption de toute mesure de salut public, soit pour assurer l'alimentation de Paris, soit pour adoucir les cruelles souffrances imposées à la population par l'état de siège et aussi par la regrettable incurie du pouvoir. »

Jules Favre s'opposa à la mise en discussion de la proposition de Delescluze, rédigée, dit-il, dans les termes les plus perfides et les plus calomnieux. Retirée par son auteur, qui venait de reconnaître qu'elle n'avait aucune chance d'être agréée par l'assemblée des maires, elle fut reprise par un autre membre et définitivement écartées après une discussion des plus violentes par les adversaires en présence. Delescluze sortit de la salle pour n'y plus revenir.

Le 6 janvier, nouvelle réunion. On espérait qu'en présence dn danger qui enveloppait toute la cité, quelque résolution virile pourrait sortir de cette assemblée. Les maires n'y entendirent que des phrases et la plupart emportèrent de cette séane, la dernière à laquelle ils assistèrent, les plus douloureuses impressions.

Delescluze et ses adjoints adressèrent immédiatement au ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

« Citoyen Ministre,

« La situation faite aux municipalités et par la mairie centrale et par le gouvernement ne nous permet plus de

conserver les fonctions de maire et d'adjoints du XIX[e] araondissement. Nous venons vous déclarer que nous donnons notre démission. »

« Votre attitude, citoyen ministre, à la réunion des maires a triomphé de nos derniers scrupules. En voyant à quelle dépendance vous, ministre de l'Intérieur et vice-président du gouvernement, vous entendiez soumettre les maires et adjoints élus par le suffrage universel, en voyant aussi quelle responsabilité morale pouvait leur incomber s'ils consentaient plus longtemps à rester les instruments passifs d'une politique que nous croyons condamnée par l'intérêt de la France et de la République, nous ne pouvions hésiter. »

« Veuillez nous accuser réception de la présente et donner au maire de Paris les instructions nécessaires pour notre remplacement. »

Ch. Delescluze, Ch. Quentin, E. Oudet, J. Miot.

Qu'avait demandé Delescluze dans les deux dernières assemblées des magistrats municipaux ? Que les maires et adjoints de Paris fussent admis à *proposer* les résolutions que commanderait le salut de la capitale.

Il avait succombé devant une hautaine fin de non recevoir du ministre de l'Intérieur, et les attaques persistantes des feuilles réactionnaires.

« Seul contre tous, disait-il, je n'abaisserai pas pour cela mon pavillon. On est toujours assez fort, quand on a pour soi la vérité et la raison. »

C'est là, en effet, que résidait la force de Delescluze, c'est là aussi qu'était le secret des attaques unanimes qui planaient sur sa chétive personnalité.

Pendant que ses adversaires étaient obligés de mentir à chaque mot, soit en niant des faits aussi éclatants que la lumière du jour, soit en lui prêtant des actes, des projets et des ambitions que condamnait sa vie tout entière, il disait, lui, tout ce qu'il pensait.

Il connaissait à fond la réaction dans les mains de laquelle il était tombé à plusieurs reprises, et dont les férocités hypocrites n'avaient plus de secrets pour lui. Il savait que les tortionnaires monarchistes avaient trouvé l'art compliqué d'ajouter la calomnie à la torture, et avec le pressentiment qu'il se rencontrerait un jour face àvec eux, il disait souvent :

« Ces gens là sont atroces. Ils vous accusent de toutes les infamies qu'eux seuls sont capables de commettre, ils vous mettent une poire d'angoisse dans la bouche, et quand ils vous voient dans l'impossibilité de parler, ils vous disent : Maintenant, répondez.

Delescluze n'avait de secrets pour personne, amis ou ennemis, il jouait cartes sur table et chacun pouvait lire au fond de son cœur : on n'y aurait vu que l'ardent amour de la France et de la République sans aucune préoccupation personnelle.

Voilà son crime, crime irrémissible, il le savait, aux yeux des impurs dont l'acharnement lui faisait cortège.

Ah ! s'il avait été de ceux avec lesquels on peut s'entendre, dont on peut fermer la bouche ; s'il avait salué plus d'un drapeau, on aurait eu des armes contre le parti auquel il était glorieux d'appartenir, et il aurait obtenu des soutiens dans les journaux qui se croyaient libéraux. Cet isolement dans lequel on a placé Delescluze pendant le siège est un hommage rendu à la rigidité de ses principes, à la rectitude et au caractère éminemment pratique de sa politique.

CHAPITRE XVIII

Bataille de Buzenval, 19 janvier. — Journée du 22 janvier. — L'*Alliance républicaine*. — Delescluze chez Lefèvre-Roncier. — Son emprisonnement au donjon de Vincennes.

La population parisienne était disposée à supporter toutes les privations pour accomplir jusqu'au bout son

devoir, mais elle s'irritait de plus en plus du piétinement sur place auquel l'avait condamnée Trochu. Celui-ci se décida enfin à mettre la garde nationale à l'épreuve. Il combina une grande sortie qui, par Saint-Cloud, Buzenval, Montretout et le plateau de la Bergerie, avait pour objectif la ville de Versailles. La garde nationale déploya dans cette affaire sanglante un courage héroïque et y fit des prodiges de valeur ; mais les dispositions avaient été si mal prises, les ordres donnés aux généraux furent si mal exécutés que cette tentative échoua comme les précédentes.

La garde nationale rentra exaspérée, cria plus que jamais à la trahison, et, de tous les coins de la capitale, il se leva un cri immense, unanime : « A bas Trochu ! » C'est de ce sentiment général que naquit, pour quelques hommes d'élite, l'idée d'une tentative suprême, qui devait éhouer, trois jours après, *le 22 janvier*.

Pour bien comprendre ce mouvement qui a donné lieu à tant de récits mensongers, il est nécessaire de mettre en scène quelques éléments indispensables.

Plusieurs sociétés politiques s'étaient formées à Paris, à la suite de la Révolution du 4 septembre. En dehors des sociétés populaires qui siégeaient à la *Corderie*, il y en avait trois principales : l'*Union républicaine*, les *Défenseurs* de la *République* et l'*Alliance républicaine*.

De ces trois sociétés, une seule joua un rôle actif dans la journée du 22 janvier, ce fut l'*Alliance républicaine*.

Elle se composait, en majeure partie, d'anciens représentants du peuple dans les Assemblées de 1848 à 1851, qui avaient été dispersés par le coup d'Etat, et les personnalités les plus marquantes, soit du parti radical, soit du parti socialiste. C'était une société d'action. La présence de Delescluze, qui en était membre, prouvait surabondamment qu'on ne s'y amusait pas aux niaiseries et aux bavardages du parlementarisme. De plus, on y séparait point le succès de la République du salut de la France.

Il est à constater, en effet, qu'au sein de l'*Alliance Républicaine*, comme à la *Corderie*, comme dans toutes les sections de l'*Internationale*, comme partout où vivait la foi démocratique, on a cherché les moyens d'éviter une capitulation que chacun voyait venir, résultat inévitable du plan Trochu, et les républicains, les socialistes et les révolutionnaires se sont montrés résolus à périr plutôt qu'à céder devant l'agression sans motifs avouables de Guillaume, après la chute de Napoléon III.

Ceci dit en passant, pour répondre à toutes les calomnies qui ont représenté les hommes du 31 octobre et du 22 janvier comme pactisant avec les ennemis de la France.

Il y avait eu, dans la soirée du 21 janvier, une violente fermentation au sein des clubs. On s'y était donné rendez-vous pour le lendemain sur la place de l'Hôtel de Ville.

Dans une réunion qui eut lieu le lendemain de l'affaire dc Montretout, l'*Alliance républicaine* décida qu'il n'y avait plus rien à attendre du monde officiel, et que le salut ne pouvait venir que du grand mouvement populaire reprenant l'œuvre du 31 octobre. On rédigea donc une proclamation signée de tous les membres de l'*Alliance* qui fut affichée sur les murs de la capitale :

« Les revers continus de l'armée de Paris, le défaut de mesures décisives, l'action mal dirigée succédant à l'inertie, un rationnement insuffisant, tout semble calculé pour lasser la patience.

« Et cependant le peuple veut combattre et vaincre.

« S'y opposer serait provoquer la guerre civile que les républicains entendent éviter. En face de l'ennemi, devant le danger de la Patrie, Paris assiégé, isolé, devient l'unique arbitre de son sort.

« A Paris de choisir les citoyens qui dirigeront à la fois son administration et sa défense.

« L'Alliance républicaine s'adresse à l'ensemble des citoyens.

« Invoque le péril public.

« Demande que dans les **quarante-huit heures** les électeurs de Paris soient convoqués afin de nommer une assemblée

souveraine de deux cents membres élus proportionnellement à la population :

« Demande encore que le citoyen Dorian constitue la commission chargée de faire les élections.

« Vive la République une et indivisible ! »

Cette proclamation, votée le 21 janvier, fut affichée le 22 au matin, et on résolut d'agir le jour même.

« La veille, l'*Alliance républicaine* s'était mise en rapport avec quelques délégués des faubourgs et de plusieurs sections de l'*Internationale*, qui avaient promis le concours de leurs bataillons. Le rendez-vous général était pour deux heures, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, a dit Arthur Arnould, membre de l'Alliance, témoin oculaire du mouvement, dans ses souvenirs personnels.

« Lefèvre-Roncier avait offert à Delescluze, à Ledru-Rollin et à quelques autres membres de l'Alliance de se réunir chez lui à partir de midi. Il logeait rue de Rivoli, au n° 60, et de ses fenêtres on dominait la place de l'Hôtel-de-Ville. On pouvait par conséquent se rendre compte de ce qui allait s'y passer, sans y stationner longtemps d'avance.

« Deux nouvelles, connues le matin du 22 janvier, contribuèrent à faire avorter le mouvement : la *démission du général Trochu* et la *délivrance de Flourens*, détenu à Mazas. La première de ces nouvelles apaisa la plus grande colère de la foule ; la seconde sema l'inquiétude dans la bourgeoisie pour qui le nom de Flourens était un épouvantail. Elle entrevit une tendance socialiste derrière le mouvement qui se préparait, et auquel elle eût, peut-être en partie, prêté son concours, s'il avait conservé un caractère exclusivement patriotique. Dans tous les cas, on avait espéré qu'elle ne s'y montrerait pas hostile et laisserait faire. La démission de Trochu modifia considérablement l'opinion publique des jours précédents.

« A une heure de l'après-midi, en dehors des curieux, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants il n'y

avait, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, qu'un détachement de gardes nationaux appartenant, en majorité, au 61e bataillon, auxquels s'étaient joints un certain nombre d'hommes des divers bataillons de Montmartre, sous le commandement de Razoua.

« A une heure et demie, la plupart des membres de l'*Alliance républicaine* étaient réunis chez Lefèvre Roncier, parmi lesquels Delescluze, Cournet, Arthur Arnould, Tony-Révillon, Edmond Levraud, etc.

« Ledru-Rollin, qu'on attendait ne vint pas.

« Blanqui et son ami Regnard s'étaient installés au café de la Garde Nationale, qui fait le coin de la rue de Rivoli et de la place.

« Razoua et Dereure, adjoint au maire de Montmartre, avaient demandé a être introduits auprès du gouvernement, moins pour lui exposer, comme délégués, les réclamations et les vœux de Paris, que pour s'assurer par eux-mêmes de l'état de défense de l'Hôtel-de-Ville. On les conduisit tous deux devant Chaudey, qui leur déclara qu'il était seul dans le palais communal, les écouta et promit de transmettre leurs avis au gouvernement.

« Ils constatèrent que l'Hôtel-de-Ville était dans un état formidable de défense. Des mobiles bretons occupaient toutes les croisées donnant sur la place. Razoua jugea prudent, vu le petit nombre de ses hommes, de faire éloigner les gardes nationaux. Il les rangea le long de la grille du square de la Tour Saint-Jacques, où ils devaient attendre les événements.

« Quelque temps après, une certaine agitation se produit dans la foule, c'est le 207e qui débouche, tambours en tête, par la rue du Temple et vient s'aligner devant les grilles de l'Hôtel-de-Ville, quelques secondes s'étaient à peine écoulées, lorsqu'une décharge effroyable, partie des fenêtres du monument municipal, alla semer la mort parmi la foule inoffensive des curieux qui couvraient la place.

« Cela fut si imprévu et si odieux tout à la fois, que la foule resta d'abord stupide et comme hébétée, avant de songer à fuir. Les gardes nationaux, commandés par Sapia et Raoul Rigault, s'embusquèrent de côté et d'autre, et, pendant une demi heure ce fut un feu roulant, puis les coups cessèrent, et tout rentra dans le silence. La place de l'Hôtel-de-Ville dont les annales offrent tant de pages sanglantes, était encore une fois couverte de mares rouges et de cadavres.

« Tel fut le 22 janvier.

« Il y eut une cinquantaine de blessés et de morts, parmi lesquels le commandant Sapia, républicain dévoué, qui n'avait rien de commun avec un autre Sapia, l'agent bonapartiste dévoilé au procès de Bourges.

« Pendant l'horrible fusillade, rien ne saurait rendre le désespoir de Delescluze, resté dans le logement de Lefèvre-Roncier. Cet homme stoïque, tout de fer, qui ne plia ni ne recula jamais, ce jour là, pâle, tremblant, sans force et sans voix, cachait son visage dans ses mains pour échapper à la vision de cette épouvantable réalité, semblable à un cauchemar.

« Il fallut l'emmener, appuyé sur le bras de deux amis. C'est là qu'il dit ces paroles répétées depuis, par lui, à la Commune :

« *Si la Révolution succombe encore une fois je ne lui survivrai pas !*

Il devait tenir son serment.

Le lendemain, 23 janvier le gouvernement suspendait les clubs jusqu'à la fin du siège, Delescluze vit son journal supprimé en même temps que celui de Félix Pyat, par un arrêté du Gouvernement qui était ainsi conçu :

LE GOUVERMEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Considérant que les journaux *le Réveil* et *le Combat* contiennent chaque jour des excitations à la guerre civile ;

Que leur publication devient, en présence des crimes

qui viennent d'être commis contre la sûreté de l'Etat, un danger public auquel la cité et la défense ne peuvent plus longtemps être exposés ;

Que la situation actuelle de Paris fait au Gouvernement un devoir de recourir aux mesures que l'état de de siège comporte.

DÉCRÈTE :

Article 1er — Le journal *le Réveil* et le journal *le Combat* sont supprimés.

Art. 2 — Le Préfet de police est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 22 janvier 1871,

Les membres du Gouvernement :

J. FAVRE, E. ARAGO, J. FERRY, GARNIER-PAGÈS, E. PELLETAN. E. PICARD, J. SIMON.

Quelques jours après le mouvement du 22 janvier, Delesccluze, malgré son âge et une laryngite aiguë qui le minait, au cœur d'un rigoureux hiver, était arrêté, puis eufermé dans le donjon de Vincennes. Il en sortit peu de temps après, à la suite d'une ordonnance de non-lieu, épuisé par la fièvre, sans voix, la poitrine déchirée par une toux incessante, moribond. Les souffrances qu'il avait éprouvées au bagne sous l'empire, ajoutées aux souffrances du jour, ruinaient la santé du vieux républicain.

Six jours après le 22 janvier, la capitulation était signée. La ligne et la mobile étaient prisonnières de guerre et internées dans Paris. La garde nationale sédentaire devait assurer le maintien de l'ordre.

CHAPITRE XIX

Elections du 8 février 1871. — Delescluze est élu membre de l'Assemblée nationale. — Mise en accusation du gouvernement de la Défense nationale par Delescluze, Cournet et Razona. — La Révolution du 18 mars. — Elections communales du 26 mars 1871.

Des élections eurent lieu, dans toute la France, le 8 février 1871. Il y avait 768 députés à élire à l'Assemblée nationale, dont la mission devait se borner à signer la paix.

Dans les départements, les opérations électorales s'accomplirent sans incidents bien remarquables. A Paris, quelques radicaux révolutionnaires, particulièrement compromis dans les soulèvements du 31 octobre et du 22 janvier, dont l'opposition contre Trochu et consorts avait été implacable, les citoyens Delescluze, F. Pyat, Cournet, Razoua, passèrent avec de belles majorités. Le premier, surtout, qui fut élu par 154.142 suffrages, arrivant huitième sur la liste des 43 députés du département de la Seine. Les élections caractérisaient parfaitement, d'ailleurs, les sentiments républicains de la grande cité.

Ne pouvant délibérer, à Paris, sous le feu des forts occupés par les Prussiens, l'Assemblée nationale se réunit le 12 février dans la ville de Bordeaux. Delescluze, bien que très malade, s'y était rendu.

Mettant de côté ses sentiments personnels, il voulut se rapprocher du groupe qui venait de s'intituler « *Gauche Radicale* ». Il y trouva d'excellents républicains, sans doute, mais en général trop disposés à suivre la désertion de certains hommes qui, compromis par leur vote plébiscitaire du 3 novembre, ne pouvaient plus se dispenser de soutenir et d'amnistier quand même les traîtres qui, trois mois plus tard, avaient livré

Paris et la France à l'ennemi. Il se retira, mais il ne donna sa démission qu'après son élection à la Commune, quand cette assemblée eût déclaré incompatibles ces deux mandats.

A l'Assemblée, appuyé par Cournet et Razoua, il proteste contre le traité de paix, qu'il traite de sacrilège et, le 6 mars, il dépose sur le bureau du Président une demande tendant à décréter d'accusation et de haute trahison le gouvernement de la Défense nationale.

Voici cette proposition que nous avons relevée sur le compte rendu analytique de la séance de ce jour :

Delescluze. — Messieurs, je n'ai pas à entrer dans de longs développements pour justifier la proposition que je vais déposer sur le bureau de M le Président. Son énoncé seul vous en dira l'importance.

M. le Président. — Vous savez que vous n'avez pas à la développer.

Delescluze. — Non, M. le Président, je ne fais que l'indiquer.

« Les soussignés, représensants du peuple, ont l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale la résolution suivante :

« Sont décrétés d'accusation du chef de haute trahison les membres du Gouvernement dit de la Défense nationale, acclamés le 4 septembre.

« Une commission d'instruction de 15 membres sera nommée au scrutin par appel nominal, délivrera les mandats de dépôt contre lés accusés, procédera à l'instruction dont elle devra rendre compte dans la quinzaine de ce jour.

« Si, au cours de l'instruction, la commission d'accusation trouve qu'il y a lieu de comprendre dans les poursuites des fonctionnaires quelconques de l'ordre civil ou militaire, elle est autorisée à ordonner leur arrestation sur laquelle se réserve de statuer l'Assemblée nationale.

Bordeaux le 6 mars 1871.

(*Signé*) : Ch. Delescluze, Frédéric Cournet, Razoua.

Millière avait présenté une proposition analogue, et un membre de la majorité rurale demandait qu'on joi-

gnit au gouvernement de Paris, la délégation que celui-ci avait envoyée à Tours et ensuite à Bordeaux.

Delescluze quitta Bordeaux profondément attristé par le spectacle que donnait l'Assemblée monarchique élue dans un jour de malheur. Croyant que la République allait tomber, il s'isola, et ne prit aucune part au mouvement du 18 mars. Le nom de Delescluze ne figura sur aucun des actes du Comité central qui siégeait à l'Hôtel de Ville pas plus que sur le manifeste des représentants de Paris.

Quels motifs aurait-il eu de sortir de la réserve qu'il avait observée depuis son retour, à propos des événements qui s'accomplissaient dans la capitale ? Pourquoi aurait-il joint ses efforts à ceux de ses collègues ?

Il voyait un certain nombre de représentants de la Seine chercher à s'entendre avec les maires. Or, il avait deux mois durant, de novembre à janvier, expérimenté l'exprit des membres de la municipalité parisienne, élus à la suite du 31 octobre, et il savait qu'il n'y avait rien à en attendre de sérieux et d'utile. Voilà pourquoi Delescluze avait résolu de ne se mêler ni aux représentants du groupe Louis Blanc, ni aux chefs des municipalités.

Ce ne fut que dans une lettre publiée le 23 mars, qu'il fît connaître son attitude vis-à-vis du Comité central, et qu'il applaudit de toutes ses forces à cette journée du 18 mars à laquelle il n'avait pourtant pas coopéré. Cette lettre, très remarquable, était adressée au Directeur du journal l'*Avenir National*, qui s'étonnait du silence de Delescluze en un pareil moment. Nous en donnons le texte peu connu :

« Je comprends mal, disait-il, que vous vous étonniez de ne pas trouver mon nom parmi ceux des membres du Comité de l'Hôtel de Ville. Il est le produit d'une situation antérieure à ma rentrée dans Paris.

« La valeur du Comité central est précisément dans son caractère délégataire et anonyme. Je n'avais rien à y faire.

Mais laissons ce qui me concerne et constatons les faits suivants :

« Il y a quelques jours encore, la République était discutée, contestée, même audacieusement niée et tournée en dérision. Le gouvernement l'acclame lui-même aujourd'hui.

« On sait ce qu'il en a coûté au 31 octobre, comme au 22 janvier, pour réclamer la constitution du Conseil municipal de Paris, et voilà que l'Assemblée — l'Assemblée de Bordeaux — vote d'enthousiasme l'urgence de la loi qui doit rendre à Paris son autonomie.

« La loi sur les échéances était détestable; le ministre qui l'a fait voter d'urgence demande aujourd'hui l'urgence pour son annulation.

« Ainsi en sera-t-il successivement de toutes les réclamations de Paris qui s'imposeront, parce qu'elles sont commandées par le droit et la justice.

« Eh bien, qui oserait soutenir que sans l'action continue de Paris, ces résultats seraient et pourraient être atteints.

« Ne soyons donc ni ingrats ni oublieux, et sachons reconnaître que si des malheurs regrettables ont eu lieu, il n'a été possible ni de les prévoir, ni de les prévenir.

« Qu'on songe enfin que des mouvements de cette intensité et de cette durée ne sont pas le produit d'efforts individuels, d'intrigues dirigées par quelques meneurs. Pour mettre en branle des masses aussi considérables, il faut un accord de volontés qui ne se commande que par l'exercice.

« Recevez mes salutations empressées,

« CH. DELESCLUZE. »

Paris, le 23 mars 1871.

Un appel à la conciliation était-il encore possible, au moment des élections communales ? Avait-il quelque chance d'être écouté ? Delescluze ne le croyait pas, et voici pourquoi :

Que demandait le peuple de Paris ? Son droit, rien que son droit. Les points sur lesquels portaient le désaccord en apparence de l'Assemblée et du Comité central étaient ceux-ci : l'institution du Conseil municipal de Paris et l'élection des chefs supérieurs de la garde na-

5.

tionale ; en réalité, c'était une lutte entre la Monarchie et la République. Les journaux de la réaction ne se gênaient pas, d'ailleurs, pour annoncer la chute prochaine de M. Thiers et son remplacement par le duc d'Aumale, en attendant l'intronisation du comte de Paris.

Si l'Assemblée nationale avait adhéré dans le principe et sans réserve, à l'institution républicaine, l'entente eût été bien facile. Loin de là, on avait vu la majorité refuser avec éclat d'insérer le mot République dans ses proclamations, et manquer à toutes les convenances quand il arrivait à la gauche de le prononçer.

On a dit que la réaction n'en voulait qu'à la démagogie des faubourgs ; cela n'est pas vrai ; elle en voulait à toute la population parisienne, parce que la population parisienne était, dans son immense majorité, décidée à conserver la République envers et contre tous. Et, pour le prouver, il suffit de rappeler l'accueil injurieux que fit l'Assemblée nationale aux représentants des municipalités parisiennes, aux maires qui, frappés de suspicion, pour la plupart, dans le parti populaire, n'en furent pas moins bafoués par les ruraux intraitables de la réaction versaillaise. Toute transaction étant devenue impossible, le Comité central fixa les élections communales au 26 mars.

Delescluze fut élu membre de la Commune dans le XIe arrondissement par 20.264 suffrages, et dans le XXe, par 5.816. Il opta pour XIe arrondissement.

CHAPITRE XX

Installation de la Commune. — La première séance. — Delescluze donne sa démission de membre de l'Assemblée nationale. — Delescluze à la Commission exécutive et aux relations extérieures. — Discours de Delescluze au cimetière du Père-Lachaise à l'occasion des funérailles des gardes nationaux tués dans les journées des 3 4 et 5 avril.

Delescluze a joué à la Commune, un rôle actif, et n'a disparu un moment de la scène que retenu sur son lit

par la maladie. Il entra dans cette assemblée sans prévoir au juste où l'entraînerait le mouvement, qu'il rêva peut-être de diriger, et qui, pour lui, devait surtout tendre à constituer, avec l'aide de Paris, une force capable de faire échouer toute tentative de restauration monarchique.

Il apporta, dès le début, comme tous les hommes de 1848 entrés à la Commune, une conception de la Révolution qui lui était propre, mais qui ne pouvait plus cadrer avec le mouvement si nouveau inauguré par le 18 mars. Comme tous les anciens combattants des journées de Février, il représentait une autre génération, d'autres façons de sentir et d'agir, tout en conservant son caractère, sa sincérité, son intelligence, son dévouement qui n'ont jamais été mis en doute.

« Il montra, a dit Arthur Arnould, un de ses anciens collègues, dans ses *Souvenirs personnels*, une grandeur et une abnégation qui en font certainement une figure historique hors ligne, digne du respect et de l'admiration de tous.

« Lui, vieux jacobin, taillé sur le modèle de bronze des hommes de la Convention, dont on peut dire aujourd'hui qu'il a été la dernière incarnation, et non pas la moins belle ; lui qui appartenait à une génération éprise d'unité et peu au courant des questions sociales, il ne tarda pas à voir qu'il donnait sa vie pour une cause, la cause communaliste, dont plusieurs principes contredisaient, combattaient même, quelques unes de ses plus chères convictions. Tous ceux qui ont connu Delescluze vers la fin de l'empire savent que ses sympathies n'étaient pas dans le socialisme pur, mais là était le peuple, là fut sa volonté. — Il s'inclina et fit stoïquement tous les sacrifices nécessaires. »

Un fait, entre tous, démontrera la vérité de l'opinion que nous venons d'exprimer :

A la première séance de la Commune, qui eut lieu le

jour même de sa proclamation, le 28 au soir, à l'Hôtel de Ville, Jules Vallès demanda ce qu'allaient faire les élus de la Commune qui étaient en même temps députés à Versailles.

Il fallait savoir à quoi s'en tenir !

Delescluze prit la parole, donna les raisons pour lesquelles il ne s'était pas démis de son mandat à Bordeaux, et déclara qu'aujourd'hui il était décidé à adresser sa démission de membre de l'Assemblée nationale.

A la fin de la séance, Tridon s'approcha de Jules Vallès et lui dit :

— « Vous avez vraiment fait de la peine à Delescluze, tout à l'heure. Il se figure que vous l'avez visé, désigné même du regard, pendant que vous parliez de ceux qui hésitaient entre Paris et Versailles. »

— « Et il est furieux ? répliqua Jules Vallès.

— « Non, il est triste, ajouta Tridon.

— « C'est vrai, dit Jules Vallès en l'examinant attentivement, son masque n'est plus creusé par le pli du dédain ; il y a dans ses yeux de l'inquiétude et sur ses lèvres détendues de la mélancolie ! Il est dérouté dans ce milieu d'ouvriers et de réfractaires. Sa République, à lui, avait ses routes toutes tracées, ses bornes militaires, sa cadence de combat, ses haltes réglées de martyre.

— « On a changé tout cela, — ajoute « Vingtras », Delescluze s'y perd et rôde, sans autorité et sans prestige, dans ce monde qui n'a encore ni un programme, ni un plan, et qui ne veut pas de chef! Et lui, le vétéran de la révolution classique, le héros de la légende du bagne qui, ayant été à la peine, voulait aussi être à l'honneur et se croyait droit à deux pouces de socle, voilà qu'il se trouve au ras du sol, et qu'on ne le regarde pas davantage, et qu'on l'écoute moins peut-être que Victor Clément, le teinturier, qui arrive en galoches de Vaugirard. »

Vallès se sent pris d'une respectueuse pitié devant ce chagrin que Delescluze ne peut cachcr. Il souffre à le voir essayer de faire les enjambées double pour suivre le pas accéléré des fédérés et rejoindre la Commune en marche. Cet effort du vieux jacobin est toute une confession, un aveu muet et héroïque de trente ans d'injustice vis-à-vis des socialistes qu'il avait accusés de n'être que des trouble-fêtes, parce qu'ils allaient plus vitc que son Comité de Vieux de la Montagne.

— « De son cœur, jusqu'alors bronzé par la discipline, ont jailli de vrais larmes qu'il a étouffées, — a écrit plus tard Jules Vallès, — mais qui sont allées tout de même mouiller le métal de son regard, enrhumer sa voix, qnand il m'a remercié de l'explication que je lui ai portée, avec les égards qu'un jeune doit à un vieillard qu'on a, sans le vouloir, blessé — et fait pleurer. »

Le lendemain de la proclamation de la Commune, Delescluze donna sa démission de représentant à l'Assemblée nationale dans les termes suivants :

Au citoyen président de l'Assemblée, réunie à Versailles.

Citoyen,

Ayant cessé depuis huit jours de prendre part aux délibérations de l'Assemblée que vous présidez, où je n'étais resté que pour réclamer la mise en accusation des dictateurs du 4 septembre, et ne voulant m'associer ni à ses insanités ni à ses passions, j'ai l'honneur de vous prévenir que je donne ma démission de représentant du peuple pour le département de la Seine. J'ajoute, qu'honoré des suffrages de deux arrondissements de Paris, j'opte pour cette délégation.

Paris, le 30 mars 1871. Charles DELESCLUZE.

Delescluze est placé d'abord daus la Commitsion des relations extérieures, qui était chargée d'entretenir avec les communes de France les relations amicales, préliminaires de la fédération, et de contribuer, par sa propagande, à l'affranchissement du pays. Elle était autorisée, en outre, et dès que l'occasion s'cn présente-

rait, à faire accréditer des représentants auprès des Etats de l'Europe.

Le 4 avril, Delescluze fut nommé membre de la Commission exécutive, qui siégeait à l'Hôtel de Ville, et qui était spécialement chargée de faire exécuter les décrets de la Commune et tous les arrêtés des autres Commissions; il en fit partie jusqu'au jour où cette Commission céda la place à un autre pouvoir.

C'est comme membre de la Commission exécutive que nous trouvons Delescluze, le 6 avril, aux funérailles des défenseurs de la Commune, tombés dans les premières journées de la lutte fratricide de 1871.

La Commune ne songeait guère à cacher le nombre des victimes, à jeter un voile sur ses pertes. Loin de procéder à l'enterrement de ses morts, la nuit, en cachette, elle les promena au grand soleil, à travers les rues populeuses de la capitale, leur rendant avec une ostentation pleine de grandeur, un dernier hommage.

Le 6 avril, à trois heures et demie, trois catafalques, décorés d'un faisceau de drapeaux rouges cravatés de crêpe, et contenant les cadavres de 35 gardes nationaux, s'acheminaient lentement vers le cimetière du Père-Lachaise, suivis d'une foule immense d'hommes, de femmes, d'enfants, le bouquet d'immortelles à la boutonnière ou à la ceinture. Les délégations de la Commune et du Comité central conduisaient le deuil. Arrivés au cimetière, et au moment où l'on jetait la première pelletée de terre, un homme de petite taille, vêtu de noir, l'écharpe rouge à la ceinture, pâle, malade, sans voix, mais toujours animé d'une ardeur fébrile, se détacha du groupe des délégués de la Commune : c'était le citoyen Charles Delescluze qui venait saluer les victimes de la guerre civile.

« Pas de longs discours, dit-il, vous ne les aimez pas plus que moi; ils nous ont coûté trop cher.

Citoyens, citoyennes, ce que je voudrais vous dire se

résume en ceci : Justice pour les familles des victimes ! Justice pour la grande ville qui, après cinq mois de siège, trahie par son gouvernement, tient encore entre ses mains l'avenir de l'humanité. Quel admirable peuple que celui qui est capable de faire des funérailles aussi grandioses à ceux de ses enfants qui sacrifient leur vie pour son indépendance ! Diront-ils encore, à Versailles, que nous sommes une poignée de factieux ? Ne pleurons pas nos frères tombés héroïquement, mais jurons, sur leurs tombeaux, de continuer leur œuvre et de sauver la Liberté, la Commune, la République. »

CHAPITRE XXI

Trait de Delescluze. — Les prisonniers faits par la Commune. — Elections complémentaires du 16 avril. — Fondation du « *Réveil du Peuple* ». — Lettres de Delescluze sur la Révolution du 18 mars et le mouvement communal de 1871.

Le 18 avril, Delescluze était choisi comme délégué à la mairie du XIe arrondissement, et, quelques jours après, membre de la Commision de la guerre, où il fit une rude opposition au général Cluseret, surtout dans les séances secrètes de la Commune où l'on discuta les actes du délégué à la guerre.

Arthur Arnould, dans ses *Souvenirs personnels*, a conté, sur Delescluze, un trait resté presque inconnu, et qui n'a eu d'autres témoins que les acteurs qui, sans doute, ont oublié cette scène et dont les principaux sont morts aujourd'hui. Ce trait le voici :

« Un jour de la fin d'avril 1871, Delescluze, Félix Pyat, Arthur Arnould et deux autres membres de la Commune dont les noms ont été oubliés, se trouvaient réunis, lorsqu'on vint les prévenir que des gardes nationaux, descendant des avant-postes, demandaient à parler à Delescluze.

« On fit entrer dans la pièce où les membres de la Commission exécutive étaient réunis, quatre gardes nationaux, trois d'un certain âge, un tout jeune.

« Ce dernier prit la parole avec une grande exaltation. Il venait avec ses compagnons, de la porte de Saint-Cloud, où avait eu lieu un vif engagement dans lequel ils avaient fait prisonnier un officier de gendarmerie. Ils avaient voulu le fusiller séance tenante, mais l'officier fédéré qui commandait s'y était opposé.

« Citoyen, continua-t-il en s'adressant à Delescluze, nous venons vous demander la mort de cet homme. Il faut qu'il meure. Tous les jours on nous égorge, on nous assassine froidement. Tous les jours, nos amis tombent à nos cotés. Hier, les gendarmes ont massacré, sous mes yeux, mon frère blessé. Il nous faut une vengeanee. Si nous devons recevoir la mort sans la donner, nous ne nous battrons plus ! Je briserai mon fusil ! »

Tout cela était dit avec une sorte d'éloquence farouche, avec un accent d'énergie et de douleur que rien ne peut rendre. A certains moments, en parlant de son frère assassiné la veille, sa voix s'arrêtait dans sa gorge desséchée et puis repartait tout à coup avec des éclats stridents.

Cela était poignant. Ses compagnons, l'air sombre et résolu, approuvaient par quelques exclamations menaçantes. Les membres de la Commune témoins de cette scène, comprenant ce qu'éprouvait ce jeune fédéré, gardaient le silence et ne savaient que répondre à cette douleur vraie, à cette passion sur laquelle on sentait que la raison serait sans prise.

Delescluze n'hésita pas. Il essaya d'arracher à la mort ce gendarme prisonnier. Il parla, lui aussi, avec passion, avec éloquence, disant à ces hommes :

« N'imitons pas nos ennemis, n'égorgeons pas des prisonniers désarmés! Ne vous faites pas justice vous-même. Comptez que la Commune ne permettra pas qu'on

vous assassine sans punir les assassins. Mais il faut que cet homme soit jugé. Ni moi, ni mes collègues, nous ne donnerons ainsi cet ordre de mort. »

Et le jeune fédéré de répondre avec sa logique impitoyable.

Delescluze lui prit les mains, l'appela « mon enfant », et, s'animant, ému à son tour par cette passion, cette douleur, ce mélange d'héroïsme et d'exaltation, on vit des larmes remplir les yeux du vieillard refusant à l'adolescent la mort de ce Versaillais qui les eût fusillé tous les deux, plein de joie, avec une forfanterie de caserne, s'il les avait tenus en son pouvoir.

Enfin, Delescluze l'emporta. Les gardes nationaux retournèrent au combat, et l'officier ne fut pas fusillé.

Nous avons tenu à faire connaître cet épisode à peu près ignoré, parce qu'il achève le portrait moral de Delescluze, cet homme antique, ce vétéran des luttes révolutionnaires que personne n'a osé taxer de faiblesse, de sentimentalité ou de modérantisme, et que, rapprochée de la fermeté de sa mort stoïque, cette scène peint tout entier le type de l'un de ces Communards pour lesquels, il y a vingt-cinq ans, tous les supplices paraissaient trop doux aux yeux de la réaction versaillaise.

Aux élections complémentaires du 16 avril, Delescluze vota pour la validation de ces élections à la majorité absolue des suffrages et quel que fut le nombre des votants. Il savait que le peuple parisien n'avait attaché aucune importance à cette nouvelle consultation du suffrage universel. Si les hommes qui siégeaient à l'Hôel de Ville ne pouvaient pas sauver la situation, ce n'était pas l'adjonction d'une douzaine de nouveaux collègues qui changerait la face des ehoses. Le peuple avait raison.

Le 18 avril, les rédacteurs du *Réveil*, supprimé par le général Vinoy, fondaient le *Réveil du Peuple*. Une lettre de Delescluze présentait le nouveau journal au public en

exprimant le regret de ne pouvoir marcher à la tête de ses anciens collaborateurs; son état de santé et ses occupations comme membre de la Commune ne lui laissant ni le temps, ni la libérté d'esprit dont il aurait eu besoin pour s'associer d'une manière permanente et régulière à la direction d'un journal.

Cette lettre peu connue, dans tous les cas entièrement oubliée, donne sur la Révolution du 18 mars, le mouvement communal de 1871, et la situation du moment, l'opinion de Delescluze.

Nous croyons utile et instructif, pour l'histoire de cette époque si troublée, de la publier dans son entier.

Mes chers Concitoyens,

Vous avez été mes fidèles et vaillants collaborateurs au *Réveil* et, jusqu'au jour où les dictateurs du 4 Septembre l'ont frappé, en me jetant du même coup en prison, votre patriotique concours ne m'a jamais fait défaut.

Vous allez aujourd'hui relever le drapeau que nous avions défendu ensemble, et je vous en remercie.

Mon seul regret, c'est de ne pouvoir marcher encore une fois à votre tête et de combattre avec vous pour la défense de la Commune et de la République. Mais, vous l'avez compris, mon état de santé, mes occupations comme membre de la Commune ne me laissent ni le temps, ni la liberté d'esprit dont j'aurais besoin pour m'associer d'une manière permanente et régulière à vos travaux.

Je viens donc seulement, en vous souhaitant cordialement la bienvenue, vous présenter à nos amis, comme les continuateurs loyaux de la politique que nous avons soutenue de concert dans le *Réveil*. Vous me permettrez de vous adresser en même temps les quelques conseils que me dictent ma vieille expérience et le sentiment de la situation.

Méconnue d'abord, la Révolution du 18 mars, aujourd'hui consacrée par un mois d'existence et d'héroïques efforts dont le succès ne saurait se faire attendre, la Révolution du 18 mars, dis-je, est assurément le plus grand acte de spontanéité populaire qui ait été accompli.

En face d'un gouvernement établi, disposant de toutes les

forces d'une administration défiante autant qu'impitoyable, le peuple, le peuple seul, a su improviser une organisation redoutable qui saura triompher de tous les obstacles.

La République était menacée par l'Assemblée féodale qui siége à Versailles, Paris insulté dans son honneur, attaqué dans ses justes prérogatives. On voulait désarmer notre intrépide garde nationale, en employant contre elle l'armée qu'on n'avait pas voulu laisser combattre les Prussiens. Paris s'est levé, les soldats ont fraternisé avec les citoyens, et le gouvernement n'a plus eu d'autres ressources qu'une fuite honteuse.

Quelques jours après, 250,000 suffrages, émis en toute liberté, établissaient une Commune chargée de pourvoir, sous le contrôle vigilant du peuple, aux nécessités d'une situation jusque-là sans exemple et d'assurer le triomphe de ses légitimes revendications.

Paris, toujours tenu en lisière par les gouvernements antérieurs, avait enfin son autonomie absolue, intégrale; il allait pouvoir régler à son gré ses intérêts et prendre en main la direction de ses affaires intérieures. C'était justice. Une cité de deux millions d'âmes ne pouvait accepter plus longtemps d'être traitée en mineure, je pourrais dire en esclave, par les dépositaires d'une autorité centrale qui ne s'était fait connaître que par ses fautes et ses crimes; qui, en un mot, avait livré Paris et la France à l'étranger.

Paris veut toutes ces franchises qui découlent de la pleine souveraineté dans l'ordre communal; il les possède aujourd'hui, il saura les conserver envers et contre tous. Pouvait-il permettre d'un autre côté que la République, sa conquête à lui, fût plus longtemps en butte aux atteintes des royalistes conjurés? C'eût été un suicide. Il ne pouvait l'accepter.

A cela, qu'a répondu le Gouvernement de Versailles? Par des violences et des menaces, par des insultes nouvelles, et en dernier lieu, par la force des armes, et enfin, par l'assassinat de nos prisonniers.

Dans cette position, la Commune de Paris a été forcée de sortir de ses attributions normales. Traitée en ennemie, elle a dû faire acte de Gouvernement, assurer, dans les limites du possible, les services généraux, agir enfin comme la guerre qu'on lui déclarait lui en imposait le devoir.

On sait le reste et le canon qui tonne contre nos remparts,

les obus qui pleuvent sur nos maisons, allant le plus souvent frapper des femmes et des enfants, voici la réponse du gouvernement de Versailles.

Ainsi s'est creusé plus profondément l'abîme qui sépare la population parisienne des royalistes de l'Assemblée. Paris bloqué, privé de correspondances avec l'intérieur, Paris bombardé n'a plus d'autre alternative que de vaincre ou de périr. Paris vaincra, malgré l'abandon des départements dont il défend la cause et dont la sympathie n'ose se produire au grand jour.

Le péril est grand, mais combien glorieuse sera la victoire!

Le Gouvernement de Versailles a beau faire, il succombera sous la malédiction universelle, s'il ne tombe pas sous les efforts heureux de notre armée civique. Les traitres qui ont signé la capitulation de janvier 1871 qui bombardent en ce moment Paris, n'échapperont pas au juste châtiment de leurs forfaits.

Ils sont et seront de plus en plus impossibles. L'exécration générale dont ils sont l'objet à Paris dans toutes les classes et dans toutes les opinions en est un gage. Les Thiers, les Jules Favre, les Picard et leurs complices de l'Assemblée sont condamnés sans retour, et avec eux la politique criminelle dont ils ont été les instruments.

Votre rédaction, je le sais d'avance, s'inspirera résolument de ces principes; vous défendrez, sans jamais reculer, les droits de ce brave peuple auquel nous nous honorons tous d'appartenir par le cœur et la volonté. Vous soutiendrez la Commune dans ses efforts, vous éclairerez Paris sur ses véritables intérêts. Vous ferez comprendre, même aux indifférents, même aux adversaires, qu'il y va de la ruine ou du salut pour tous, amis ou ennemis.

L'entrée victorieuse des Versaillais dans nos murs serait l'arrêt de mort de Paris : l'échafaud, la fusillade et la déportation en ferait un désert.

Ce ne serait plus l'ardent foyer de l'idée; la science, l'art et l'industrie frappés dans une de leurs principales patries pleureraient longtemps la ruine de cette grande cité si hospitalière pour tous les talents, pour toutes les ardeurs généreuses du génie. La vie se retirerait de Paris devenu cadavre

Le silence et la mort, telle serait la physionomie de notre glorieuse capitale.

Avec la victoire populaire au contraire, la liberté partout, à la Commune, et la sécurité au domicile, l'épanouissement du travail affranchi de toute entrave, livré à toutes ses énergies, le commerce et l'industrie reprenant leur autorité anéantie par les coupables manœuvres de Versailles, l'instruction répandant la lumière à flots en établissant l'égalité intellectuelle, source unique et seule garantie de la véritable égalité, enfin l'union des cœurs et des volontés.

Paris libre dans la France libre et marchant du même pas que les départements aujourd'hui enchaînés par la terreur ou les mensonges de la réaction, Paris redeviendra le cœur et la tête de la France et de l'Europe, mais sans prétentions à une suprématie qu'il désavoue et qui serait la négation de ses principes les plus chers.

Le *Réveil du Peuple*, j'en suis sûr, s'attachera à rendre éclatantes ces vérités que je me contente d'indiquer. En le faisant, il attachera à la cause révolutionnaire bien des consciences qui s'ignorent ou s'effraient, il rendra un service signalé à la cause populaire.

Vous marcherez dans cette voie, et je suis sûr qu'en lisant votre feuille, je n'en regretterai que davantage de ne pouvoir vous donner un concours aussi complet que je le désirerais.

Et maintenant, bonne chance et bon vent.

Recevez, avec mes encouragements, mes fraternels salutations.

Charles DELESCLUZE.

On le voit par cette lettre, Delescluze s'était pour ainsi dire séparé de lui-même pour planer au-dessus des hommes et des événements, pour ne voir que le but sacré, la loi suprême : — Le salut du peuple !

S'il ne partageait pas tous les vœux des lutteurs de la Commune, si certains de ces vœux choquaient des principes auxquels il avait sacrifié son existence, ou révélaient un côté nouveau de la question qui jetait de l'hérésie, du tronble dans son cerveau accoutumé à une

façon de concevoir différente, il faut néanmoins lui rendre cette justice qu'il comprît parfaitement le nouveau programme, en saisit la portée. Son amour du peuple, son dévouement à la Révolution avaient éteint en lui tout égoïsme personnel.

CHAPITRE XXII

Delescluze et la Commission exécutive. — Discours du 21 avril. — *Déclaration de la Commune au peuple français* — **Jules Vallès, Theiz et Delescluze. — Part de Delescluze dans la rédaction de la déclaration.**

Deux discours de Delescluze ont été surtout remarqués à la Commune. Le premier, prononcé dans la séance du 21 avril, est une réponse aux attaques dirigées contre la Commission exécutive dont il faisait partie, et que certains membres trouvaient trop molle. Il sut dégager dans son discours, sa responsabilité à l'égard des décrets rendus par la Commune, et affirma en même temps son dévouement absolu à la révolution prolétarienne issue du 18 mars.

« On se plaint, dit-il, de l'inexécution de nos décrets ; eh bien, citoyens, n'êtes-vous pas un peu complices de cette faute ? On se plaint que la loi contre les réfractaires et les complices de Versailles ne soit pas exécutée ? Eh bien, quand la Commission exécutive est venue vous demander cette loi, les uns l'ont trouvée trop douce les autres trop sévère.

« Il y a eu une minorité qui s'est élevée contre la Commission exécutive. C'était bien simple, citoyens, il fallait nous remplacer plus tôt. »

A propos de la démission de Félix Pyat, il dit : « Pour une rancune personnelle, ou parce que l'idéal qu'on poursuit n'est pas complètement d'accord avec le projet, on ne doit pas se retirer. »

« Croyez-vous donc que toute le monde approuve ce qui se passe ici? Eh bien, il y a des membres qui sont restés et qui resteront jusqu'à la fin, malgré les insultes qu'on nous prodigue; et si nous ne triomphons pas, *ils ne seront pas les derniers à se faire tuer*, soit aux remparts, soit ailleurs. Il y a une conspiration latente contre cette malheureuse Commission, qui se fera peut-être regretter, parce que nous cherchons à allier la modération à l'énergie. Nous sommes pour les moyens révolutionnaires, mais nous voulons observer la forme, respecter la loi et l'opinion publique.

« S'il y a quelques discordes, n'est-ce point pour des querelles de galons que se divisent les chefs? Il y a des tiraillements. Et pourquoi? A cause des jalousies ou des compétitions! C'est l'élément militaire qui domine, et c'est l'élément civil qui devrait dominer toujours.

« Je vous dirai que pour moi, je suis décidé à rester à mon poste, et si nous ne voyons pas la victoire, *nous ne serons pas les derrniers à être frappés sur les re mparts ou sur les marches de l'Hôtel-de-Ville.* »

Des bravos prolongés accueillent ces mâles et admirables paroles. Delescluze venait de démontrer qu'on ne doit pas quitter un poste de péril et d'honneur. Il n'y a qu'un seul cas où la démission non seulement est permise, mais devient un devoir, c'est quand il s'agit de déconsidérer ceux qui restent, de prouver au pays que les gens de cœur et d'honneur se retirent d'un milieu honteux et pourri, de provoquer enfin une grande manifestation de l'opinion publique.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de dire comment la Commune sacrifia la Commission exécutive à de petites rancunes et à des jalousies personnelles, et comment, après avoir essayé d'une autre Commission, composée en majorité d'incapables, elle se jeta dans les bras du Comité de Salut public. Mais, pour être complet en ce qui concèrne les actes de Delescluze comme

membre de la Commune, nous parlerons de la part qu'il prit à la rédaction de certaines proclamations de la Commune, et notamment de celle qui fut adressée au peuple français le 19 avril.

La Commune avait chargé trois des siens de rédiger une déclaration dans laquelle serait expliqué ce qu'elle voulait et ce qu'elle espérait.

Programme d'idées et appel aux armes qui serait collé sur les murs de Paris et jeté par-dessus les grilles des postes, pour être glissé dans la poche des soldats ou affiché dans les faubourgs des cités révolutionnaires.

Ces trois rédacteurs étaient : Delescluze, Theiz et Jules Vallès.

Delescluze, qui avait blanchi dans les idées de centralisation, était unitaire enragé ; ses opinions juraient avec celles de ses deux collègues, qui étaient, eux, contre l'Une et Indivisible ; qui voulaient la fédération des villes, comme la fédération des bataillons et qui étaient résolus à ne rien céder.

« C'est lui, a raconté Jules Vallès quelque temps avant sa mort, c'est Delescluze qui fit les premiers pas. Il arriva, écrasé par la maladie, les doigts tremblants, tout pâle, et d'une voix grave et triste nous dit :

« Les vieux doivent s'effacer devant les jeunes... — Rédigez la Déclaration sans moi, loin de moi. — Je suis sûr que vous y mettrez toute votre conviction et tout votre cœur... — Seulement, tenez, tâchez de glisser dans votre rédaction quelque chose de ce que j'ai écrit sur ce papier. Cherchez ma pensée dans ce brouillon... — Vous avez peut-être raison, je représente les idées de l'autre siècle. Pourtant, croyez-moi, il ne faut pas hacher en ce moment le cœur de la Patrie — C'est comme si on hachait le mien ! »

« Il eut un sourire douloureux. L'éclair qui avait

passé dans ses yeux s'éteignit, il nous serra la main, a dit Jules Vallès, nous salua et sortit. »

Si la Déclaration qui fut affichée ne fut ni franchement fédéraliste, ni franchement unitaire, c'est qu'on n'avait pas déchiré le brouillon de Delescluze.

Voici le texte de cette déclaration :

DÉCLARATION DE LA COMMUNE AU PEUPLE FRANÇAIS

Dans le conflit douloureux et terrible qui impose une fois encore à Paris les horreurs du siège et du bombardement, qui fait couler le sang français, qui fait périr nos frères, nos femmes, nos enfants, écrasés sous les obus et la mitraille, il est nécessaire que l'opinion publique ne soit pas divisée, que la conscience nationale ne soit pas troublée.

Il faut que Paris et le pays tout entier sachent quelle est la nature, la raison, le but de la Révolution qui s'accomplit. Il faut enfin que la responsabilité des deuils, des souffrances et des malheurs dont nous sommes les victimes retombent sur ceux qui, après avoir trahi la France et livré Paris à l'étranger, poursuivent avec une aveugle et cruelle obstination, la ruine de la capitale, afin d'enterrer, dans le désastre de la République et de la Liberté, le double témoignage de leur trahison et de leur crime.

La Commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris; de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siègent à Versailles.

Cette fois encore, Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité.

Que demande-t-il?

La reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société;

L'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France, et assurant à chacune l'intégralité de

ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes comme homme, citoyen et travailleur.

L'autonomie de la Commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

Les droits inhérents à la Commune sont :

Le vote du budget communal, recettes et dépenses; la fixation et la répartition de l'impôt; la direction des services locaux; l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la Commune;

Le choix par l'élection ou le concours, avec la responsabilité, et le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres;

La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté du travail;

L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées; la libre défense de leurs intérêts; garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité;

L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

Mais, à la faveur de son autonomie, et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population; de créer des institutions propres à développer et propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit; à universaliser le pouvoir et la propriété, suivant les nécessités du moment, le vœu des intérêts et les données fournies par l'expérience.

Nos ennemis se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de vouloir imposer sa volonté ou sa suprématie

au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes.

Ils se trompent ou trompent le pays quand ils accusent Paris de vouloir poursuivre la destruction de l'unité française, constituée par la Révolution, aux acclamations de nos pères accourus à la fête de la Fédération de tous les points de la vieille France.

L'unité, telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'Empire, la Monarchie ou le parlementarisme, n'est que la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou onéreuse.

L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous.

La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale positive et scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

Que cette chère et grande patrie, trompée par les mensonges et les calomnies, se rassure donc!

La lutte engagée entre Paris et Versailles est de celles qui ne peuvent se terminer par des compromis illusoires : l'issue n'en saurait être douteuse. La victoire, poursuivie avec une indomptable énergie par la garde nationale, restera à l'idée et au droit.

Nous en appelons à la France!

Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il soutient l'ordre avec autant d'énergie que d'enthousiasme; qu'il ne s'est armé que par dévouement pour la liberté et la gloire de tous, que la France fasse cesser ce conflit sanglant.

C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté.

Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts; qu'elle soit notre alliée dans ce

combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris!

Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne, la plus large et la plus féconde de toutes celles qui ont illuminé l'histoire.

Nous avons le devoir de lutter et de vaincre!

Paris le 19 avril 1871.

LA COMMUNE DE PARIS.

CHAPITRE XXIII

La maladie de Delescluze. — Son discours à la Séance du 9 mai à propos du Comité de Salut public. — La minorité du Conseil communal. — Attitude de Delescluze à son égard.

Dans les derniers jours d'avril, Delescluze terrassé par la souffrance, fut condamné au repos le plus absolu et tenu éloigné des discussions de la Commune au moment même de la création du Comité de Salut public. Atteint d'une laryngite très aiguë qui le faisait souffrir depuis sa détention au donjon de Vincennes, douloureusement affecté par les dernières séances du Conseil communal, il parla un instant de se retirer de la lutte.

On lui démontra que son départ causerait le plus grand préjudice à la cause révolutionnaire. « Il resta pour attendre, non la victoire, a dit Lissagaray, il la savait impossible, mais la mort qui sème l'avenir. »

Le 5 mai, son état de santé s'améliora sensiblement et lui fit espérer qu'il pourrait bientôt prendre sa place à l'assemblée de l'Hôtel de Ville.

Pendant cette courte inaction de Delescluze, les événements avaient marché à pas de géant. Chaque jour la situation devenait plus terrible. La période politique de la Commune était terminée. Ce n'était plus une lutte sociale, une révolution : c'était une bataille rangée. Il ne s'agissait plus de gouverner, d'administrer Paris, de

proclamer des principes, d'édifier des lois : il fallait vaincre ou mourir. C'est dans ces conditions, c'est à ce moment suprême, où allait se décider le sort de Paris, que fut créé le Comité de Salut public (1er mai), c'est-à-dire une mesure politique, alors qu'il ne s'agissait plus, à ce moment, que de mesures de combat.

La majorité du Conseil s'y rallia toute entière avec un véritable enthousiasme, comme si ces mots : Comité de Salut public, étaient une sorte de talisman qui dût sauver la Commune de tous les périls.

Si les pouvoirs de ce Comité dépassaient tout ce que l'on peut imaginer de plus absolu, sa composition était aussi détestable que celle de la seconde Commission exécutive créée le 21 avril.

Le 9 mai, alors que l'on avait déjà pu avoir les preuves de l'incapacité et de la violence du nouveau Comité, Delescluze, quoique très souffrant encore, entre subitement dans la salle des séances, monte à la tribune et porte au Comité de Salut public le coup de grâce dans un discours prononcé d'une voix presque éteinte, et souvent interrompu par les attaques et les injures d'une partie de l'assemblée.

« Vous discutez, dit-il, quand on vient d'afficher que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy ! La trahison nous enveloppe de toutes parts. Il y a quatre-vingt pièces de canon qui nous menacent à Montretout et vous discutez !

« Citoyens, il faut aviser sans retard. J'ai vu ce matin Rossel à la revue de la place de la Concorde, il était plus désolé que jamais, il a donné sa démission, il est bien décidé à ne pas la reprendre.

« Tous ses actes sont entravés par le Comité central, il est à bout de forces.

« Ce sont ces débats déplorahles de la semaine dernière, auxquels je suis heureux de ne pas avoir assisté, qui ont produit le désordre... Et c'est dans un pareil

moment que vous perdez votre temps dans des questions d'amour-propre !

« Je fais un appel à vous tous.

« J'espérais que la France serait sauvée par Paris, et l'Europe par la France. Eh bien, aujourd'hui, la garde nationale ne veut plus se battre et vous délibérez sur des questions de procès-verbal.

« Malgré l'insuffisance des membres de cette assemblée, il se dégage de la Commune une puissance de sentiment révolutionnaire capable de sauver la Patrie. Nous la sauverons, mais peut-être derrière les barricades.

« Déposez, aujourd'hui, toutes vos haines.

« Il faut que nous sauvions le pays. Le Comité de Salut public n'a pas répondu à ce qu'on attendait de lui. Il a été un obstacle au lieu d'être un stimulant. Je dis qu'il doit disparaître. Le parisien n'est pas lâche : il faut qu'il soit mal commandé ou qu'il se croie trahi pour refuser de se battre.

Il faut prendre des mesures immédiates, décisives ou nous abîmer dans notre impuissance comme des hommes indignes d'avoir été chargés de défendre le pays.

« La France nous tend les bras, nous avons des subsistances, faisons encore huit jours d'efforts. La France s'agite, elle nous apporte son concours moral qui se traduira par un concours actif. Il faut que nous trouvions dans les braves du 18 mars et dans le Comité central, qui a rendu de si grands services, des forces pour nous sauver. Il faut constituer l'unité de commandement. J'avais proposé de maintenir l'unité de direction politique ; cela n'a servi à rien. On en est arrivé au Comité de Salut public : que fait-il ? des nominations particulières au lieu d'actes d'ensemble.

« Il vient, par un arrêté signé Meillet, de nommer ce citoyen gouverneur du fort de Bicêtre. Il y avait là un homme, un soldat que l'on trouvait trop sévère.

« Il vient de nommer le citoyen Moreau comme délégué civil à la guerre. Alors, qu'est-ce que font les membres de la Commission à la guerre ?

« Nous ne sommes donc rien ? (1)

— « Nous avons été nommés sérieusement par la Commission, nous ferons sérieusement notre devoir.

» L'Administration pure et simple de la guerre a été confiée au Comité central. Qu'en a-t-il fait ?... Je n'en sais rien. Mais enfin si le Comité central, acceptant la situation qu'on lui a faite, veut aider le travail qui doit se faire maintenant pour réunir les éléments épars de la défense de Paris, que le Comité central soit le bienvenu.

« Votre Comité de Salut public est annihilé, écrasé sous le poids des souvenirs dont on le charge, et il ne fait même pas ce que pourrait faire une simple commission exécutive. Pour la population parisienne, ce sont les faisceaux, c'est la hache en permanence. On peut faire de très grandes choses en employant de simples mots. Je ne suis pas partisan des Comités de Salut public, ce ne sont que des mots. »

Ce petit vieillard, sec et jaune, dont la peau était comme du parchemin et dont la personne toute entière semblait revenir de l'autre monde, ce petit vieillard souffreteux, moribond, mais rempli d'énergie et de virilité, venait de subjuguer l'assemblée. Le résultat de son discours fut la démission des membres du Comité de Salut public et la création d'une délégation civile à la Guerre.

La création du Comité de Salut public avait amené le groupement de vingt-trois membres de la Commune qui combattirent le projet, et s'abstinrent de prendre part à la nomination des membres de ce nouveau pouvoir. C'est ce qu'on a appelé la minorité de la Commune.

Suivant eux, l'institution d'un Comité de Salut public

(1) Delescluze faisait partie de cette Commission.

n'était que l'oubli des principes de réformes sociales d'où était sortie la Révolution du 18 mars, et le retour dangereux et inutile, violent ou inoffensif, à un passé qui doit instruire, sans qu'on ait à le plagier.

Cette attitude souleva de grandes colères parmi les membres de la majorité. Delescluze, seul peut-être avec Gambon, ne laissa jamais sortir de sa bouche une parole amère, une parole d'accusation ou de blâme contre la minorité de la Commune. On sait même aujourd'hui, qu'il se plaça, vers la fin, entre elle et les hommes de la majorité qui l'eussent, volontiers, supprimée comme un obstacle.

Il la couvrit de sa protection, et lui, que quarante années de lutte et son tempérament portaient tout entier vers la majorité, il sut être juste envers la minorité, il sut comprendre, accepter son rôle, percevant avec la netteté d'une conscience où l'ambition et la personnalité n'exerçaient aucune action à cette heure solennelle, qu'à gauche comme à droite, il n'y avait sur les bancs de la Commune, que de fidèles serviteurs de la cause du peuple.

Le seul homme qui fut combattu par Delescluze, c'est Raoul Rigault, avec lequel il eut, plus d'une fois, de vives altercations en pleine assemblée. Du reste, presque tout le monde comprenait ce qui manquait à Rigault pour remplir la position qu'il occupait à la policc, et dès le début , au sein de la première Commission exécutive, composée de Cournet, Delescluze, Félix Pyat, Vaillant, Tridon, Vermorel, l'une des préoccupations avait été le remplacement du délégué de l'ex-préfecture de police, que la Commune avait trouvé installé par le Comité central.

Le 9 mai, Delescluze adressait la proclamation suivante aux bataillons de la garde nationale de la XIe Légion:

Citoyens,

Les membres de la Commune, délégués au XIe arrondissement, sont heureux de rendre publiquement hommage au pa-

triotisme que vous avez montré et au courage que vous avez déployé en face des assassins de Versailles, qui voudraient encore une fois étouffer les légimitimes aspirations du peuple de Paris, en détruisant par la force brutale notre principe social. Ayant perdu tout sentiment de pudeur et de dignité, ils ont enfin jeté le masque; ils ne cachent plus leurs projets liberticides.

Leurs journaux, se flattant d'un succès qui leur échappera toujours, déclarent hautement que l'Assemblée, appelée nationale par antiphrase, n'a pas été nommée pour maintenir en France la République.

Est-ce assez clair ? Qui donc viendra désormais soutenir que la lutte n'est pas engagée entre la République et la monarchie, entre le prolétariat et le capital, entre leprogrès et le fanatisme, entre la lumière et les ténèbres ?

Quel est celui qui osera affirmer, de bonne foi, la main sur la conscience, que ce gouvernement sans nom — dont les membres sont recrutés pour la plupart parmi les lâches et les incapables du 4 septembre — veut sincérement la République, lorsqu'il prend comme exécuteur de ses basses œuvres les complices de Bonaparte ?

Citoyens gardes nationaux,

Vous avez été héroïques ; vous vous êtes battus comme des braves, affirmant à la face du monde entier le droit et la justice, dont nos ennemis acharnés ne peuvent supporter le triomphe qui, malgré leurs efforts désespérés, ne se fera pas longtemps attendre. Déjà la confusion se met dans leurs rangs : Mac-Mahon, désespérant de venger dans le sang des Parisiens la honte de Sedan, menace de donner sa démission, ainsi que Ducrot, qui est à Versailles, « vivant et vaincu », les duels entre officiers sont fréquents; la démoralisation s'est emparée des troupes.

Les misérables qui trônent dans la ville ou s'étalait autrefois la monarchie ne sont pas encore contents d'avoir indignement trahi la France, et d'avoir livré à l'envahisseur les armes qui auraient dû servir à le chasser : ils veulent aussi, et à tout prix, installer sur le trône un monarqne, roi ou empereur — peu leur importe ! — en foulant aux pieds nos droits les plus saints et nos libertés les plus sacrées.

Citoyens, nous ne le souffrirons pas ! Sans ces hommes de malheur, nous eussions bien certainement vaincu l'étranger ; imitant l'exemple de nos pères en 93, nous eussions reconduit les Prussiens de l'autre côté du Rhin ; mais nous leur apprendrons, à ces traîtres, que si Paris était résolu à tout pour sauver l'honneur de la France envahie, il préfère encore mille fois la mort au joug honteux de l'esclavage. Nous leur prouverons que ce Paris, tout en étant la capitale du monde civilisé et le centre des arts et des sciences de l'univers, saura combattre et vaincre pour la légitime revendication de ses franchises municipales.

Jules Favre, le faussaire, disait le 4 septembre, dans une de ses trop célèbres circulaires : « Après nos forts, nos remparts ; après nos remparts, nos barricades : après nos barricades, nos poitrines ! » Citoyens, prenant ces paroles comme devise, et jurant que l'action suivra la pensée, nous ajoutons celles-ci : « Après nos barricades, nos maisons ; après nos maisons, nos mines !

Les royalistes ont refusé toute conciliation ; ils nous ont déclaré une guerre implacable, sans trêve, ni merci. Eh bien ! soit. Nous l'acceptons : *Vœ victis*, malheur aux vaincus ! Marchons bravement au-devant de nos ennemis, et abordons-les sans crainte aux accents sublimes de notre immortelle *Marseillaise*.

Malgré les mensonges et les calomnies de nos adversaires, malgré le système terroriste qu'ils appliquent en province, la France se réveille ! Elle sent instinctivement que nous combattons non-seulement pour nous, mais encore et surtout pour elle. Elle devine qu'elle serait perdue à jamais, si l'ignoble gouvernement de Versailles réussissait dans son projet machiavélique.

Les départements l'ont bien compris, et c'est pour cela, quoi qu'en disent les menteurs versaillais, que Lyon, Lille, Valenciennes, Dijon, Périgueux, le Mans et toutes les villes intelligentes, applaudissent à notre mouvement communal ; c'est pour cela que les élections municipales sont partout favorables à notre sainte cause, qui est celle de la République !

Courage et persévérance, citoyens, et notre triomphe définitif est proche. Un peuple qui combat pour le droit est invincible !

Citoyens;

Vous avez bien mérité de la République !

La cause que nous défendons est juste : elle repose sur un principe immuable, et, avec votre intrépidité, la victoire nous est assurée ! Nous vraincrons !

Vive la Commune !

Vive la République !

LE DÉLÉGUÉ *de la commune au XI*e *arrondissement*

9 Mai 1871 Ch. Delescluze.

CHAPITRE XXIV

Delescluze est nommé délégué civil à la guerre. — Rossel et Delescluze, à la fin de mai. — Proclamation de Delescluze à la Garde nationale, en prenant possession de la délégation à la guerre. — Entrée des Versaillais dans Paris. — Journées des 21 et 22 mai. — Delescluze à l'Hôtel de Ville. — *Proclamation de Delescluze au peuple de Paris.* — **Journées des 23 et 24 mai. — Les incendies. — Beslay à l'Hôtel de Ville le 24 mai. — Exécution des otages.**

A la suite du discours de Charles Delescluze le 9 mai, la Commune avait décidé :

1° De déclarer la démission des membres du Comité de salut public et de pourvoir immédiatement à leur remplacement ;

2° De nommer un délégué civil à la guerre, qui serait assisté d'une commission militaire, laquelle se mettrait immédiatement en permanence ;

3° De se mettre en permanence dans les mairies de ses arrondissements respectifs, pour pourvoir souverainement aux besoins de la situation ;

4° De mettre le Comité de salut public en permanence à l'Hôtel de Ville.

Conformément à cette décision, le Comité de salut public, renouvelé, se composait des citoyens : Delescluze, Ranvier, Antoine Arnaud, Gambon, Eudes.

Delescluze quitta cette dernière fonction le 11 mai, pour prendre à la place de Rossel, fugitif, le poste de délégué à la Guerre, qui dépassait de beaucoup ses aptitudes, mais qu'il conserva néanmoins jusqu'à sa mort. Un décret du 26 floréal, (*16 mai*) nomma en outre des commissaires civils auprès de chacun des commandants des trois armées de la Commune.

En entrant au ministère de la Guerre, Delescluze avait fait le sacrifice de sa vie avec une grandeur d'âme que ses ennemis ne sauraient méconnaître. Il accepta cette situation, bien qu'il sentit la partie perdue. Cet état d'esprit n'est pas douteux, il apparaît tout entier dans la note à la fois triste et enthousiaste de sa proclamation à la Garde nationale, en prenant possession de ses nouvelles fonctions.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE PARIS

A LA GARDE NATIONALE

CITOYENS

La commune m'a délégué au Ministère de la Guerre; elle a pensé que son représentant dans l'Administration militaire devait appartenir à l'élément civil. Si je ne consultais que mes forces, j'aurais décliné cette fonction périlleuse; mais j'ai compté sur votre patriotisme pour m'en rendre l'accomplissement plus facile.

La situation est grave, vous le savez; l'horrible guerre que vous font les féodaux, conjurés avec les débris des régimes monarchiques, vous a déjà

coûté bien du sang généreux, et cependant, tout en déplorant ces pertes douloureuses, quand j'envisage le sublime avenir qui s'ouvrira pour nos enfants, et lors même qu'il ne nous serait pas donné de récolter ce que nous avons semé, je saluerais encore avec enthousiasme la Révolution du 18 Mars, qui a ouvert à la France et à l'Europe des perspectives que nul de nous n'osait espérer il y a trois mois.

Donc, à vos rangs, Citoyens, et tenez ferme devant l'ennemi ! Nos remparts sont solides comme vos bras, comme vos cœurs. Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que vous combattez pour votre liberté et pour l'égalité sociale, cette promesse qui vous a si longtemps échappé ; que, si vos poitrines sont exposées aux balles et aux obus des Versaillais, le prix qui vous est assuré, c'est l'affranchissement de la France et du monde, la sécurité de votre foyer et la vie de vos femmes et de vos enfants.

Vous vaincrez donc. Le monde, qui vous contemple et applaudit à vos magnanimes efforts, s'apprête à célébrer votre triomphe, qui sera le salut de tous les peuples.

Paris, le 11 mai 1871.

VIVE LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE !
VIVE LA COMMUNE !

Le Délégué civil à la Guerre,
DELESCLUZE

Delescluze, en acceptant le pouvoir, n'apportait guère que la popularité de son nom et l'autorité d'un passé de luttes et de souffrances pour la cause du peuple et la République. Il passait brusquement, sans éducation

préalable de la théorie à la pratique. Il s'aperçut bientôt que tout lui faisait défaut : la science stratégique, les aptitudes et les moyens d'action. Il se perdait au milieu des difficultés; il avait essayé, en nommant des commissaires civils, d'en rejeter une partie sur ces délégués auprès des chefs d'armée; mais le côté technique des choses militaires ne lui en échappait pas moins, et il se trouvait en face de problèmes dont il ignorait le premier mot.

D'un autre côté, sa santé délabrée ne lui permettait point l'activité nécessaire, et sa main affaiblie n'avait plus la force de briser les obstacles que l'antagonisme et l'incapacité des pouvoirs publics entassaient avec un aveuglement qui augmentait d'heure en heure.

Il eut voulu avoir près de lui un homme du métier, un vrai soldat qu'il eût pu consulter et dont il aurait suivi les conseils. Il le chercha et crut l'avoir trouvé.

Rossel, qui s'était échappé de l'Hôtel de Ville avec Gérardin, n'avait point quitté Paris. Il se cachait sous le nom de Tirobois, dans un hôtel meublé, rue de Montebello 54, près du boulevard Sàint-Germain, non loin du Ministère de la Guerre.

Delescluze allait le voir mystérieusement, l'écoutait, et, grâce à ses avis, parvenait à se reconnaître un peu dans ses nouvelles fonctions.

C'est ainsi qu'il dirigea les opérations militaires de la Commune jusqu'au dimanche 21 mai. Nous n'entreprendrons pas d'écrire ici le récit des journées sanglantes de mai, la lutte effroyable qui eût pour théâtre presque tous les quartiers de la capitale, et qui se transforma en massacre au Père-Lachaise. Nous sortirions du programme que nous nous snmmes tracé. Mais nous suivrons Delescluze jour par jour, jusqu'au moment où il succombe, ne voulant pas comme il l'avait dit le 22 janvier, survivre à une nouvelle défaite de la Révolution.

Journée du 21 mai.

Depuis le 15 mai, les batteries versaillaises bombardaient nuit et jour les portes de la Muette, d'Auteuil, de Saint-Cloud et du Point-du-Jour. Sous ce tir continu, les gardes nationaux avaient été forcés d'évacuer les bastions et les remparts.

« La position n'est plus tenable, écrivaient La Cécilia et Johannard à Delescluze le 20 mai.

« Les Versaillais sont à cent mètres de la porte Saint-Cloud. Les troupes refusent tout service, écrit Dombrowski au délégué à la Guerre le 21 mai, au matin. » Et pendant toute la journée il continue à adresser à Delescluze des dépêches désespérées, demandant du renfort.

Le Français, membre de la Commune, envoie une note au ministère de la Guerre sur l'imminencedu péril : « les Versaillais sont dans les tranchées », dit-il; cette note s'égara.

L'assaut devait avoir lieu le 22 ou le 23 mai, selon le rapport du maréchal Mac-Mahon, lorsqu'un piqueur des ponts et chaussées s'aperçut que les fédérés, refoulés par le feu des batteries de Montretout, s'étaient repliés en arrière des fortifications vers Auteuil, laissant libre la brèche pratiquée au bastion 34, à la porte de Saint-Cloud. S'avançant sur les remparts et agitant un mouchoir blanc, il avertit les gardes de tranchées :

« *Entrez*, crie-il à un capitaine du génie, *il n'y a personne.* »

Il était alors trois heures de l'après midi. Bientôt la division du général Douai faisait irruption dans Paris.

A sept heures du soir arrive au Comité de Salut public la dépêche du général Dombrowski :

« Les Versaillais sont entrés par la porte de Saint-Cloud. Je prends des dispositions pour les repousser. »

Delescluze ne croit pas à l'entrée de l'armée. Il s'en rapporte aux nouvelles rassurantes que lui communiquent le capitaine d'état-major, comte de Beaufort, et le commandant Renard, qui avaient pris pour une simple panique le mouvement en arrière opéré par quelques détachements de la garde nationale; mais cette illusion avait été de courte durée.

Le Délégué à la guerre faisait afficher la dépêche suivante, reproduite par tous les journaux, le matin du 22 mai :

« L'observatoire de l'Arc de Triomphe nie l'entrée des Versaillais, du moins il ne voit rien qui y ressemble.

« Le commandant Renard, de la section du Point du Jour, vient de quitter mon cabinet et affirme qu'il n'y a eu qu'une panique et que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée;

« Que si quelques Versaillais se sont présentés, il ont été repoussés.

« J'ai envoyé chercher onze bataillons de renfort, par autant d'officiers d'état-major, qui ne doivent les quitter qu'après les avoir conduits aux postes qu'ils doivent occuper.

Le délégué civil à la guerre,

CH. DELESCLUZE.

Journée du 22 mai.

Le lundi 22 mai, à cinq heures du matin, Delescluze, après avoir donné des ordres, pour occuper le viaduc d'Auteuil, quittait le ministère de la Guerre pour se rendre à l'Hôtel de Ville et lançait une proclamation qui proscrivait tout plan, toute discipline. Le vieux révolutionnaire, persuadé que la lutte des rues serait favorable à la Commune, désorganisait d'un seul coup tout ce qui restait d'ordre et d'obéissance.

Voici le texte de cette proclamation qu'on lui a tant reprochée depuis :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE PARIS

Au Peuple de Paris,
A la Garde nationale.

CITOYENS,

Assez de militarisme, plus d'états-majors galonnés et dorés sur toutes les coutures! Place au Peuple, aux combattants aux bras nus! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné.

Le Peuple ne connaît rien aux manœuvres savantes; mais quand il a un fusil à la main, du pavé sous les pieds, il ne craint pas tous les stratégistes de l'école monarchiste.

Aux armes! citoyens, aux armes! Il s'agit, vous le savez, de vaincre ou de tomber dans les mains impitoyables des réactionnaires et des cléricaux de Versailles, de ces misérables qui ont, de parti pris, livré la France aux Prussiens, et qui nous font payer la rançon de leurs trahisons!

Si vous voulez que le sang généreux, qui a coulé comme de l'eau depuis six semaines, ne soit pas infécond; si vous voulez vivre libres dans la France libre et égalitaire ; si vous voulez épargner à vos enfants et vos douleurs et vos misères, vous vous lèverez comme un seul homme, et, devant votre formidable résistance, l'ennemi qui se flatte de vous remettre au joug, en sera pour sa honte des crimes inutiles dont il s'est souillé depuis deux mois.

Citoyens, vos mandataires combattront et mourront avec vous, s'il le faut; mais au nom de cette glorieuse France, mère de toutes les révolutions populaires, foyer permanent des idées de justice et de solidarité qui doivent être et seront les lois du monde, marchez à l'ennemi, et que votre énergie révolutionnaire lui montre qu'on peut vendre Paris, mais qu'on ne peut ni le livrer ni le vaincre.

La Commune compte sur vous, comptez sur la Commune.

1er prairial, an 79. *Le Délégué civil à la Guerre.*

CH. DELESCLUZE.

La nouvelle imprévue de l'entrée de l'armée de Versailles a jeté le désarroi. Aux officiers d'état-major qui assaillent Delescluze à son départ du ministère de la Guerre ! « Défendez-vous comme vous pourrez, » telle est sa seule réponse. Pendant toute la nuit du 22 au 23, il fait construire des barricades sur tous les points non occupés par les Versaillais.

Journée du 23 mai.

Le mardi 23 mai, dès l'aube, des estafettes parcourent les voies portant les ordres du délégué à la Guerre. Delescluze ordonne de dépaver toutes les rues, pour rendre moins meurtriers les projectiles versaillais, il envoie l'autorisation écrite à tous les chefs de barricades de brûler les maisons qui flanquent leurs fortifications si, par ces incendies, ils voient le moyen de prolonger la lutte et de repousser l'ennemi.

L'Hôtel de Ville a l'aspect d'un camp tumultueux; une foule armée couvre la place. Dans les escaliers, c'est un va-et-vient de gardes nationaux. Delescluze est en permanence dans l'ancien salon rouge où il a établi son

quartier général. Quelques fédérés en gardent la porte. Il est là, donnant des ordres et signant les commissions, les mains tremblantes d'émotion, le visage blême, muet comme un spectre, sans un souffle, les yeux rougis par les veilles : *il n'a pas dormi depuis trois jours*, Il est méconnaissable tant les fatigues l'ont changé. Son énergie naturelle, centuplée par les événements qu'il dirige, soutient seule ce corps affaissé, qui n'a plus de vivant que le cœur et le regard.

Delescluze espérait en Montmartre. La nouvelle de la chute de cette forteresse de la Commune, abandonnée sans combat, jette la consternation dans tous les cœurs. Le coup est aussi rapide qu'inattendu! « Montmartre déjà pris, disent les officiers qui écrivent les dépêches autour de la table du salon de l'état-major. » Non, répond l'un d'eux, pas pris, mais plutôt vendu! »

Il faut dire aussi que les chefs de la Commune avaient organisé la défense sur une multitude de points, ce qui eût pour résultat d'éparpiller partout la résistance et de rendre impossible toute combinaison d'ensemble.

Journée du 24 mai.

Le mercredi 24 mai à 4 heures du matin, la lutte prend des proportions inattendues. La bataille et l'incendie mettent Paris à feu et à sang.

Beslay vient à l'Hôtel de Ville demander à Delescluze, en présence d'une situation si terrible, de faire sortir les femmes et les enfants de la capitale. » Nous y avons pensé, dit Delescluze, mais la mesure est impraticable. Non seulement les rues sont coupées par des barricades, mais sur certains points, ce serait s'exposer à mettre les femmes et les enfants entre deux feux. D'un autre côté, les bataillons qui sont aux portes ne laissent plus sortir personne.

Beslay demande ensuite au délégué à la Guerre si les

incendies sont allumés par ordre de la Commune ou du Comité du Salut public.

« Non, répondit Delescluze de la manière la plus simple et la plus claire, les ordres données pour la défense ne commandent d'avoir recours aux incendies que dans le cas où le feu pourrait prolonger efficacement la résistance : c'est purement et simplement l'application des lois de la guerre. L'ordre que j'ai donné ne concerne absolument que les maisons qui avoisinent les barricades, il ne va pas au delà. »

Voilà comment Delescluze a fait incendier Paris. Son entretien avec Beslay est des plus significatifs. Si la Commune n'avait eu dans son sein que des Erostrates, résolus à faire de Paris la proie des flammes, elle n'aurait pas attendu son dernier jour pour exécuter un pareil plan et on aurait eu d'autres pertes à déplorer.

Il est à remarquer qu'il n'y a eu d'incendiés que les monuments où pouvaient se trouver tous les tripotages des gouvernements précédents, et l'accusation d'incendiaire légèrement lancée contre le Commune, ne repose absolument sur aucun document, sur aucun décret, sur aucun acte.

Il y a eu certainement un parti violent à la Commune ; mais au point de vue du respect de la vie humaine, il importe de faire trois observations importantes.

Ce parti violent, qu'on a représenté comme un ramassis de buveurs de sang, n'a jamais fait fusiller personne pendant les deux mois qu'à duré le gouvernement de la Commune.

Ce parti violent, qu'on a appelé les Erostrates modernes, n'a jamais fait incendier aucun monument; le plus petit ordre d'exécution est encore à trouver à l'heure qu'il est, puisque Ferré qui, disait-on, avait ordonné de mettre le feu au ministère des Finances, a opposé jusqu'au bout, jusqu'au poteau de Satory, le plus énergique démenti à toutes les accusations portées contre lui! De

plus, il a été prouvé, depuis sa mort, que le fameux billet — *Faites flamber les Finances* — n'était pas de lui.

Enfin, ce parti violent, affamé de carnage, l'a-t-on assez répété, consentait lui-même à rendre tous les otages, à la seule condition de la mise en liberté de Blanqui.

« Vous avez compté vos morts, disait Louise Michel, dans une conférence, comptez donc les nôtres! Vos généraux en ont discrètement caché le nombre, et le Gouvernement lui-même a jusqu'ici gardé le plus profond silence. »

Nous en savons assez pour attester que les fusillés de Versailles se comptent par milliers, et devant les deux chiffres des deux pouvoirs en guerre, une *centaine ici*, des *milliers là-bas*, l'inexorable Histoire, qui n'a qu'une balance, sait bien de quel côté se sont trouvées la modération et l'humanité.

Cette entrevue de Delescluze et du délégué à la Banque, le 24 mai, entrevue que Beslay a rappelé dans ses *Souvenirs*, répond à toutes les calomnies lancées contre l'ancien délégué civil à la Guerre pendant les événements de la Semaine Sanglante.

Le 24 mai, à huit heures du matin, les membres de la Commune, qui étaient décidés à combattre, prennent la résolution, malgré les plus vives protestations de Delescluze, d'abandonner l'Hôtel de Ville et de se retirer à la mairie du XIe arrondissement. Ferré, délégué à la Sûreté générale vient les y rejoindre dans la journée et installe son cabinet dans la salle des mariages.

Delescluze réunit dans la salle de la bibliothèque de la mairie les membres de la Commune, du Comité central et du Comité du Salut public, les officiers supérieurs et les chefs de service qui se sont réfugiés au nouveau quartier général, et, de sa voix éteinte, qui n'est plus qu'une espèce de rauquement, il prononce quelques paroles au milieu du plus grand silence :

« Tout n'est pas perdu encore, dit-il, il faut que nous tentions un grand effort, mais nous tiendrons jusqu'au dernier souffle. Je propose que les membres de la Commune, ceints de leur écharpe, passent en revue, sur le boulevard Voltaire, tous les bataillons qu'on pourra rassembler. Nous nous dirigerons ensuite à leur tête sur les points à reconquérir. »

« Rien de plus beau que ce vieillard, debout, au milieu de la déroute, a dit Lissagaray, témoin oculaire, la main droite levée, défiant le désespoir ; entouré d'hommes armés tout suants de la bataille, suspendant leur souffle pour entendre cette adjuration qui montait de la tombe ; il n'est pas une scène plus tragique dans les mille tragédies de ce jour. »

Seul, au milieu du tumulte indescriptible que causaient et le bruit de la bataille qui se rapprochait et les ordres jetés de tous côtés, Delescluze paraissait calme. Il représentait là l'inflexibilité du but à atteindre, sa vie ne connaissant qu'un chemin : la ligne droite ! Se sentant entraîné par la débâcle de la Semaine Sanglante, il avait résolu de s'y engloutir.

Il était assis devant une table et écrivait quelques ordres, quand on vint lui apprendre l'exécution des otages, Il écoute, sans cesser d'écrire, le récit détaillé qui lui est fait et demande comment ils sont morts?

Quand les officiers sont partis, il cache sa tête entre ses mains, et se penchant vers un ami qui travaille à ses côtés, il lui dit, la gorge serrée, comme dans un sanglot : « Quelle guerre ! Quelle guerre ! »

« Puis, dominant sa pensée, brusquement il s'écrie : « Nous aussi, nous saurons mourir? »

CHAPITRE XXV

Journée du 25 mai. — A la Mairie du XIe, dernière délibération. — A la porte de Vincennes. — Les dernières lettres de Delescluze. — Delescluze refuse de fuir. — Le boulevard Voltaire pendant la lutte. — Lisbonne et Vermorel blessés, leur entrevue avec Delescluze. — La barricade du Château-d'Eau. — Devant le n° 5 du boulevard Voltaire. — Mort de Delescluze.

Quel triste aspect que celui de Paris transformé en champ de bataille !

Du sang, du sang partout !

Partout des meurtrissures et des déchirements, des blessés et des morts, des cadavres sur des monceaux de ruines qui jonchent le sol. Partout les traces hideuses ds ces combats pleins d'horreur qu'on appelle « *la guerre des rues* » s'étalent au soleil de mai, épouvanté d'éclairer tant de désastres.

Depuis quatre jours l'armée était entrée dans Paris, depuis deux jours les incendies l'enveloppaient dans une atmosphère de flamme et de fumée. On n'entendait que le grondement du canon, les grincements des mitrailleuses, les déchirements de la fusillade ; on se battait de rue en rue, de barricade en barricade. L'armée avançait toujours, mais les fédérés, à mesure qu'ils se sentaient acculés, défendaient avec plus d'acharnement l'espace restreint qui leur restait.

La mairie du XIe était devenue le refuge des débris de l'armée communaliste. C'était là son dernier centre d'action, ou plutôt sa dernière halte avant l'engloutissement final.

Si bien des vides s'étaient faits déjà dans les rangs des défenseurs et des chefs de la Commune, le puritain

de la politique, Delescluze, qui avait pour mot d'ordre inflexible : — le devoir, — était resté à son poste périlleux. La terrible lutte qu'il avait soutenue, depuis trois mois, de tout son courage, de toute son énergie, avait achevé de l'épuiser. Ce n'était plus un homme, peut-être mais c'était une volonté, et une volonté de fer.

Le 25 mai, il régnait à la mairie du XIe un désordre inexprimable : dans la cour, sur la place, c'était un encombrement de fourgons, de tonneaux à poudre. La grande salle des fêtes était jonchée de blessés et de mourants ; les bruits confus de la fusillade, du canon et des mitrailleuses entraient par saccades dans cette ambulance improvisée ; et, au milieu de cet immense tumulte, mille reproches, mille injures se croisaient et se mêlaient, chacun rejetant sur les autres la responsabilité du désastre commun.

C'est au milieu de ce vacarme épouvantable que Delescluze, calme, écoute Arnold, qui expose que le secrétaire de l'ambassade américaine est venu lui offrir la médiation des Prussiens qui, par humanité. dit-il, veulent sauver les défenseurs de la Commune,

Delescluze s'élève hautement contre le membre de la Commune du XVIIIe arrondissement. « Quel motif pousse l'étranger à intervenir en notre faveur ? » dit-il. Mais ses collègues l'entourent, le conjurent de se dévouer au salut commun, à cette dernière chance de salut. Il cède enfin et part avec Vaillant, Vermorel, Arnold et une cinquième personne se disant secrétaire de M. Washburne , ambassadeur des Etats-Unis.

A trois heures, la délégation arrive à la porte de Vincennes, mais les fédérés refusent le passage, croyant que les membres de la Commune fuient le combat. Le laisser-passer de Ferré, qu'on était allé chercher à la mairie, ne peut vaincre la défiance des gardes nationaux. Un moment même les envoyés sont entourés,

bousculés et menacés de mort. Toute insistance restera sans objet ; il faut revenir à la mairie.

Rentré à son quartier général, Delescluze écrivit deux lettres : l'une à un ami, dans laquelle il disait en terminant : « *Je n'attends plus de jugement que de la postérité et de l'Histoire* ; » l'autre à sa sœur :

Ma bonne sœur,

Je ne veux ni ne peux servir de jouet et de victime à la réaction victorieuse.

Pardonne-moi de partir avant toi, qui m'as sacrifié ta vie. Mais je ne sens plus le courage de subir une nouvelle défaite, après tant d'autres.

Je t'embrasse mille fois comme je t'aime. Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos.

Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère.

Adieu, adieu ! Je t'embrasse encore.

Ton frère qui t'aimera jusqu'au dernier moment.

CHARLES DELESCLUZE.

Ces deux lettres furent confiées à un ami sûr.

Delescluze allait mourir. L'homme qui avait habité toutes les prisons, le condamné perpétuel que toutes les tortures du bagne n'avaient pu faire fléchir un seul moment était décidé à ne pas survivre à la nouvelle défaite de la Révolution.

Aux dernières heures de la Commune, Delescluze avait renoncé à tout projet de fuite.

Des amis, qui n'avaient pas pris part à la lutte, s'étaient rendus à la maire du XI[e] arrondissement pour faire un dernier effort auprès de lui. Mais ce fut en vain qu'ils insistèrent, qu'ils le prièrent et le supplièrent d'accepter un asile chez eux.

« Quand je suis entré dans la Commune, leur avait répondu Delescluze, j'ai fait le sacrifice de ce qui me reste de vie. Je ne veux pas qu'on dise de moi ce qu'on dira de ceux qui se seront sauvés. Délégué à la Guerre,

je veux rester fidèle au sort des soldats de la Commune. Après toutes nos douleurs, après tous nos efforts, ma mort sera une délivrance. »

Il mit son écharpe rouge autour de la ceinture, prit sa canne, puis, rappelant toute son énergie indomptable il s'avança d'un pas ferme, droit, sur le boulevard Voltaire. Il était vêtu en bourgeois : pantalon et redingote noirs, chapeau de soie haut de forme et bottines vernies. Il n'avait pas d'armes.

Suivi de Jourde, l'intègre délégué aux finances, de Lissagaray et d'une cinquantaine de fédérés, il s'achemine lentement vers la place du Château-d'Eau (*aujourd'hui place de la République*) où se trouvait une puissante barricade, tas de pierres qu'il avait choisi pour piédestal à sa douleur. Le feu versaillais est d'une telle violence que la plupart de ses compagnons s'arrêtent.

Au coin de la rue Oberkampf et du boulevard Voltaire, il rencontre Lisbonne grièvement blessé que soutiennent Vermorel, Theiz et Jaclard. Vermorel tombe à son tour, plus grièvement frappé encore. Delescluze lui serre la main et lui dit quelques mots d'espoir.

Plus loin, des officiers fédérés qu'il croise veulent l'arrêter et l'empêcher de marcher à une mort certaine Jourde le supplie vainement aussi de ne pas aller plus loin, il refuse, leur serre les mains et continue de s'avancer, impassible, au milieu d'un ouragan de mitraille, d'obus et de balles qui obscurcit le boulevard.

Il était environ sept heures et demie du soir, le soleil disparaissait derrière les maisons de la place, quand Delescluze arrive au pied de la barricade, en face le n° 5 du boulevard Voltaire. Obliquant à gauche, il gravit lentement les pavés disposés en échelons, monte sur le sommet, et là, debout, au milieu de cette tempête de feu, il attend la mort.

Pendant quelques secondes, elle passe près de lui sans l'atteindre, puis subitement il tombe foudroyé.

Au mois d'août 1870, à Bruxelles, où l'exil les avait réunis, Delescluze avait dit à Lissagaray : « Oui, je crois la République prochaine, mais elle tombera entre les mains de la gauche actuelle, puis une réaction s'en suivra. *Moi, je mourrai sur une barricade pendant que Jules Simon sera ministre.* »

Ainsi périt Delescluze, dont la vie fut consacrée toute entière à la défense de la liberté et de la République.

Il avait pris pour épigraphe du récit de ses prisons: *De Paris à Cayenne*, cette phrase de Montesquieu :

« L'adversité est notre mère, et la prospérité n'est que notre marâtre. »

Dans la préface de ce livre, il écrivait, en 1869 ; « L'homme est fait pour agir, pour lutter ; mieux vaut cent fois la défaite que l'inaction, la souffrance même que le plat bien-être d'une vie inutile. »

Tout l'homme est dans cette phrase. Si une belle vie peut se définir : « l'accord des actions avec les principes, il n'en est pas de plus belle que celle de Delescluze. »

Des existences semblables sont toujours d'un grand enseignement : elles apprennent à placer haut l'idéal que l'homme doit se proposer.

Il n'y a pas de transformation sociale sans victimes; le progrès, c'est l'histoire des martyrs.

Mais quelque but qu'ils aient poursuivi, quelles que soient les erreurs qu'ils aient pu commettre, leur passage n'a jamais été stérile et Delescluze, dont le nom sera au moins inscrit au martyrologe de l'empire, a eu raison de dire :

« Quoi qu'il advienne. il restera quelque chose de l'œuvre que nous avons inaugurée et qui compte aujourd'hui tant de vaillants ouvriers ; et bientôt, ce quelque chose, grandi par les bonnes volontés et par les dévouements de la démocratie militante deviendra puissance, puissance irrésistible.

CHAPITRE XXVI

Le cadavre de Delescluze. — Les blessures. — Le procès verbal du docteur Colombel. — Le corps à l'église Sainte-Élisabeth. — Inhumation de Delescluze au cimelière Montmartre. — Une lettre de Mlle Delescluze. — L'héritage de Delescluze. — Calomnies lancées contre sa mémoire.

C'est le samedi 27 mai que le corps de Delescluze avait été ramassé et reconnu par nn ancien employé du *Réveil* et un architecte dn nom de Lenormand. Il était dans un tas de vingt-huit cadavres. Les uns ont dit qu'il avait été frappé « à la tempe droite et au côté gauche de la poitrine », d'autres « au cou et à la poitrine » et que son menton et ses mains étaient entamés par de profondes brûlures.

La vérité est qu'une poutre enflammée, tombée des maisons latérales qui se sont effondrées sous la canonnade, s'était affaissée sur le corps de Delescluze et lui avait brûlé le cou et les mains.

Le docteur Colombel, qui a visité la dépouille de l'ancien délégué à la Guerre, a rectifié tous les récits dans les termes suivants :

« Le corps de Delescluze se trouvait à l'église Sainte-Elisabeth. Une première fois je l'ai examiné et une seconde fois, quelques heures plus tard, en présence d'un général, qu'on m'a dit être le général Clinchant. Delescluze n'avait reçu qu'une seule balle, laquelle avait traversé la poitrine de part en part ; cette balle l'avait atteint au côté. Elle a dû perforer dans leur épaisseur les deux poumons et le cœur ; la blessure a été certainement mortelle. Mais ce qui a pu faire croire à quelque chose du côté du cou, c'est qu'il portait une brûlure formant un cercle complet, large comme deux travers de doigt. A chaque poignet existait une brûlure semblable, de même largeur et moins profonde d'un côté que de l'autre. Il est assez difficile de donner uue explication à ce fait, car les vêtements n'étaient pas brûlés, ni la chemise, ni le gilet, ni la

redingote. Le col et les manches de chemise étaient déboutonnés.

Paris, le 14 octobre 1877. Signé : Dr COLOMBEL.

La dépouile mortelle de Delescluze, déposée d'abord sur les marches du théâtre Déjazet, fut transportée à l'église Ste-Elisabeth, où elle séjourna les 27 et 28 mai. Tous ses vêtements lui furent enlevés. Un capitaine eut honte de ce détroussement indigne du cadavre. Il fit rhabiller le mort, et on envoya à Versailles, où on les retrouva plus tard, comme pièces à conviction, divers objets, la canne fameuse sur laquelle le grand révolutionnaire s'appuyait en marchant, calme et stoïque, à la tuerie.

Selon un témoin oculaire, le corps de Delescluze fut transféré de l'église Ste-Elisabeth au square du Temple. M. Bourgeon, ordonnateur à la mairie du IIIe arrondissement avait attaché à une jamhe du cadavre un ruban de plomb, portant un numéro d'ordre, afin de faciliter les recherches postérieures. Il avait, en outre, recommandé de placer le corps à l'extrémité de la tranchée creusée à Montmartre.

Chargés sur une prolonge avec nombre de soldats et de fédérés, les restes de l'ancien proscrit furent transportés au cimetière Montmartre pour y être inhumés.

Des amis énergiques et dévoués suivirent le convoi lugubre. Deux d'entre eux s'offrirent pour procéder à l'enterrement et exécuter les instructions de l'employé de la mairie du IIIe arrondissement. Le commandant Duverney qui surveillait « l'enfouissement » n'avait apporté aucune attention à ces manœuvres, mais prévenu par *quelque mouchard*, il arriva, s'emporta, traita de misérable l'homme qui avait procédé à la pose de la marque distinctive, lui intima l'ordre de l'enlever sur le champ, le rudoya, et, bref, menaça de le faire fusiller.

On le conduisit, en effet, entre quatre soldats armés jusque sous la voûte qui commande l'entrée du cimetière,

on l'adossa au mur, on braqua sur sa poitrine les canons des chassepots. Cette démonstration brutale se borna là ; heureusement, on ne fit pas feu.

L'officier croyait avoir pris toutes les précautions nécessaires pour que le corps de Delescluze soit perdu à jamais dans le nombre des victimes de l'épouvantable orgie de sang de la Semaine sanglante. On avait compté sans la famille et les amis qui, ne se décourageant pas, parvinrent à le retrouver. Un des plus infatigables fut M. Toussaint. ingénieur. C'est lui qui, sur les indications de l'ancien ordonnateur du IIIe, dressa le plan qui devait servir à retrouver la dépouille de Delescluze en 1883.

Au moment de son ensevelissement, le cadavre de Delescluze était revêtu d'une redingote noire ouatée. Le cou, emprisonné dans un col de toile fine, était serré dans une mince cravate de soie noire. Des chaussettes de laine tricotées, de couleur indélébile, et partant très reconnaissables, chaussaient les pieds. Ces différents indices ont puissamment aidé à retrouver le corps de Delescluze lors de son exhumation.

Nous avons dit que les objets trouvés sur Delescluze avaient été envoyés à Versailles. Le 28 août 1871, la sœur de l'ancien membre de la Commune les réclama au Gouverneur militaire de Paris par une lettre dont nous donnons le texte.

A Monsieur le Gouverneur militaire de Paris, au Louvre.

Sur le corps de mon frère, Charles Delescluze, mort à la barricade du Château-d'Eau, M. Lenormand, architecte, accompagné d'un artilleur, a trouvé : une canne à pomme d'or — une montre en argent — un canif — un porte-crayon en ivoire — différentes pièces de monnaie formant un total de 3 fr. 75 — divers papiers. Tous ces objets ont été déposés par M. Lenormand entre les mains de M. Charpentier, alors colonel, commandant le IXe arrondissement, à la mairie de la rue Drouot ; le colonel les a fait déposer à son tour le même jour, 27 mai, à l'état-major de la place Vendôme.

Des recherches faites au trois états-majors, actuellement place Vendôme, il appert qu'aucun d'eux n'a les objets déposés.

Afin d'avoir, autant que faire se peut avec des objets de ce genre, une preuve d'identité du corps sur lequel on les a recueillis, et par là, la certitude de la mort de mon bien-aimé frère, et aussi pour conserver dans sa famille les seuls souvenirs que nous puissions avoir de lui, je viens vous prier, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien faire rechercher et mettre à ma disposition les objets que je viens de vous signaler.

J'ose espérer que vous voudrez agréer ma demande, les objets que je réclame, ne pouvant plus, dans aucun cas, servir à des constatations judiciaires.

Je suis aussi convaincue, Monsieur le Gouverneur, que vous me ferez, par la même occasion, restituer les objets dont la nomenclature suit, et qui ont, sans doute par erreur, été enlevés de la chambre de mon frère, à la suite de deux perquisitions militaires faites pendant ma détention à Versailles :

1 montre en or, avec émail Watteau ;
1 épingle en or, avec médaillon cheveux ;
1 anneau en or ;
2 pipes en écume de mer, garniture en argent ;
Différentes pipes en terre de deux sous ;
6 couverts de table complets, moins une cuillère ;
6 petites cuillères en argent ;
De nombreux papiers, dont beaucoup de papiers de famille, et d'autres ne se rapportant en rien à la vie politique de mon frère.

Dans l'attente que vous me ferez droit, j'ai l'honneur, Monsieur le Gouverneur, de vous saluer.

Signé : A. Delescluze,
92, chaussée des Martyrs.

L'autorité militaire, déférant à la demande qui lui était adressée, rendit immédiatement à la famille Delescluze le seul objet qu'elle ait pu retrouver : sa canne. Nous n'avons pu savoir, à notre regret, quels ont été, pour les autres objets, les résultats des recherches ordonnées à cette époque par l'administration militaire.

En dehors des objets que nous venons de signaler, on trouva sur Delescluze son écharpe rouge serrée autour de sa taille, des ordres écrits relatifs à la défense, sa nomination de délégué à la guerre, plusieurs lettres de La Cécilia, de Lisbonne et d'autres chefs.

Delescluze ne laissait à sa sœur, pour tout héritage, que quelques livres qui furent vendus le 8 février 1872, à la *salle Sylvestre*, rue des Bons-Enfants. Cette vente réunit un grand nombre d'amis et de coreligionnaires politiques du vieux démocrate. Sa bibliothèque se composait d'environ quatre cents volumes et d'autant de brochures.

Les ouvrages portant des dédicaces au rédacteur en chef du *Réveil* eurent beaucoup de succès. Ils étaient signés : Jules Simon, Gustave Flourens, Etienne Arago, Louise Badder, Dewinck, Tony-Moilin, Ranc, Edouard Lockroy, Olympe Audouard, Vermorel, Edgar Quinet, d'Alton-Shée, Jules Vallès, Ernest Hamel, tous accompagnés de mots gracieux et de phrases louangeuses.

Un seul volume portait des annotations de la main de Delescluze. C'est l'*Histoire de la Campagne du* 1813, par le colonel Charras.

La vente rapporta environ 2,000 francs.

Mademoiselle Delescluze est morte au mois de novembre 1876. Son convoi fut suivi par des amis dévoués qui tenaient, une fois encore, à attester hautement, publiquement, l'estime profonde qu'ils avaient pour le cœur dévoué, l'esprit vaillant, le caractère ferme, les mâles vertus républicaines de celui qui fut Charles Delescluze. On remarqua beaucoup l'absence de Gambetta qui n'eut pas la courage d'accompagner jusqu'à sa tombe la courageuse femme dont le frère avait été, cependant, le créateur de la fortune politique du tribun devenu depuis, hélas ! le chef de l'opportunisme.

Pendant des années après la semaine de mai 1871, on a fait de Delescluze le type du dévastateur, de l'incen-

diaire et du pillard. C'est seulement onze ans après qu'on a commencé à comprendre que rien n'était plus facile que de l'outrager dans sa probité et dans son honneur, puisque, ayant été tué sur une barricade, il était absolument incapable de se défendre.

Mais, disait Rochefort dix ans après la Commune, la vérité est comme la poussière ; tous les bourrelets dont on garnit les portes ne l'empêchent pas de pénétrer dans la maison.

La grande figure de Charles Delescluze a fini par se dresser hors de la fosse commune, car comme dit le poète : placez sur l'assassiné la pierre la mieux scellée,

« *Le fantôme est plus fort que le granit n'est lourd*, »

Et il la soulève pour venir montrer aux assassins son front sanglant et sa poitrine trouée.

CHAPITRE XXVII

Séance du 26 mai 1882 au Conseil municipal de Paris qui vote une concession perpétuelle à Delescluze. — Séance du 2 juin. — Opposition de la droite. — Discours d'Amouroux. — Exhumation du corps de Delescluze en novembre 1883. — Indices qui aidèrent à retrouver le cadavre. — Le caveau de Delescluze au Père-Lachaise. — Portrait de Delescluze en 1870.

Sur son lit de mort, Mlle Delescluze avait demandé à reposer auprès de son frère ; ce n'est que six ans après qu'on put entreprendre cette œuvre avec chance de succès.

Le 26 mai 1882, M. Songeon, président du Conseil municipal de Paris donnait connaissance au Conseil d'une pétition qui lui avait été adressée par M. Advenant, exécuteur testamentaire de la famille Delescluze, à l'effet d'obtenir la transformation en concession perpétuelle de la concession temporaire qui avait été acquise pour l'inhumation de Charles Delescluze et de sa sœur.

« La République disait M. Songeon, doit une sépulture à Delescluze qui a vécu pour elle, qui est mort dans la conviction qu'il donnait sa vie pour elle. »

L'urgence, mise aux voix ayant été adoptée, la proposition était votée le même jour par le Conseil municipal, qui abolissait ainsi la légende bâtie par la réaction pour le plus grand des vaincus de la Commune.

A la séance du 2 juin suivant, M. Marius Martin fit, tant en son nom qu'en celui de ses collègues de la droite, la déclaration suivante :

Nous considérons ce vote du Conseil comme une injure pour Paris, comme une injure contre l'armée qui a délivré la capitale. Nous n'admettons pas que l'on accorde une concession pour celui qui a commandé l'insurrection et l'incendie.

Cette déclaration fut violemment interrompue par les républicains du Conseil. Amouroux demanda la parole et adressa à la droite cette apostrophe :

« Le Conseil municipal de Paris, en accordant une concession perpétuelle à Delescluze, a voulu rendre hommage à un des hommes qui ont lutté toute leur vie pour le triomphe de la République et de la Révolution. »

Qui êtes-vous donc, vous qui osez cracher sur un héros !

Comment osez-vous parler d'assassinat, vous dont les ancêtres ont envoyé au pape la tête de Coligny ?

La royauté et l'empire c'est le crime à l'état permanent, et, à ces crimes, vos journaux joignent la honte d'insulter aux vaincus.

C'est vous de la droite que j'interpelle, et je dis qu'il est odieux d'insulter à la mémoire d'un homme qui a pu vous combattre, qui a pu vous frapper, mais qui n'a jamais piétiné sur vos quelques cadavres.

En rendant hommage à Delescluze, nous rendons hommage à la justice, au dévouement ; nous flétrissons les massacreurs de la Semaine Sanglante et plus encore ceux qui, sans pudeur, insultent un brave parce qu'il est vaincu.

C'est au mois de novembre 1883 que l'on procéda à l'exhumation du corps de Delescluze et à la translation de ses restes au cimetière du Père-Lachaise.

Pendant douze années, des amis dévoués avaient gardé le secret de l'endroit où avait été jeté le corps de l'héroïque délégué à la Guerre.

Outre les indices dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, et qui devaient aider à retrouver le cadavre, un autre très important était le suivant : Delescluze avait été placé par ceux qui procédèrent à sa mise en terre, dans la grande tranchée qui longe le mur du cimetière Montmartre en suivant la rue des Grandes-Carrières, au milieu des défenseurs de la Commune, gardes nationaux de tous grades, et non, comme on l'a dit, entre un sergent-major de la ligne et un soldat du 51e régiment de ligne.

On avait tout d'abord songé à le jeter dans l'énorme fosse commune — 300 mètres de long sur 8 de haut — perpendiculaire à la muraille dont nous venons de parler, mais l'*immense trou était rempli*. Il regorgeait de victimes de l'odieux massacre.

Un jour, quelqu'un planta sur la tranchée un accacia qui échappa aux rigueurs administratives, passa inaperçu et devint, pour beaucoup, le guide immuable et certain de l'endroit où avaient été placées les dépouilles du mort glorieux que l'on devait recueillir un jour.

Si les recherches subirent quelques jours de tâtonnement lors de l'exhumation, c'est précisément cet accacia qui en fut la cause. Dès qu'on en revînt au plan de l'ingénieur Toussaint on retrouva les ossements de l'ancien membre de la Commune, entourés de leurs vestiges d'étoffes. Les signes révélateurs apparurent à tous les yeux : Quelques bribes des vêtements dont il se para pour mourir, ses chaussettes de laine tricotées par sa sœur, la ouate qu'il portait autour du corps.

Quand on procéda à l'enlèvement des squelettes qui se trouvaient autour, un fait curieux fut constaté : des balles tombaient des crânes fracassés. Balles de chassepots si l'ossature était celle d'un fédéré ; balles de fusils à taba-

tière, si le crâne était celui d'un soldat de l'armée de Versailles.

Trois jours furent employés aux recherches et à l'exhumation sous la direction de M. Songeon, conseiller municipal, et aujourd'hui, Delescluze repose auprès de sa sœur dans le caveau que des mains amies ont fait élever au Père-Lachaise.

Les ossements ont été mis dans un lambeau de capote de fédéré à peine endommagée par la pourriture et le temps.

Les anciens combattants de la Révolution du 18 mars auraient voulu que les restes de l'ancien délégué à la Guerre fussent transférés solennellement, au grand jour, du cimetière Montmartre au cimetière du Père-Lachaise, escorté par toute la population parisienne. C'eût été une belle manifestation de dresser la grande figure de Delescluse contre les fusilleurs! Mais, en haut lieu, on avait pris toutes les précautions nécessaires pour soustraire le corps, que l'Histoire ramassait, au grand parti révolutionnaire auquel il appartenait. C'est le lundi 26 novembre 1883 que les restes de Charles Delescluze furent transportés au Père-Lachaise, accompagnés du citoyen Advenant, de ses deux fils, et des citoyens Longuet, Barrois et A de la Calle. Ossements et linceul, tout ce qui restait de Delescluze tenait dans une bière où l'on aurait pu à peine placer le petit cadavre d'un nouveau né.

Chaque année, au mois de mai, à l'anniversaire de la Semaine Sanglante, le peuple se rend d'abord au mur des fédérés pour perpétuer le souvenir des victimes de la réaction, de ces morts anonymes qui sont tombés pour la Révolution. Il va ensuite saluer la nouvelle tombe de celui qui mourut en désespéré — mais en brave.

Il nous reste à esquisser le portrait de Delescluze, tels que l'ont connu tous les hommes du siège et de la Commune.

Petit de taille, assez mal tourné, la nature s'était

montrée avare de ses dons, en façonnant Delescluze. Cependant, le front était noble, l'œil regardait fixement, mais sans avoir une grande puissance fascinatrice. N'étant plus jeune, sa figure était fendillée de rides profondes qui annonçait les grandes souffrances que lui avaient fait endurer les geôles, l'exil, la déportation; mais l'ensemble de tout son visage respirait l'énergie. Sa bouche, qui n'était pas sans noblesse, était quelque peu dissimulée par une barbe jadis rousse, à cette époque toute blanche, qui encadrait sa face austère. Sa voix était frémissante, presque toujours orageuse. Il avait le teint jaune comme Brutus. D'une santé délicate, usée par les privations sans nombre de la prison et du bagne, il était souvent malade et, malgré son énergie naturelle centuplée par les événements qu'il dirigeait, il était parfois affaissé et paraissait plus âgé qu'il ne l'était réellement. Les soins recherchés qu'il prenait de sa personne ne l'empêchaient pas d'avoir et l'aspect et la débilité du vieillard. Il portait presque toujours une redingote, et, en hiver, un manteau à la quiroga, un chapeau haut de forme, des gants noirs. Il avait toujours à la main, lorsqu'il sortait de son domicile, un jonc à pomme d'or.

Delescluze avait le défaut d'être absolu et exclusif. C'est son exclusivisme politique qui le rendit d'abord un peu étranger au mouvement insurrectionnel qui s'est fait en dehors de lui, mais avec l'adhésion de son parti. C'est ce qui fait que Delescluze arriva seulement vers la fin de la Commune au poste important qu'il occupa. Le jacobinisme, qu'il représentait, n'était pas bien vu à l'Hôtel de Ville par les socialistes qui avaient fait la Révolution du 18 mars, et qui craignaient toujours, si elle était remise entre les mains de Jacobins comme Delescluze, qu'elle devint seulement politique sans devenir sociale.

Delescluze n'a donc eu dans l'Assemblée communale que l'autorité que lui donnaient son âge, son talent et

son inaltérable dévouement à la cause révolutionnaire.

Nous croyons avoir mis sous les yeux du lecteur l'histoire de toute la vie politique de Charles Delescluze, de 1830 à 1871, et avoir dit la verité sur l'homme et sur les événements auxquels il a été mêlé.

Semblable à un témoin appelé à la barre d'un tribunal, nous avons écrit ce que nous avons vu, entendu, ce que nous avons recueilli et su par autrui.

Ce petit livre n'a d'autre but que d'éclairer la génération actuelle sur les hommes et les choses de la Révolution de 1871, et de rendre justice à l'un de ceux qui ont le plus souffert pour la défense du Droit et de la Liberté.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

Pages

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXIV

CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

CHAPITRE XXVII

Imprimerie Vve Albouy, 75, avenue d'Italie. — Paris.